



REPUBLIQUE DU TCHAD  
-----  
PROVINCE DE L'ENNEDI EST



# PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL DE L'ENNEDI-EST 2024-2028



**Janvier 2024**

## SOMMAIRE

AVANT-PROPOS .....	9
RESUME.....	10
INTRODUCTION.....	17
CHAPITRE 1 : DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE Et DIFFICULTÉS RENCONTRÉES. ....	18
1.1. DEMARCHE METHODOLOGIQUE D’ELABORATION DU PDP .....	18
1.1.1. La revue documentaire .....	18
1.1.2. Les séances de focus-group.....	18
1.1.3. L’élaboration de la cartographie.....	20
1.1.4. Les entretiens individuels .....	20
1.1.5. Traitement des données et rédaction du rapport provisoire du diagnostic de la Province.....	20
1.1.6 Atelier de validation du rapport diagnostic de l’Ennedi Est.....	20
1.1.7. Atelier de validation du PDP .....	21
1.2. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES .....	21
CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC SITUATIONNEL DE LA PROVINCE DE L’ENNEDI-EST .....	22
2.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROVINCE DE L’ENNEDI -EST .....	22
2.1.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE .....	22
2.1. 2. MILIEU PHYSIQUE .....	24
2.1.2.1 Relief.....	24
2.1.2.2. Climat.....	25
2.1.2.3. Sols.....	27
2.1.2.5. Hydrographie.....	29
2.1. 3 MILIEU BIOLOGIQUE .....	30
2.1.3.1. La faune.....	30
2.1.3.2. État des lieux de la gestion des ressources naturelles.....	30
2.1.3.3. Mines et carrières .....	30
2. 2. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU MILIEU HUMAIN .....	30
2.2. 1. Aspect socioculturel .....	30
2.2.2. Effectifs et évolution de la population.....	30
2.2.3. Migrations et emploi des jeunes .....	32
2.2.4. Problématique du genre.....	32
2.2. 5. Protection des personnes vulnérables.....	32
2.2. 6. Les réfugiés/retournés .....	32
2.2.7. Habitat et urbanisme.....	33
2.3. DIAGNOSTIQUE DES SECTEURS DE PRODUCTION.....	34

2.3.1. L'élevage.....	34
2.3.2. L'AGRICULTURE.....	35
2.3.2.1. Mécanisation agricole.....	35
2.3.2.2 Organisation des acteurs du secteur agricole.....	36
2.4. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DES SECTEURS DE SOUTIEN À LA PRODUCTION.....	37
2.4.1. Le commerce.....	37
2.4.2. Artisanat.....	37
2.4.3. Hôtellerie.....	37
2.4.4. Tourisme.....	38
2.4.5. Transport.....	38
2.4.6. Télécommunication.....	39
2.4.7. Énergie.....	39
2.4.8. Banques et institutions de micro-finance.....	40
2.4.9. Sports et loisirs.....	40
2.4.9.1. Sports.....	40
2.4.9.2 Loisirs.....	40
2.4.10. Sécurité des personnes et des biens.....	40
2.5. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DES SECTEURS SOCIAUX.....	42
2.5.1. L'éducation formelle.....	42
2.5.1.1. L'enseignement préscolaire.....	42
2.5.1.2. L'enseignement primaire.....	43
2.5.1.3. L'enseignement moyen.....	50
2.5.1.4. L'enseignement secondaire.....	50
2.5.1.5. L'enseignement technique et la formation professionnelle.....	50
2.5.2. L'Education Non Formelle.....	50
2.5.2.1. L'éducation de Base non formelle.....	50
2.5.1.2. L'alphabétisation.....	51
2.5.3. Le système de santé.....	51
2.5.3.1. Offre des services.....	51
2.5.3.1.2 Infrastructures sanitaires.....	52
2.5.3.1.3. Consultation Périnatale.....	52
2.5.3.2. Rapport de la mortalité maternelle.....	53
2.5.3.3. Nutrition.....	53
2.5.3.4. VIH/SIDA.....	54

2.5.4. Eau, Hygiène et assainissement.....	54
2.5.4.1 Hygiène et assainissement.....	54
2.5.4.2. L'accès à l'eau.....	54
2.5.5. États des lieux de la protection de la femme et de la petite enfance .....	55
2.6. GOUVERNANCE PROVINCIALE.....	55
2.6. 1. Structuration du Comité Provincial d'Actions (CPA).....	55
2.6. 2. État des lieux des services rendus aux populations .....	56
2.6. 3. Les autres acteurs de développement .....	56
2.6. 4. Finances provinciales .....	57
CHAPITRE 3 : ANALYSE DES RISQUES.....	59
3.1. Définition de quelques concepts.....	59
3.2. Programmation tenant compte des risques .....	61
3.3 Les principaux risques.....	62
CHAPITRE 4 : DEFIS ET OPPORTUNITES DE DEVELOPPMENT DE LA PROVINCE .....	64
4.1. LES PRINCIPAUX DEFIS DE DEVELOPPMENT DE LA PROVINCE.....	64
4.2. OPPORTUNITES .....	65
CHAPITRE 5 : VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPMENT DE LA PROVINCE .....	67
5.1. Vision et objectif du Plan de Développement la Province de l'Ennedi Est.....	67
5.1.1. Vision de la Province .....	67
5.1.2 Objectif pour le quinquennat.....	67
5.2. Axes stratégiques de développement.....	67
5.3. Les résultats attendus (impact, effets et produits) par axe stratégique .....	71
5.4. Alignement des orientations stratégiques du PDP de l'Ennedi Est avec les ODD.....	74
5.5. Cadre logique de la programmation .....	75
CHAPITRE 6 : COUTS, MECANISMES ET STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PDP.....	76
6.1. Programmes et projets de développement.....	76
6.2. Cout global du PDP.....	77
6.3. Contribution de chaque acteur au financement du PDP .....	77
6.4. Stratégie de mise en œuvre et dispositif de suivi-évaluation.....	79
6.4.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre .....	79
6.4.2. Suivi & Évaluation .....	79
6.4.3. Suivi budgétaire.....	80
CONCLUSION .....	81
ANNEXES .....	82

Annexe 1 : cadre de résultats :.....	82
Annexe 2 : Plan quinquennal.....	93
Annexe 3 : Analyse FFOM .....	107
Bibliographie.....	116

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGR : Activités Génératrices des Revenus
APE : Association des Parents d'Elèves
ARV : Antirétroviral
ATS : Agent Technique de Santé
BCC : Banque Commerciale du Chari
BCT : Banque Commerciale du Tchad
BEF : Brevet de l'Enseignement Fondamental
CA : Collectivité Autonome
CDA : Comité Départemental d'actions
CFA : Coopération de Franc Africaine
CLAC : Centre de Lecture et d'Actions Culturelles
CM2 : Cours Moyen Deux
CPA : Comité Provincial d'Actions
CPN : Consultation Périnatale
CPON : Consultation Post - natale
CTD : collectivités territoriales décentralisées
EDST : Enquête Démographique de Santé au Tchad
FONAJ : Fonds National de la Jeunesse
GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GSM: Global system for Mobile Communications
HA : Hectare
IDE : Infirmier Diplômé d'Etat
IEC : Information, Education et Communication
Km <sup>2</sup> : Kilomètre carré
MAG : Malnutrition Aigüe Globale
MAS : Malnutrition Aiguë Sévère
EDS-MICS : Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples au Tchad
OEV : Orphelins Et Enfants Vulnérables
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONAPE : Office National pour la Promotion de l'Emploi
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPA : Organisation Professionnelle Agricole
ORABANK : Orabank est un groupe bancaire privé, piloté par Oragroup,
OSC : Organisation de la Société Civile
PDP : Plan de Développement Provincial
PEV : Programme Elargi de Vaccination
PIREA : Plan d'investissement régional eau et assainissement
PTF : Partenaire Technique et Financier
RGE : Recensement Général de l'Elevage
RIP : Risk Informed Programming

SGT : Société Générale du Tchad
SIDRAT : Programme du Système d'Information pour le Développement Rural et l'Aménagement du Territoire
SNE : Société Nationale d'Electricité
TBS : Taux Bruts de Scolarisation
UBA: United Bank for Africa

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Découpage administratif de la Province.....	23
Tableau 3 : Effectif de la population, poids démographiques et proportions des femmes dans la Province de l'Ennedi Est .....	31
Tableau 4: Cheptel dans la Province de l'Ennedi-Est. ....	34
Tableau 5: Synthèse des atouts et contraintes des secteurs de soutien la production dans la province de l'Ennedi Est .....	41
Tableau 6 : Identification des IDENPC, année de création, nombres des IPEP, des CEG et des lycées, distance avec la DPENPC .....	43
Tableau 7 : Les écoles primaires fonctionnelles et non fonctionnelles .....	44
Tableau 8 : Principaux indicateurs SR au niveau des CS.....	52
Tableau 9 : Couvertures vaccinales chez les enfants de 0 à 11 mois selon les différents types d'antigènes .....	53
Tableau 10 : Projets et programmes mis en œuvre ou en cours de mise en œuvre .....	57
Tableau 11 : Évolution des crédits aux délégations provinciales (en FCFA) (Ecart ou soldes) .....	58
Tableau 12: Synthèse des risques .....	62
Tableau 13 : Impact, effets et produits attendus par axe stratégique du PDP .....	71
Tableau 14 : Cohérence du PDP avec le PND 2024-2028 et les ODD.....	74
Tableau 15 : Programmes et projets de développement .....	76
Tableau 16 : ESTIMATION DU COUT GLOBAL.....	77
Tableau 17 : Contribution de chaque acteur au financement du PDP (en milliards FCFA).....	78

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Pluviométrie annuelle en mm en 2022.....	26
Figure 2 : Pluviométrie annuelle en mm .....	27
Figure 3 : Températures minimales et maximales moyennes mensuelles à Amdjarass.....	27
Figure 4: Estimation de la production des cultures en Kg (2020 à 2022) à Amdjarass .....	36
Figure 5 : Indicateurs TBA-TBS-TAP de l'Enseignement primaire en (%) .....	45
Figure 6 : Proportions des redoublants (es) au primaire.....	45
Figure 7 : Taux d'abandon au primaire .....	46
Figure 8 : Types de constructions en % .....	47
Figure 9 : Répartition des écoles selon le statut .....	47
Figure 10 : Disponibilité des manuels pédagogiques par discipline.....	48
Figure 11 : Nombre d'enseignants dans le primaire par grade selon le genre.....	48
Figure 12: Nombre de points d'eau dans les établissements durant les 5 dernières années. ....	49
Figure 13 : Nombre de blocs de latrines par type et selon l'état .....	49
Figure 14 : Répartition des ressources humaines dans la Province .....	51

Figure 15 : Répartition des infrastructures sanitaires dans la province.....	52
Figure 16 : <i>Typologie des risques</i> .....	60

## AVANT-PROPOS

Nous sommes heureux de vous présenter le Plan de développement provincial (PDP) de l'Ennedi Est qui concrétise notre souhait depuis plusieurs années de disposer d'un document stratégique pour guider le développement socio-économique et culturel de notre province. Ce plan est l'aboutissement d'un long processus qui a démarré par la mission d'information des autorités provinciales et qui s'est poursuivi par le diagnostic situationnel, l'atelier de validation du rapport diagnostic et enfin l'atelier de validation dudit PDP.

Le PDP répond aux défis auxquels fait face la province, notamment l'enclavement, les effets des changements climatiques sur l'écosystème, les activités socio-économiques, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la santé, l'accès à l'eau pour les populations et le bétail. Sa mise en œuvre permettra d'améliorer les conditions de vie de nos populations qui sont au centre de nos priorités.

En tenant compte de la politique du Gouvernement et des aspirations des populations lors des exercices des consultations, la province de l'Ennedi Est focalisera, pour les cinq prochaines années, ses interventions sur quatre (4) axes stratégiques de développement, à savoir :

- Axe 1 : Dynamisation du secteur de production et de soutien à la production (élevage, agriculture, le commerce, transport, tourisme et hôtellerie, artisanat, télécommunication) ;
  - Sous axe 1 : Renforcement des systèmes de productions pastorales et agricoles ;
  - Sous axe 2 : Développement des infrastructures (routières, hydrauliques, énergétiques)
- Axe 2 : Amélioration de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène, assainissement) ;
- Axe 3 : Développement des actions d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques.
- Axe 3 : Développement des actions de coordination, de la mise en œuvre et la mobilisation des ressources pour le financement du PDP.

Nous, autorités provinciales dans l'exercice de nos compétences, assureront la cohérence nécessaire des actions des différents partenaires pour l'atteinte des résultats attendus du Plan de Développement provincial. A de cet effet, nous lançons un vibrant appel à tous les ressortissants de la province, aux bonnes volontés et aux différents partenaires au développement d'apporter leur contribution à la mise en œuvre effective de notre Plan de développement provincial.

Aux termes de ce processus d'élaboration du PDP 2024-2028 de l'Ennedi Est, nous tenons à exprimer nos vifs remerciements à toutes les populations locales, aux membres du Comité Provincial d'Action (CPA) et des Comités Départementaux d'Action (CDA) de la province, les Partenaires Techniques et Financiers, les organisations de la société civile et les personnes ressources pour leurs contributions sans faille durant l'élaboration du PDP. Nos remerciements vont également à l'endroit de l'UNICEF pour son appui technique et financier qui a permis à la province de disposer de son plan de développement.

**Le Gouverneur de la Province de l'Ennedi Est**

**Le Général de Division AHMAT KARDAYO HISSEIN**

## RESUME

L'élaboration du Plan de développement de la province de l'Ennedi Est s'est appuyée sur les différentes étapes décrites dans le guide national d'élaboration du Plan de Développement provincial révisé en avril 2021. Le diagnostic participatif de la Province de l'Ennedi Est a pris en compte les piliers du développement durable, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, du désenclavement de la province, de l'accès aux services sociaux de base, de la protection sociale ainsi que le développement des actions d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques.

D'une superficie estimée à 90 466 km<sup>2</sup> et une population estimée à 176 085 habitants (projection en 2022 à partir du RGPH2, 2009), la province présente plusieurs atouts et potentialités : (i) importantes ressources en eaux souterraines (bassin de Erdi) et de surface ;(ii) un fort potentiel en cheptel (bovins, camelins caprins, équidés, arsins, ovins) ; (iii) un potentiel écotouristique important (réserve animalière).

L'économie de la province est basée sur l'élevage, le commerce, l'agriculture et l'artisanat. L'élevage occupe le 1er rang des activités économiques de la province. C'est un élevage traditionnel, basé sur le mode extensif. Le commerce, deuxième principale activité, est basée sur la vente de quelques produits locaux : les céréales, les produits maraichers, les produits manufacturés et aussi des produits de l'artisanat. En ce qui concerne les produits manufacturés, une forte importation des biens en provenance des pays voisins (le Soudan et la Libye) et une partie de ces biens provient de N'Djamena. L'agriculture occupe la troisième place comme activité économique de la province de l'Ennedi Est. Elle est également tributaire des aléas climatiques et édaphiques. Bien que les sols soient fertiles, la rareté des pluies et l'absence des matériels agricoles modernes handicapent le développement des activités agricoles qui se résument aux maraichages dans les Oueds qui bénéficient de la construction des barrages par l'Etat et les ONGs.

Le tissu industriel artisanal est quasiment inexistant malgré les énormes potentialités en termes de disponibilité de matières premières. Cependant, il existe quelques activités artisanales notamment d'art et de service.

Sur le plan de transport, il coexiste un transport terrestre développé et un transport aérien en pleine croissance alimenté principalement par les vols des avions humanitaires.

Le secteur touristique est très peu développé car les sites touristiques potentiels ne sont ni aménagés, ni valorisés. Or, la province regorge d'énormes potentialités touristiques. Les zones protégées de l'Ennedi sont gérées par African Parks une société sud-africaine. Ce secteur peut s'appuyer sur le tissu hôtelier qui a connu une légère amélioration depuis quelques temps avec l'avènement d'un hôtel de cinq (5) étoiles avec une capacités de 53 chambres dont une suite présidentielle. Ce qui constitue un atout pour les touristes qui aimeront visiter les merveilles de l'Ennedi Est.

Dans le domaine de l'éducation, le diagnostic situationnel a permis de faire les constats suivants :

- ✓ Selon l'annuaire statistique scolaire 2021/2022, le taux brut de scolarisation (TBS)<sup>1</sup> au niveau primaire est de 24,9% (dont 22,9% pour les filles et 27,4% pour les garçons) contre 91,5% au niveau national. Le taux d'achèvement au primaire (TAP) est de 25,2 % (dont 30,1 % pour les filles et 23,8% pour les garçons) contre 47,75% au niveau national. Il faut souligner que sur la population scolarisable âgée de 6 à 11 ans de 31 736 (annuaire statistique scolaire 2021/2022), 7901 sont scolarisés soit 25%. La province souffre d'un déficit en enseignants au primaire. Le nombre d'enseignants tous grades confondus est de 185 dont 124 instituteurs soit 67,2%. 37 instituteurs adjoints soit 20%. Sur le plan d'équipement en point eau dans les écoles, il faut noter que le taux de couverture des établissements en eau est très faible ; il est de l'ordre de 4,86% en 2021/2022. Par ailleurs, 50% de ces points sont en mauvais état.
- ✓ L'enseignement moyen compte 1563 élèves en 2021-2022 dont 834 filles soit 53%. Au cours moyen, le taux d'achèvement (TA) est de 7,4% en 2022 contre 21,7% au niveau national. La scolarisation des filles au niveau moyen est légèrement supérieure à celle des garçons au moyen. Une faible proportion d'élèves avec un taux inférieur à 5,6% parviennent à terminer le cycle moyen dont 5,4% pour les garçons et 6,5% pour les filles.
- ✓ La province compte trois (3) lycées publics dont un francophone, un arabophone et un bilingue. Deux lycées sur trois sont implantés en milieu urbain contre un seul en milieu rural (Kariari). Les effectifs d'élèves des lycées en 2021/2022 sont de 777 élèves dont 400 filles soit 51,48%, contre 747 élèves dont 398 filles soit 53, 27% en 2020/2021. L'effectif a connu une hausse de 4%. L'augmentation de la proportion des filles dans cet ordre d'enseignement est de 14,6%.
- ✓ L'Education de Base Non Formelle concerne les jeunes déscolarisés et non scolarisés âgés de 9 à 14 ans. Il n'existe qu'une seule école d'éducation de base non formelle dans la province. Elle a pour but l'intervention dans la vie active des jeunes à travers les petits métiers (couture, menuiserie...) et le passage en classe en 6<sup>e</sup> par la passerelle ou dans le centre de formation technique et professionnelle. Il n'y a pas des centres d'Alphabétisation dans la province.

Dans le domaine sanitaire, les caractéristiques du secteur se présentent comme suit :

- 1 médecin pour 8023 habitants (Norme OMS : 1 médecin = 1/10 000),
- 1 SFDE pour 84279 habitants (Norme OMS : 1 SFDE = 1 / 1 000),
- 1 infirmier pour 24079 habitants (Norme OMS : 1 infirmier = 1/1000).

---

<sup>1</sup> TAP : Taux d'Achèvement du Primaire TBA : Taux Brut d'Admission TBS : Taux Brut de Scolarisation

Sur le plan de l'offre de service, la province de l'Ennedi Est dispose de 28 centres de santé dont 7 non fonctionnelles, d'un hôpital provincial et de 8 districts sanitaires. Les districts sanitaires sont localisés dans les Départements de Amdjarass, Bahai, Mourdi et la sous-préfecture de Kaoura.

La province se caractérise par :

- un faible taux de couverture en accouchement assisté qui est de 29 % en 2022
- un faible taux d'utilisation des services qui est de 24%.
- un faible taux de mortalité infanto-juvénile (50 pour mille naissances vivantes (MICS 2019), alors qu'au niveau national, il est de 122‰.

### **Hygiène et assainissement**

Le problème d'hygiène et d'assainissement se pose avec acuité car près de 77.3% de la population pratiquent la défécation à l'air libre (MIC6, 2019). Les dépotoirs des ordures existent mais en absence des services de collecte des ordures ménagers, des immondices joncent les sols partout dans tous les Départements. Aussi, il n'existe pas non plus des canaux d'évacuation des eaux de pluies en dépit de bitumage de quelques principales rues d'Amdjarass. Cela a pour conséquence l'érosion pendant les fortes pluies

### **Accès à l'eau**

Selon les résultats de la quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4) de 2018, le taux d'accès à l'eau potable est de 28,8 % avec d'énormes disparités départementales. Par ailleurs, on note quelques problèmes :

- Salinité de la nappe phréatique dans certaines localités (Amdjarass, Kariari) ;
- Sols dominés par le socle dur rendant difficile la réalisation des forages d'eau.

### **États des lieux de la protection de la femme et de la petite enfance**

Il existe plusieurs groupements féminins bien structurés. Cependant, leur accès au financement et à l'autonomie est plutôt la quadrature du cercle. En ce qui concerne la petite enfance, il faut déplorer le manque de structure d'encadrement des enfants en âge préscolaire. La loi réglementant le mariage n'est pas totalement appliquée dans la province car 42,1% des filles sont mariées avant 18 ans ; 2,6% des femmes sont victimes de violence physique, de vol ou d'agression (MICS6-TCHAD, 2019).

Malgré les atouts et les potentialités dont dispose la province, plusieurs contraintes compromettent son dynamisme économique tiré par l'élevage, le commerce et l'agriculture.

Il s'agit, entre autres de :

- ✓ L'enclavement de la province ;
- ✓ L'insuffisance d'eau potable pour la consommation ;
- ✓ La faible organisation, professionnalisation et encadrement technique des actifs de la production agro-pastorale ;
- ✓ La faible accessibilité des populations aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène et assainissement) ;

- ✓ La faiblesse des secteurs de soutien à la production (transport, hôtellerie, tourisme, ...)

A ces facteurs, il faut ajouter la vulnérabilité de la province face aux aléas et aux changements climatiques. En effet, la province est exposée depuis des années à des chocs environnementaux et naturels de plus en plus récurrents tels que la sécheresse, les vents violents La province fait face également aux risques sociaux (présence de milliers de réfugiés soudanais)

Au regard de ce diagnostic, la province doit fournir d'efforts pour relever les quatre (4) principaux défis. Ils concernent : i) le faible dynamisme du secteur de production et de soutien à la production (élevage, commerce, agriculture, transport, tourisme, artisanat, télécommunication, ii), la faiblesse de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène, assainissement), iii) les questions liées aux actions d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques, iv) la coordination, de la mise en œuvre et la mobilisation des ressources pour le financement du PDP

Sur la base de la vision nationale, des orientations nationales de développement et des aspirations de la population, la vision de développement de la Province de Province de l'Ennedi Est s'énonce comme suit « *D'ici à 2030, l'Ennedi Est, est une Province, à économie résiliente, désenclavé, desservie d'eau et d'énergie où les populations accèdent de manière équitable aux service sociaux de base de qualité.* ».

Le Plan de Développement de la Province de l'Ennedi Est vise à contribuer à l'amélioration de façon équitable et durable des conditions de vie des populations. Il repose sur quatre (4) axes stratégiques qui s'appuient sur les actions prioritaires répondant aux principaux défis identifiés au cours du processus des consultations.

- Axe 1 : Dynamisation du secteur de production et de soutien à la production (élevage, agriculture, le commerce, transport, tourisme et hôtellerie, artisanat, télécommunication) ;
  - Sous axe 1 : Développement des infrastructures (routières, hydrauliques, énergétiques)
  - Sous axe 2 : Renforcement des systèmes de productions pastorales et agricoles ;
- Axe 2 : Amélioration de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène, assainissement) ;
- Axe 3 : Développement des actions d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques
- Axe 4 : Développement des actions de coordination, de la mise en œuvre et la mobilisation des ressources pour le financement du PDP

Sur la base des axes stratégiques, des effets et des produits attendus, trois (3) programmes et neuf (9) projets de développement ont été définis (voir tableau ci-dessous).

**Tableau 1 : Programmes et projets de développement**

PROGRAMMES	PROJETS
<p><b>Programme 1 :</b> Dynamisation des secteurs de production et de soutien à la production</p>	<p><b>Projet 1 :</b> Appui à l'amélioration des systèmes de production agro-sylvo--pastorales de la province</p>
	<p><b>Projet 2 :</b> Appui à l'amélioration des infrastructures de soutien à la production (routes, hydraulique rurale, source d'énergie, NTIC, transformation des produits locaux) de la province</p>
<p><b>Programme 2 :</b> Amélioration de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base</p>	<p><b>Projet 1 :</b> Appui à la population de la province de l'Ennedi Est à l'accès et à l'utilisation des services de santé de qualité</p>
	<p><b>Projet 2 :</b> Appui à l'accès des filles et garçons de la province de l'Ennedi Est à une éducation de qualité.</p>
	<p><b>Projet 3 :</b> Appui à l'alphabétisation des adultes</p>
	<p><b>Projet 4 :</b> Appui à la population de la province notamment les plus vulnérables aux mesures de protection sociale, de protection de l'enfant et de la femme.</p>
	<p><b>Projet 5 :</b> Appui à la couverture des populations de la province de l'Ennedi Est en infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement de qualité</p>
<p><b>Programme 3 :</b> Développement des actions d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques</p>	<p><b>Projet 1 :</b> Appui à la réduction des effets des changements climatiques sur la production agricole dans la province de l'Ennedi Est</p>
	<p><b>Projet 2 :</b> Appui à l'amélioration de la production résiliente de l'élevage de la province de l'Ennedi-Est</p>
<p><b>Programme 4 :</b> Développement des actions de coordination, de la mise en œuvre et de la mobilisation des ressources pour le financement du PDP</p>	<p><b>Projet 1 :</b> Appui à la coordination, à la mise en œuvre et à la mobilisation des ressources pour le financement du PDP</p>

Le cout global de financement du PDP de la province du l'Ennedi-Est est estimé à soixante-treize milliards sept cent quarante-trois- millions sept cent cinquante mille francs CFA (73 743 750 000 FCFA)

Il convient de préciser que les coûts des différents programmes sont des estimations basées sur les données disponibles au moment de l'élaboration du PDP. Le cout par programme est réparti comme suit :

**Tableau 2 : Répartition des coûts par programme**

<b>Programme</b>	<b>Cout total en FCFA</b>	<b>%</b>
<b>Programme 1</b> : Dynamisation des secteurs de production et de soutien à la production	32 804 250 000	44.5
<b>Programme 2</b> : Amélioration de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base	37 475 500 000	50.8
<b>Programme 3</b> : Développement des actions d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques	2 880 000 000	3.9
<b>Programme 4</b> : Développement des actions de coordination, de la mise en œuvre et de la mobilisation des ressources pour le financement du PDP	584 000 000	0.8
<b>Total</b>	<b>73 743 750 000</b>	<b>100,0</b>

### **Contribution de chaque acteur au financement du PDP**

La répartition des contributions au financement est basée sur les hypothèses des capacités de mobilisation interne des ressources, les lois des finances et les projets/programmes en cours de mise en œuvre ou en pipeline financés par les PTFs intervenant dans la province.

**Tableau 3 : Contribution de chaque acteur au financement du PDP (en milliards FCFA)**

<b>Acteurs</b>	<b>Contribution prévisionnelle</b>	<b>Apport (ressources disponibles ou à disponibiliser)</b>	<b>% contribution prévisionnelle au PDP</b>	<b>Gap de financement</b>	<b>% contribution Gap PDP</b>
Populations/Diaspora	3.044	0	4.14	3.044	7.59
Etat/Province	45.842	23.34	62.40	22.502	56.08
PTF	24.58	10	33.46	14.58	36.34
<b>TOTAL</b>	<b>73.466</b>	<b>33.34</b>	<b>100</b>	<b>40.126</b>	<b>100</b>

La majorité des financements (environ 92.42% du gap global du PDP) sera recherchée à travers les PTFs (36.3%) et l'Etat (environ 56 %). A cet effet, une stratégie de mobilisation des ressources s'appuyant sur une stratégie de communication efficace sera développée et mise en œuvre. En outre, la province doit intensifier ses actions de plaidoyer à l'endroit du gouvernement, des PTF et de la population/diaspora en mettant un accent particulier sur les opportunités qui s'offrent à la province par rapport aux projets existants et sur les mécanismes d'intégration des projets et programmes du PDP dans l'ensemble des projets et programmes à inscrire dans le Plan National de Développement (PND) 2024-2028.

## INTRODUCTION

La province de l'Ennedi-Est a été créée par ordonnance N° 002/PR/08 du 19 février 2008 portant création des 23 régions. Avec une superficie estimée à 90 466 km<sup>2</sup>, elle est l'une des provinces les plus vastes du pays derrière le Tibesti, le Borkou, l'Ennedi Ouest et le Batha. Elle est limitée au Nord par la Libye, à l'Est et au Sud-Est par le Soudan, au Sud-Ouest par la province du Wadi-Fira et à l'Ouest par la province de l'Ennedi-Ouest. Le chef-lieu de la province, Amdjarass, est situé à environ 1300 km de N'Djaména, la capitale du pays.

La province se caractérise également par la faible densité de la population (2,1 habitants au km<sup>2</sup>), avec des fortes disparités entre les départements et par la présence de 39000 réfugiés soudanais avec l'arrivée des nouveaux réfugiés soudanais.

La province présente plusieurs atouts et potentialités : (i) importantes ressources en eaux souterraines (bassin de Erdi) et de surface ;(ii) un fort potentiel en cheptel (bovins, camélins caprins, équidés, arsins, ovins) ; (iii) un potentiel écotouristique important (réserve animalière). Cependant, elle fait face à quelques défis de développement, notamment l'enclavement, les changements climatiques et le faible accès à l'eau potable due à la salinité de la nappe phréatique dans certaines localités (Amdjarass, Kariari) et au fait que c'est une zone de socle rendant difficile la réalisation des forages d'eau.

Dans le but de disposer d'un instrument de gestion stratégique pour le développement socio - économique de la province, les autorités provinciales en collaboration avec le Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux et avec l'appui technique et financier de l'UNICEF ont décidé d'engager le processus d'élaboration du Plan de Développement Provincial (PDP 2024-2028) de l'Ennedi Est. Ce plan de développement a un triple avantage en ce sens qu'il est un cadre de dialogue et de concertation, un outil de planification et enfin un instrument de négociation de financement de programmes et projets.

Conformément au Guide national d'élaboration des plans provinciaux de développement, le processus d'élaboration du PDP de l'Ennedi-Est est structuré en cinq principales phases : (i) diagnostic participatif ; (ii) vision, objectifs et orientations stratégiques, (iii) planification ; (iv) validation ; (v) adoption et diffusion.

Le présent rapport, résultat de la mise en œuvre des trois premières phases présente le draft du plan provincial de développement de l'Ennedi Est. Il est structuré en six (06) chapitres :

- Démarche méthodologique ;
- Diagnostic situationnel de la province ;
- Analyse des risques ;
- Défis et opportunités de développement de la province.
- Vision et orientations stratégiques de développement de la province ;
- Coûts, mécanismes et stratégies de mise en œuvre et de suivi du PDP.

## **CHAPITRE 1 : DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE Et DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.**

### **1.1. DEMARCHE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU PDP**

Une approche participative et inclusive a été adoptée pour réaliser le diagnostic de la Province de l'Ennedi-Est. Dans cette optique, des séances de focus groups et des entretiens ont été réalisés avec la participation effective des représentants des différentes composantes socioprofessionnelles de la société, des organisations de la société civile. La modération et l'animation de ces différents focus group ont été assurées par le cabinet Espace Consulting.

La démarche mise en œuvre en vue de la réalisation du diagnostic s'articule principalement autour des revues documentaires, des focus group et des entretiens individuels.

#### **1.1.1. La revue documentaire**

Cette étape consacrée à l'analyse des principaux documents sur la province, a consisté à visiter les délégués des différents ministères sectoriels afin de collecter toute la documentation existante (études, enquêtes, etc). L'exploitation de ces documents a permis de recueillir des informations pertinentes sur la province et d'apprécier le gap en données à combler.

Cette revue documentaire a également permis de retenir des questions clés sur lesquelles il s'avère nécessaire d'approfondir la réflexion lors des séances de focus group et des entretiens individuels.

#### **1.1.2. Les séances de focus-group**

Des séances de focus groups ont été organisées dans les différents départements de la province. La population concernée par les focus group est constitué par les acteurs locaux suivants :

- Les producteurs (agriculteurs, éleveurs) ;
- Les commerçants ;
- Les groupements et/ou associations des femmes ;
- Les groupements/associations des jeunes ;
- Les conseillers municipaux ;
- Les autorités administratives et traditionnelles ;
- Les représentants des réfugiés

L'animation a permis à chaque groupe par département de :

- Identifier les potentialités économiques de développement par branche d'activités ;
- Souligner les difficultés et/ou contraintes y afférentes ;
- Mentionner la situation des femmes dans le domaine de l'hygiène - assainissement et l'accès à la terre ;
- Relever la situation des jeunes par rapport à l'accès à l'emploi, l'intérêt accordé à l'espace culturel (Maison des jeunes, maison de culture, le stade des sports).

Les photos ci-dessous illustrent quelques séances de focus group organisés dans les différents

départements avec les différentes couches socio- professionnelles.

**Photo 1 : focus group : groupement féminin d'Amdjarass**



Cliché : Espace Consulting, Août 2023

**Photo 2 : focus group : groupement éleveurs/agriculteurs d'Amdjarass**



Cliché : Espace Consulting, Août 2023

**Photo 3 : focus group : groupement féminin Wadi Hamar ( Bahaï)**



Cliché : Espace Consulting Août 2023

**Photo 4 : focus group : groupement éleveurs Agriculteurs Wadi Hamar ( Bahaï)**



Cliche : Espace Consulting, Aout 2023

**Photo 5 : focus group : groupement féminin Bao-Bailliat**



Cliché : Espace Consulting, Août 2023

**Photo 6 : focus group : Chefs de carres Amdjarass**



Cliché : Espace Consulting, Août 2023

Photo 7 : Focus group : Chefs de carrés Amdjarass Photo 8 : focus group : réfugiés Kariari



Cliché : Espace Consulting, Août 2023



Cliché : Espace Consulting, Août 2023

### **1.1.3. L'élaboration de la cartographie**

L'approche méthodologique utilisée pour la réalisation des cartes s'est basée sur une revue documentaire consistant à se rapprocher des structures spécialisées (SIDRAT, CADASTRE,) pour les informations de base notamment les fonds de cartes, les images satellitaires, les études existantes et les consultations publiques sur le terrain pour situer la répartition exacte des cantons conformément au nouveau découpage administratif. Les cartes thématiques ainsi réalisées apporteront plus de clarté aux thèmes traités.

### **1.1.4. Les entretiens individuels**

Les différents délégués ou leurs représentants, les cadres des programmes et projet de l'État présents dans la Province ont fait l'objet des entretiens. Ces entretiens individuels ont permis aux consultants de s'enquérir sur les conditions de vie des populations vulnérables par rapport aux actions, programmes/projets mis en œuvre dans la province durant les cinq (5) dernières années.

### **1.1.5. Traitement des données et rédaction du rapport provisoire du diagnostic de la Province.**

Les données collectées au terme de la revue documentaire et des ateliers de diagnostic participatif, ont été traitées, analysées, croisées et mises en commun pour l'élaboration du présent rapport diagnostic qui va constituer le soubassement pour la définition de la vision, les orientations stratégiques et des objectifs de développement de la province de l'Ennedi-Est.

### **1.1.6 Atelier de validation du rapport diagnostic de l'Ennedi Est**

Le rapport diagnostic a été validé lors de l'atelier qui s'est tenu du 7 au 9 octobre 2023 à Amdjarass. Cet atelier a permis également de présenter et valider la vision, les axes stratégiques ainsi que les actions prioritaires du PDP 2024-2028 de l'Ennedi Est.

### **1.1.7. Atelier de validation du PDP**

Le draft du PDP de l'Ennedi Est est validé lors de l'atelier qui s'est déroulé du 11 au 13 novembre 2023 à Amdjarass. Cet atelier a permis également de réviser le chronogramme de la suite du processus d'approbation et d'adoption du PDP par les autorités provinciales de l'Ennedi Est.

### **1.1.8. Mission complémentaire d'enrichissement de la version provisoire du PDP**

Une mission conduite par le ministère en charge du plan et comprenant le cabinet Espace Consulting qui a appuyé l'élaboration du PDP s'est déroulée du 21 au 26 décembre 2023 à Amdjarass. Cette mission avait pour objectif de s'entretenir avec les autorités traditionnelles, en particulier le sultanat et les chefs de cantons afin de compléter d'éventuelles actions non encore prises en compte dans la version provisoire du PDP.

## **1.2. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES**

La principale difficulté est celle relative à l'accès dans la Province de l'Ennedi-Est à cause de son enclavement car la collecte des données s'est déroulée au mois août. A cela s'ajoute l'inexistence ou l'insuffisance de données statistiques sur les différents secteurs d'activités dans chaque département. Le faible équipement en outils informatiques et le faible archivage des documents fondamentaux au niveau de chaque délégation et dans les services départementaux rendant difficiles la disponibilité et l'accessibilité aux données secondaires. On note également la forte mobilité des responsables des services déconcentrés de l'État (les délégués provinciaux).

Toutefois, ces difficultés n'ont pas entamé l'avancée du processus car d'autres approches méthodologiques telles que les entretiens par téléphone, la collecte des documents d'activités version papiers etc, ont été utilisées. Ce qui a permis l'élaboration du rapport diagnostic de l'Ennedi-Est.

## CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC SITUATIONNEL DE LA PROVINCE DE L'ENNEDI-EST



### 2.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROVINCE DE L'ENNEDI -EST

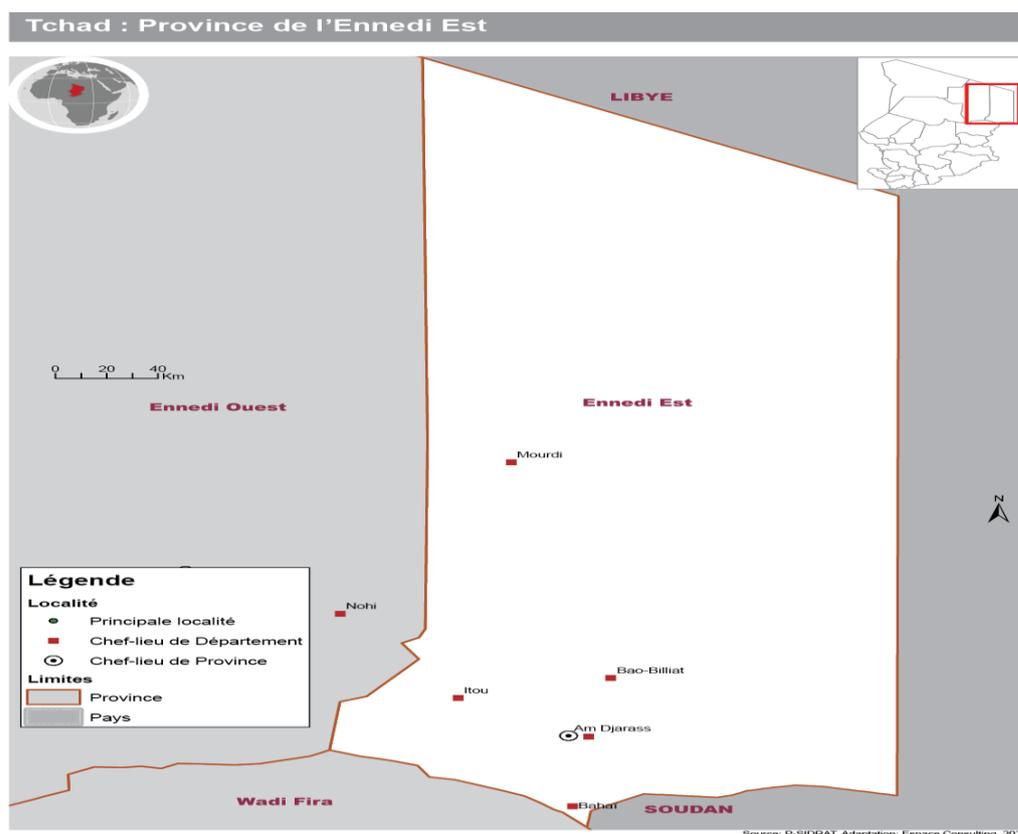
Cette présentation de la province de l'Ennedi-Est sera axée sur la situation géographique, la structuration administrative, ainsi que le mode de gouvernance actuelle.

#### 2.1.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

La province est située entre le 16° 03' 57'' de la latitude Nord et 22°50'35'' de la longitude Est. Elle a été créée par ordonnance N° 002/PR/08 du 19 février 2008 portant création des 23 régions. Elle est l'un des plus vastes territoires du pays, occupant le 5<sup>e</sup> rang après le Tibesti, le Borkou, l'Ennedi Ouest et le Batha, avec une superficie estimée à 90 466 km<sup>2</sup>.

Elle est limitée au Nord par la Libye, à l'Est et au Sud-Est par le Soudan, au Sud-Ouest par la province du Wadi-Fira et à l'Ouest par la province de l'Ennedi-Ouest. Le chef-lieu de la province, Amdjarass, est situé à environ 1300 km de N'Djaména, et à 335 km d'Abéché, la grande ville de l'Est du pays.

## Cartel : Localisation



Clause de non-responsabilité : les fonds de toutes les cartes sont ceux de P. SIDRAT datant de 2018 et ne reflètent pas nécessairement les prises de position du Cabinet Espace Consulting.

Conformément à l'ordonnance N°001/PR/2019, portant création des unités administratives et les collectivités autonomes, la Province de l'Ennedi-Est compte 6 Départements et 19 Communes

**Tableau 1: Découpage administratif de la Province**

Province	Chef-lieu	Département	Chef-lieu	Commune
ENNEDI-EST	AMDJARASS	Amdjarass	Amdjarass	Amdjarass rural, Kaoura,
		Wadi Hawar	Bahai	Bahai, Kariari
		Bao -Bailliat	Bao -billiat	Bao -Billiat rural, Gaour, Mourdougouni
		Nohi	Nohi	Nohi rural, Aliba, Arou, Houhourou ,
		Itou	Itou	Itou rural, Marri, Menou, Bachikele, Birdouani
		Mourdi -Djona	Mourdi -Djona	Mourdi rural, Ouro, Aouli

**Source :** Ordonnance N°001/PR/2019 portant création des Unités Administratives et des Collectivités Autonomes.

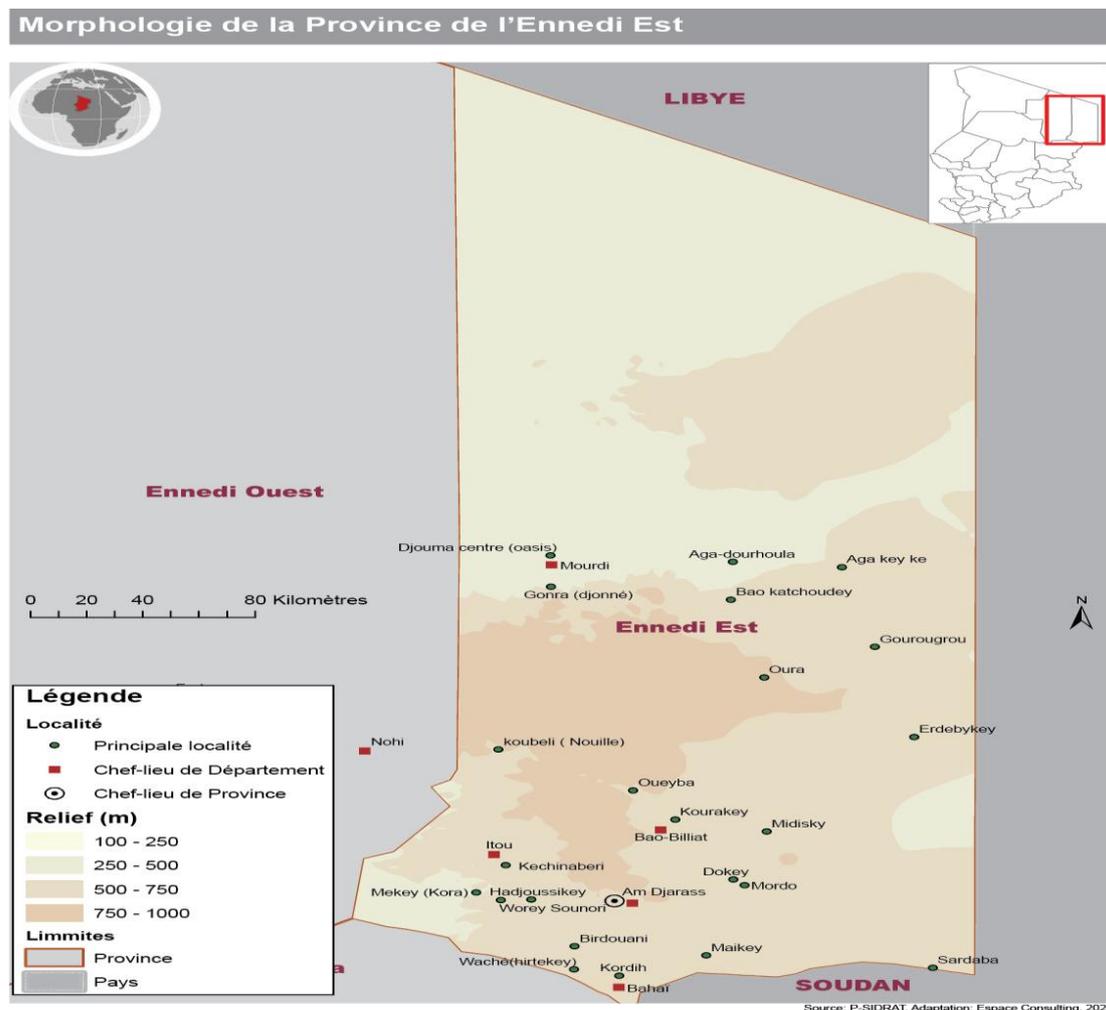
## 2.1. 2. MILIEU PHYSIQUE

### 2.1.2.1 Relief

La province présente un paysage contrasté dominé par la présence des plateaux dont le sommet le plus haut se situe à 1 354 m d'altitude. Le prolongement de la dépression de Mourdi s'étale au centre de la province avec une altitude de 510 m.

Le massif de l'Ennedi, classé en 2016 au Patrimoine mondial de l'humanité, couvre les provinces de l'Ennedi Est et de l'Ennedi Ouest. Il est l'un des six grands massifs montagneux s'élevant dans le désert du Sahara à 1450 m d'altitude. Ce massif est formé de grès reposant sur un socle granitique du Précambrien. Avec le temps, l'érosion de l'eau et du vent ont sculpté le plateau de l'Ennedi, découpant des canyons et des vallées profonds et créant des paysages spectaculaires avec des caractéristiques exceptionnelles, d'une esthétique extrêmement impressionnante, notamment des arches naturelles, des piliers rocheux, des pics et des falaises.

Carte 2 : Relief



### 2.1.2.2. Climat

La province de l'Ennedi-Est est située dans trois (3) zones climatiques : zone saharienne au Nord, zone saharo-sahélienne au centre et zone sahélienne au Sud. Elle reçoit un peu plus de pluie que l'Ennedi-Ouest car sa situation géographique est entre les isohyètes 100 et 300 mm. Ainsi, Amdjarass est caractérisé par un climat saharien aride avec une pluviométrie moyenne qui couvre trois mois de juillet à septembre. Le mois d'août est le mois le plus pluvieux où le cumul mensuel était de 35 mm en 2022. La pluviométrie moyenne annuelle est de 50 mm. Il y a des années où le cumul pluviométrique est proche de 150 mm et des années où on enregistre aucune goutte de pluie (voir figure 1 et 2). Cependant, la tendance de la pluviométrie observée depuis les trente dernières années est en hausse.

Carte 3 : Climat

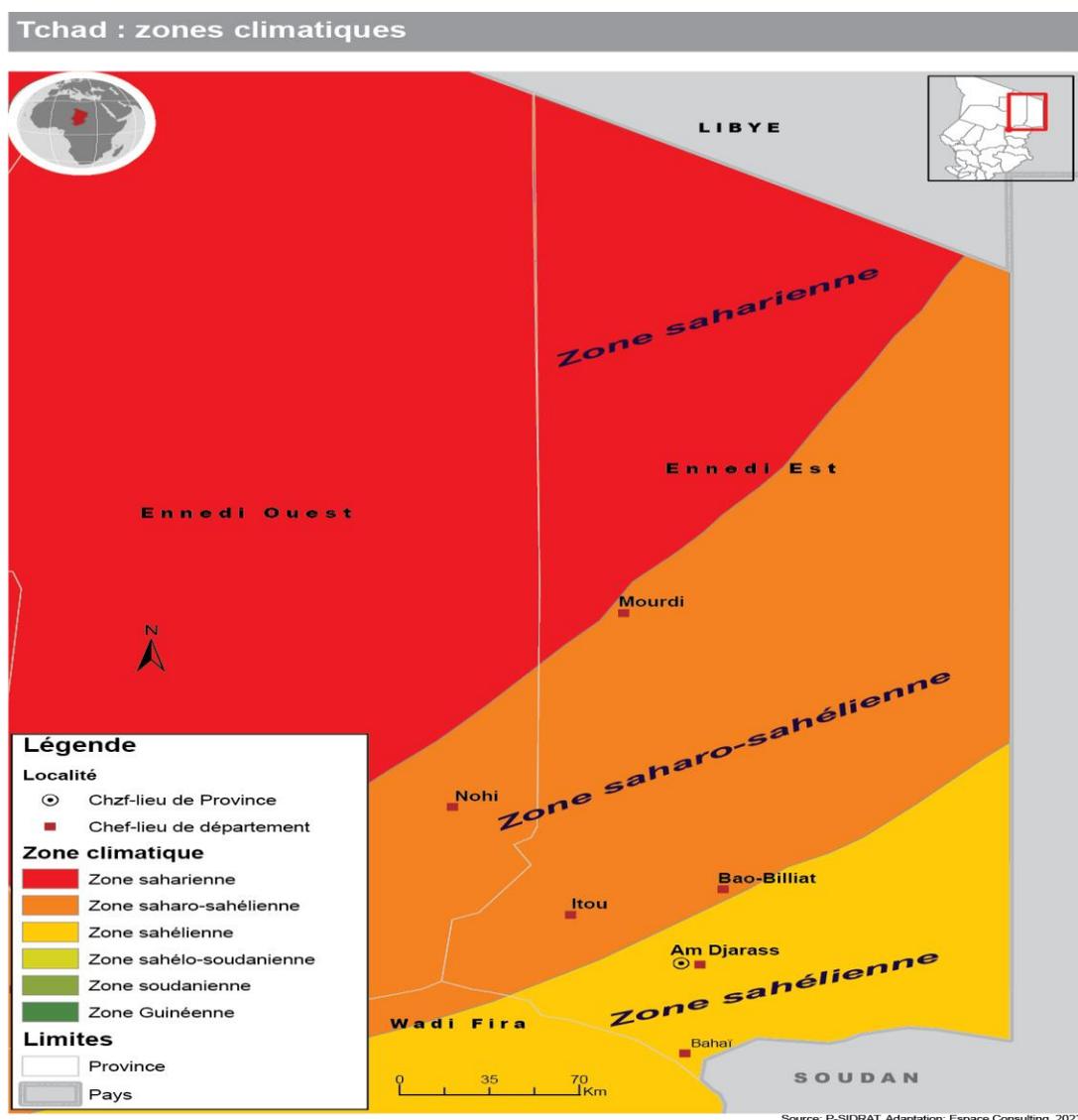
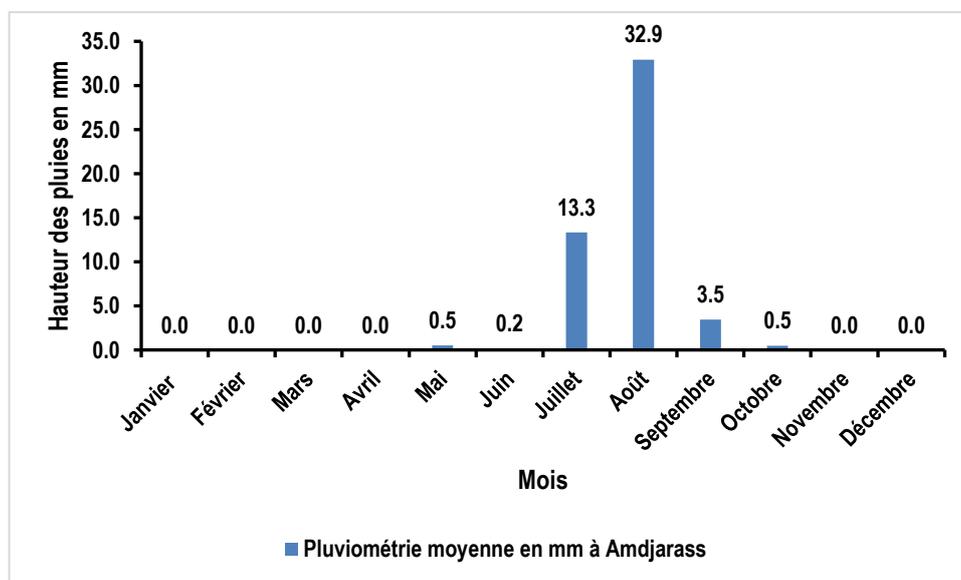


Figure 1 : Pluviométrie annuelle en mm en 2022

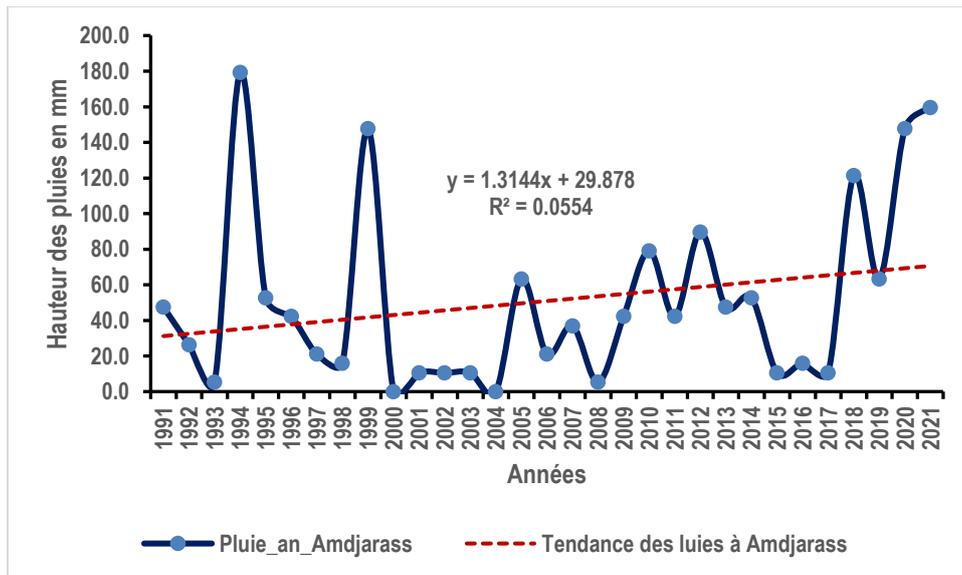


Source ANADER Amdjarass, 2022

La figure ci-dessus présente la situation de la pluviométrie de 2022. On constate que juillet - août-septembre sont les mois pluvieux.

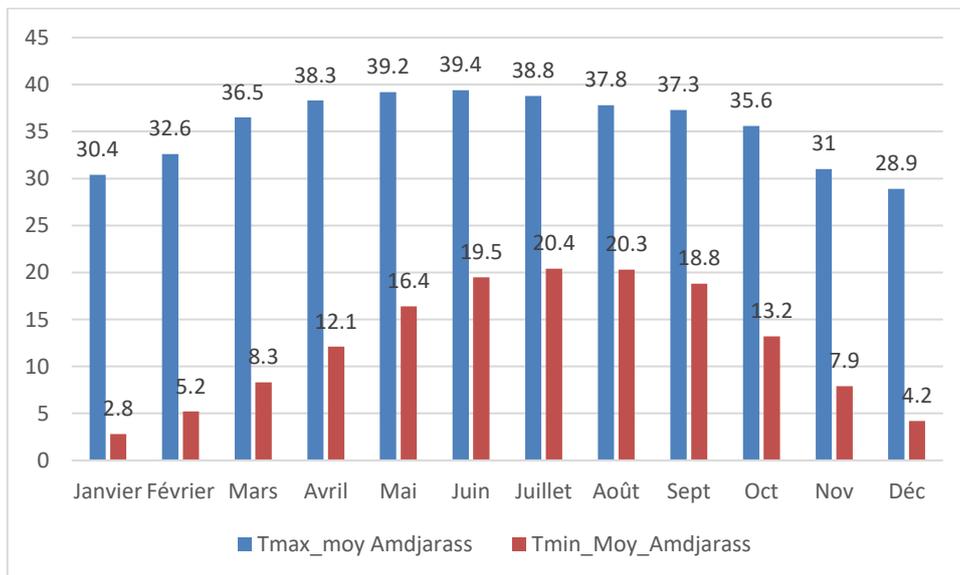
Par ailleurs, la tendance de la pluviométrie observée depuis les trente dernières années est en hausse. En effet, la pluviométrie annuelle à Amdjarass de 1991 à 2021 (figure 2) se caractérise par trois phases. La première se situe entre 1991 et 2000 où on distingue deux pics en 1994 et en 1999 avec des hauteurs de pluies respectives de 180 mm et 140 mm. Ensuite, la pluviométrie a évolué en dents de scies entre 2000 et 2017. Toutefois, on observe des années sans pluies comme en 2000, 2004 et 2008. En 2021, la pluviométrie était supérieure à 160 mm.

Figure 2 : Pluviométrie annuelle en mm



La saison froide commence à partir du mois d’octobre pour se terminer en avril. Les températures minimales observées en cette période oscillent autour de 13,2°C, notamment au cours des mois d’octobre pour descendre progressivement jusqu’à 2,8°C en janvier. Quant à la saison chaude, elle s’étend sur la période allant de mai à septembre avec des températures maximales pouvant parfois atteindre les 39°4 C. La figure 3 ci-dessous donne l’allure des températures minimales et maximales moyennes mensuelles à Amdjarass

Figure 3 : Températures minimales et maximales moyennes mensuelles à Amdjarass



Source : DREM

### 2.1.2.3. Sols

La pédologie de la province est composée de trois types de sols. En fonction des conditions climatiques principalement et du degré de saturation, il existe des sous-classes des sols à pédoclimat chaud pendant la saison des pluies au Tchad. Ceux-ci se situent principalement en

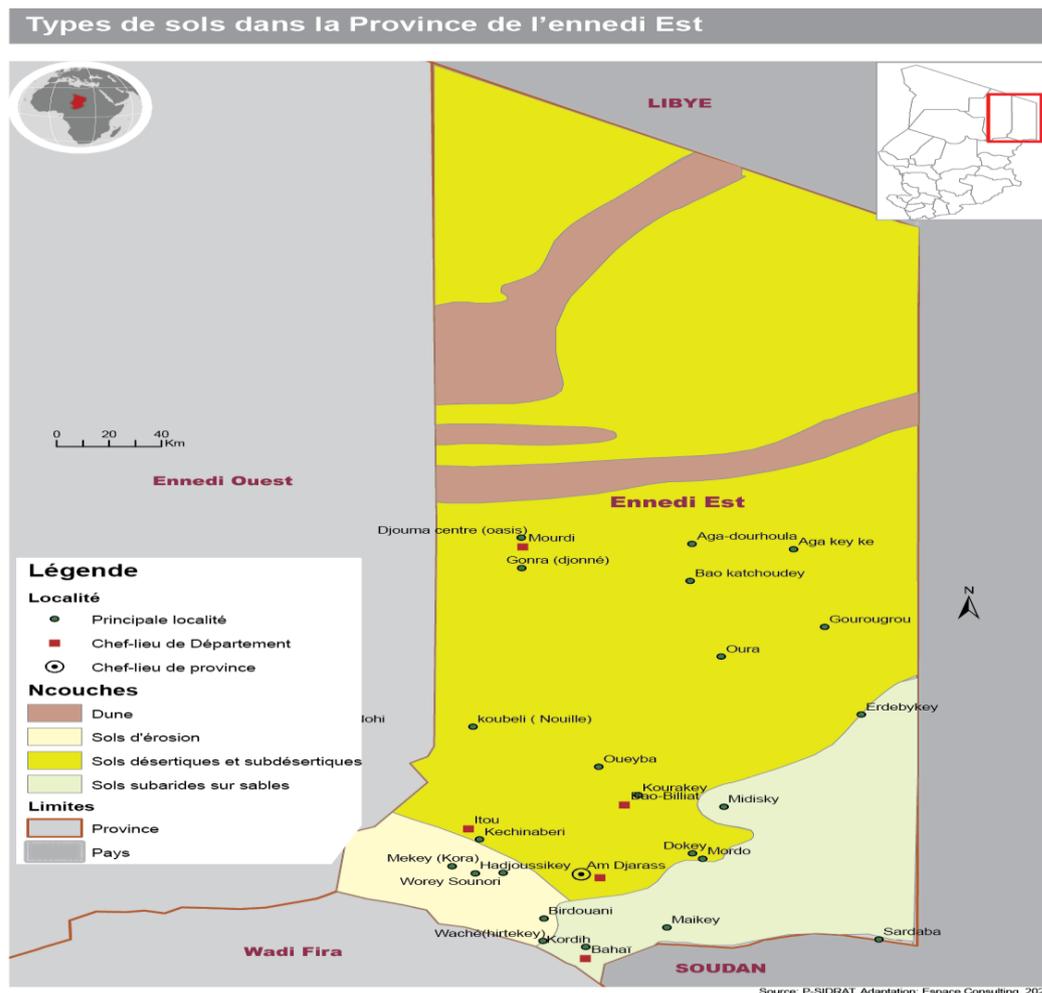
zone climatique sahélo-saharienne entre les isohyètes 500 et 200 mm, mais peuvent descendre en certaines régions jusqu'à 700 mm. Ils prennent le relais vers le nord avec des sols ferrugineux tropicaux peu lessivés tandis qu'au nord du 16<sup>e</sup> parallèle (isohyète 200 mm), ils cèdent le pas aux sols gris subdésertiques.

Plusieurs ères ont marqué l'histoire géologique de la province : le socle cristallin précambrien et la couverture sédimentaire du Paléocène au Quaternaire. La zone sud-ouest, se prolongeant dans la plaine de Mortcha est une vaste plaine granitique et gneissique. Elle se situe dans la continuité du socle cristallin du Ouaddai, d'âge protérozoïque. Ce socle est recouvert en discordance par les grès Cambrien du Continental de base. On retrouve du Sud au Nord :

- Les Grès inférieurs (grès grossiers et friable) du Cambrien,
- Les Grès supérieurs (grès argileux), du Dévonien.

Les formations carbonifères (marnes, argilites et calcaires) occupent la dépression de Mourdi et sont recouvertes en partie par les formations dunaires récentes du Quaternaire. Tout le Nord de l'Ennedi est occupé par les Grès de Nubie (datant de l'Ere secondaire, Crétacé).

#### Carte 4 : Sols



#### 2.1.2.4. Végétation

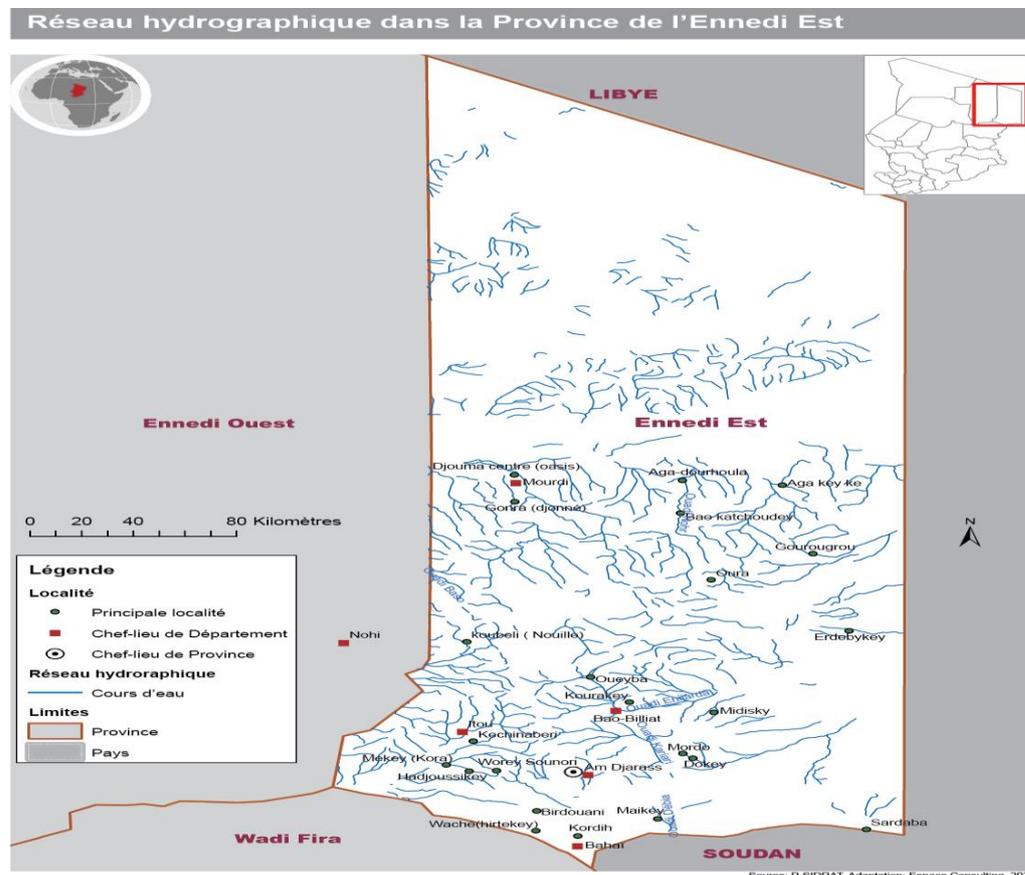
Il convient de relever que le zonage climatique est sujet à des variations très sensibles du fait de la migration des isohyètes. Cette dernière est perceptible à travers les isohyètes 300, 500, 900. Malgré sa situation dans le Sahara, la province bénéficie de la remontée de l'isohyète 100 et 200 (effet orographique) rendant possible un microclimat assez favorable pour le développement d'une végétation caractérisée par la steppe arbustive et herbacée à Acacia et Aristida qui couvre toute la partie sud de la province (Amdjarass compris).

#### 2.1.2.5. Hydrographie

Le massif de l'Ennedi referme des oueds. Au Nord, ils aboutissent vers la dépression du Mourdi, à l'Ouest, à la plaine du Mortcha faisant partie du bassin versant du Lac Tchad, à l'Est et à l'extrême Sud, ils n'ont pas d'exutoire ou alors aboutissent au Soudan (vers le bassin versant du Nil).

Le réseau hydrographique de la Province de l'Ennedi –Est, est constitué d'une part, des gueltas (cuvette où l'eau s'est accumulée ou de l'alimentation par des sources) qui sont des poches d'eau, et d'autre part, des ressources en eau souterraine provenant de l'aquifère des Grès Primaires, qui couvre une superficie d'environ 115 000 km<sup>2</sup> sur le piémont du massif du Tibesti et, vers le sud-est, sur une grande partie de l'Ennedi-Est.

Carte 5: Hydrographie



## **2.1. 3 MILIEU BIOLOGIQUE**

### **2.1.3.1. La faune**

On note la présence d'animaux (hyène, chacal, gazelle, singe) dans les réserves naturelles de l'Ennedi Est (aire protégée) et de plusieurs espèces d'oiseau ainsi que des pintades. Cependant, dans le département de Mourdi, la faune est menacée par les braconniers.

### **2.1.3.2. État des lieux de la gestion des ressources naturelles**

Le développement durable de la province est lié à la préservation des écosystèmes, la biodiversité et à la consolidation des productions végétales et animales. La faune sauvage, la flore, les eaux de surface provenant des pluies stockées dans les bas-fonds constituent l'une des principales richesses de la province.

En dépit de l'attention portée par les autorités en charge de la protection de l'environnement, la faune et la flore subissent la pression démographique humaine sous ces formes respectives : mode d'exploitation extensive d'élevage, coupe abusive de bois et le braconnage.

### **2.1.3.3. Mines et carrières**

Il est à souligner que pour le moment, les ressources minières existantes ne bénéficient pas encore d'une exploitation moderne à la mesure de l'immensité des réserves disponibles.

La synthèse du milieu physique porte sur les domaines du milieu qui sont appréciés par leurs qualités (atouts et contraintes).

## **2. 2. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU MILIEU HUMAIN**

### **2.2. 1. Aspect socioculturel**

La province de l'Ennedi-Est est habitée par une population cosmopolite. La chefferie traditionnelle est constituée d'un Sultan et autres chefs de canton et de village. Elle joue un rôle important dans la cohabitation des populations et d'arbitrage des conflits sociaux qui surviennent entre les composantes de la communauté.

### **2.2.2. Effectifs et évolution de la population**

Selon les projections du Recensement General de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2009, la population est estimée à 176 085 habitants en 2022 dont 79186 femmes soit 44,97%. La densité de la population est estimée à 2,1 habitants/km<sup>2</sup>. La province est faiblement peuplée avec d'énormes disparités départementales.

La population est en majorité très jeune : 45, 83% ont moins de 15 ans. Les adultes de 18 à 60 ans représentent 38,42% et les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 3,90%. La croissance de population est soutenue avec 3,5 % par an. La proportion des femmes en âge de procréer est de 24,80 %, le taux de fécondité est de 5 enfants par femme.

**Tableau 2 : Effectif de la population, poids démographiques et proportions des femmes dans la Province de l'Ennedi Est**

Province	Département	Sous-préfecture	Population en 2009			Projection 2022				
			Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Poids démographique	% des femmes
Ennedi-Est	Amdjarass	Amdjarass	23 815	20 741	44 556	37 716	848 32	70 564	40	47
	Wadi Hawar	Bahäi	15 723	12 168	27 891	24 901	271 19	44 171	25	44
	Bao Billia	Bao Billia	5 453	4 458	9 911	8 636	060 7	15 696	9	45
	Nohi	Nohi	2 166	1 717	3 883	3 430	719 2	6 150	3	44
	Itou	Itou	8 257	6 836	15 093	13 077	826 10	23 903	14	45
	Mourdi-Djouna	Mourdi-Djouna	5 771	4 080	9 851	9 140	462 6	15 601	9	41
		<b>Total</b>	<b>61 185</b>	<b>50 000</b>	<b>111 185</b>	<b>96 900</b>	<b>79 186</b>	<b>176 085</b>	100	45

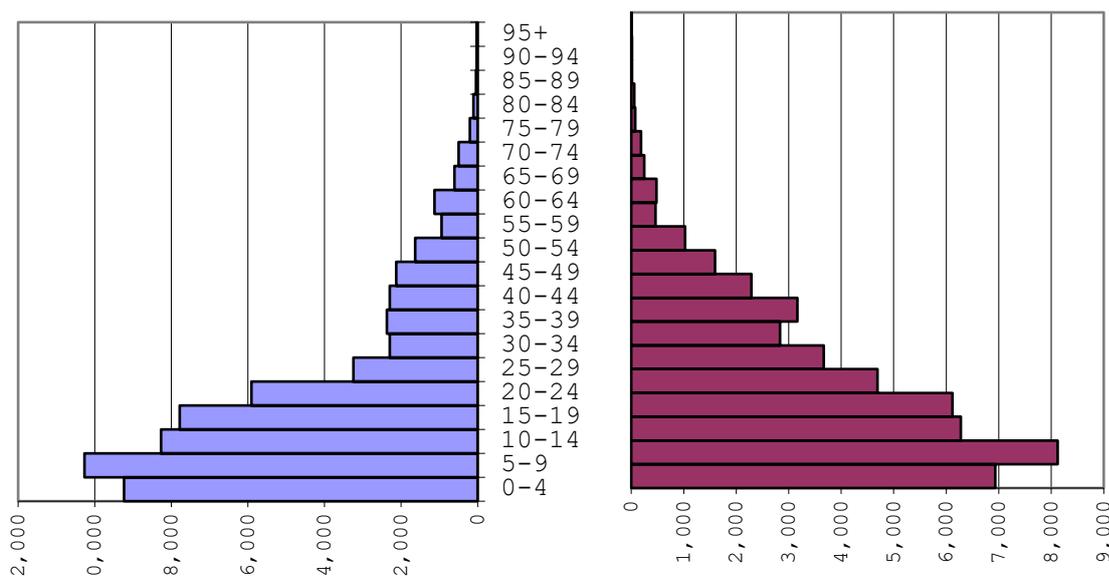
Source : INSEED, projections sur la base du RGPH2, 2009

Le poids démographique le plus important est celui du Département d'Amdjarass (47%), suivi des Départements de Wadi Hawar (25%), d'Itou (14%), Mourdi Djouna (9%), Bao Billia (9%) et enfin de Nohi (3%). En général, la proportion des femmes dans la province est de 45%, inférieure à 50%.

### La pyramide des âges

La pyramide des âges ci-dessous nous présente une base large correspondante à la majorité de la population dont l'âge est compris entre 5 à 9 ans.

**Graphique 2. 1: Pyramide des âges de la population totale**



### **2.2.3. Migrations et emploi des jeunes**

Il convient de souligner que la migration est un aspect important des mouvements de la population. Aussi, deux types de migrations se dessinent : migrations internes et migrations externes.

Les migrations internes constituent des déplacements à l'intérieur du territoire national ayant pour pôle d'attraction les grands centres urbains : Abéché, N'Djaména. Elles concernent fondamentalement les jeunes, les enfants placés auprès de proches parents, etc.. .

Les déterminants de ces migrations internes indiqués sont respectivement :

- Le manque de ressources de certains parents ;
- L'insuffisance d'infrastructures sociales de base ;
- L'inexistence de centres de Formation Professionnelle et de Perfectionnement au profit des jeunes, des femmes ;
- L'absence et la rareté de débouchés en termes d'emploi pour les jeunes diplômés ;
- L'insuffisance d'établissements de microfinances pour les activités agricoles, pastorales et les AGR.

Une deuxième forme de migration externe se traduit par le départ des élèves pour des raisons d'études secondaires, techniques ou supérieures vers d'autres pays.

### **2.2.4. Problématique du genre**

Dans la province de l'Ennedi-Est, les femmes sont organisées en Groupement/ Associations contribuant de manière décisive à l'épanouissement familiale, la prise en charge médicale et la scolarisation des enfants. A titre illustratif, les femmes ont accès à la terre, exercent des activités champêtres, maraichères, commerciales, artisanales et la transformation des produits locaux.

Toutefois, le taux de participation des femmes à la prise de décisions demeure faible. Les facteurs explicatifs pour la faible implication des femmes dans la prise de décision sont entre autres : le faible niveau d'instruction des femmes et le poids de la tradition, Cependant, certains facteurs pourraient favoriser une forte participation des femmes à la prise de décision à savoir l'alphabétisation et la scolarisation, l'existence des groupements de femmes.

### **2.2. 5. Protection des personnes vulnérables**

A l'instar du pays, les personnes, en situation d'handicap ne sont pas structurées en associations spécifiques. Il n'existe non plus des données fiables sur les personnes vivant avec un handicap.

### **2.2. 6. Les réfugiés/retournés**

La Province de l'Ennedi-Est est une zone d'accueil des réfugiés soudanais. Ce qui témoigne de la présence des organisations humanitaires. L'arrivée des réfugiés remonte à 2004. Selon les données de UNHCR, de décembre 2022, on estime à 36986 personnes dont 20140 femmes soit 59,14%, 16846 hommes soit 40,86%. Au niveau provincial, la population des réfugiés représentait 16,3% de la population totale de l'Ennedi Est. Les réfugiés sont installés dans le Camp de Ouré Cassoni situé dans la sous-préfecture de Kariari dans le Département de Wadi Hawar. Ils bénéficient d'appui des organisations humanitaires telles que UNHCR, ainsi que

du IRC pour le volet santé, nutrition, eau, hygiène et assainissement, ADES pour l'Environnement/Energie, Moyen d'Existence, Abri, JRS pour l'Appui à l'éducation et à la Protection de l'Enfance, PAM pour la sécurité Alimentaire etc.

Il faut souligner que depuis le début du conflit au Soudan en avril 2023, la province a accueillie 4568 nouveaux réfugiés<sup>2</sup>. Selon le représentant des réfugiés de Kariyari, les nouveaux réfugiés comme des anciens font face à plusieurs difficultés notamment l'accès à l'eau potable, à la nourriture, à l'éducation et à la santé. Il est urgent que les organisations humanitaires intensifient leurs actions pour soulager la souffrance des réfugiés. Selon lui, l'eau du château du camp des réfugiés est salée ce qui provoque des maladies rénales. Il va falloir traiter l'eau du barrage de Kariari pour rendre consommable. Par ailleurs, il est nécessaire de créer des centres de formation professionnelle au profit des jeunes réfugiés bacheliers car après le bac ils ne savent où aller. Aujourd'hui on compte environ 39000 réfugiés.

S'agissant de l'approvisionnement en eau potable, le camp compte deux réservoirs situés sur la colline, trois forages d'eau pour 37 bornes fontaines. Le pompage est thermique. Le système d'approvisionnement en eau potable est appuyé techniquement par l'ONG IRC.

Il y a une bache qui reçoit un pompage d'eau à partir du lit de ouadi. Cette eau est traitée et mélangée à l'eau des forages pour baisser la salinité. Mais malgré ces dispositifs, le problème d'accès à l'eau se pose avec acuité pour des raisons suivantes :

- L'eau captée à travers les forages est salée ;
- La production des forages est faible malgré la salinité ;
- La dotation en carburant appuyée par le HCR a diminué ;
- Beaucoup de bornes fontaines ne fonctionnent plus, ce qui fait qu'il y a attroupement aux points d'eau.

Sur le plan sanitaire, la situation est acceptable mais la tradition réduit le taux de fréquentation dans les centres de santé. Il faut de sensibilisation.

En ce qui concerne l'accès à l'éducation, la situation est acceptable mais il faut souligner l'insuffisance des enseignants qualifiés. Aussi la planification des travaux de construction, d'extension et de réhabilitation des écoles retenues devrait se faire selon les besoins réels.

### **2.2.7. Habitat et urbanisme**

L'habitat dans la Province de l'Ennedi-Est est en dur dans les quartiers résidentiels de Amdjarass, chef-lieu de la Province ; cependant, on trouve des maisons en poto-poto en toit de tôle dans les certains quartiers. Le lotissement couvre le périmètre urbain.

Dans les Départements aucun lotissement n'est réalisé sauf dans le Département de Bao-Bailliat où le maire a fait appel à une équipe cadastrale de N'Djaména pour réaliser le Plan d'aménagement de la ville. Des habitations de type traditionnel pour la plupart caractérisent les villages des six départements de la province.

La synthèse de milieu physique est illustrée par le tableau 4 ci- dessous.

---

<sup>2</sup> Tchad-HCR, Afflux des refugies soudanais, 15 décembre 2023.

## 2.3. DIAGNOSTIQUE DES SECTEURS DE PRODUCTION

### 2.3.1. L'élevage

L'élevage occupe le 1<sup>er</sup> rang des activités économiques de la Province de l'Ennedi Est. C'est un élevage traditionnel, basé sur le mode extensif. Compte tenu de la rareté d'eau et du pâturage pendant la saison sèche, la transhumance demeure la principale stratégie des éleveurs pour la recherche d'eau et du pâturage au cheptel.

La population élève des :

- Grands ruminants (Camelins, Bovins, Equidés et Asins) ;
- Petits ruminants (Ovins, Caprins) ;
- Volailles.

Il faut souligner que l'élevage dans la province se caractérise principalement par :

- Le non-professionnalisme des acteurs par manque d'encadrement ;
- L'insuffisance des agents techniques d'élevage ;
- Le manque des pharmacies vétérinaires ;
- L'absence des parcs de vaccination ;
- Le manque de point d'eau d'abreuvement ;
- Le manque d'enclos ce qui entraîne la divagation des animaux ;
- Le manque d'aliments pour le bétail ;
- Le mode extensif d'élevage ;
- Le mouvement transfrontalier incontrôlé ;
- L'insuffisance des puits pastoraux ;
- Le tarissement des points d'eau ;

Le niveau de l'encadrement technique des éleveurs est faible. En effet, des bâtiments pouvant abriter le secteur d'élevage sont construits dans les six (6) Départements mais seule le Département Amdjarass bénéficie de cinq (5) techniciens d'élevage. On note l'absence totale des agents d'élevage dans les autres Départements. Ce qui oblige les éleveurs à recourir aux auxiliaires d'élevage pour assurer la santé de leurs animaux.

Malgré ce manquement, la province regorge d'important cheptel car on estime à plus de 4 205 473 têtes de cheptel y compris la volaille comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-après :

**Tableau 3: Cheptel dans la Province de l'Ennedi-Est.**

BOVINS		OVINS		CAPRINS		CAMELINS		EQUINS		ASINS		VOLAILLES	
2015	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021
44 827	61 135	1 085 189	1 714 713	1 068 808	1 531 652	494 587	725 039	153 338	197 051	82 422	120 951	30 505	32 276

Source : Recensement Général de l'Elevage Tchad 2015 et projection 2021

Le tableau ci-dessus montre que la Province de l'Ennedi-Est est riche en petits ruminants. Les ovins et caprins sont estimés à 3 246 365 têtes soit 77, 19%. Suivis des Camelins 17,24%.

Cette estimation n'est pas exhaustive selon le Délégué de l'élevage de l'Ennedi-Est car beaucoup des localités sont omises par les agents recenseurs.

### 2.3.2. L'AGRICULTURE

L'agriculture demeure une activité secondaire dans la province de l'Ennedi Est. Elle est également tributaire des aléas climatiques et édaphiques. Bien que les sols soient fertiles, la rareté des pluies et l'absence des matériels agricoles modernes handicapent le développement des activités agricoles qui se résument aux maraichages dans les Oueds qui bénéficient de la construction des barrages par l'Etat Tchadien et les ONGs telles PAM et ADES qui interviennent dans l'aménagement des vallées et la réalisation des mares à vocation agricole dans le Département de Wadi Hawar. GIZ et GERTS interviennent quant à eux dans la construction des seuils d'épandage.

Il existe deux types d'agriculture : l'agriculture pluviale et maraîchère.

*L'agriculture pluviale* est pratiquée uniquement en saison pluvieuse. Les produits agricoles pratiqués sont les céréales (Pénicillaire, Arachides, Niébé, Sésame).

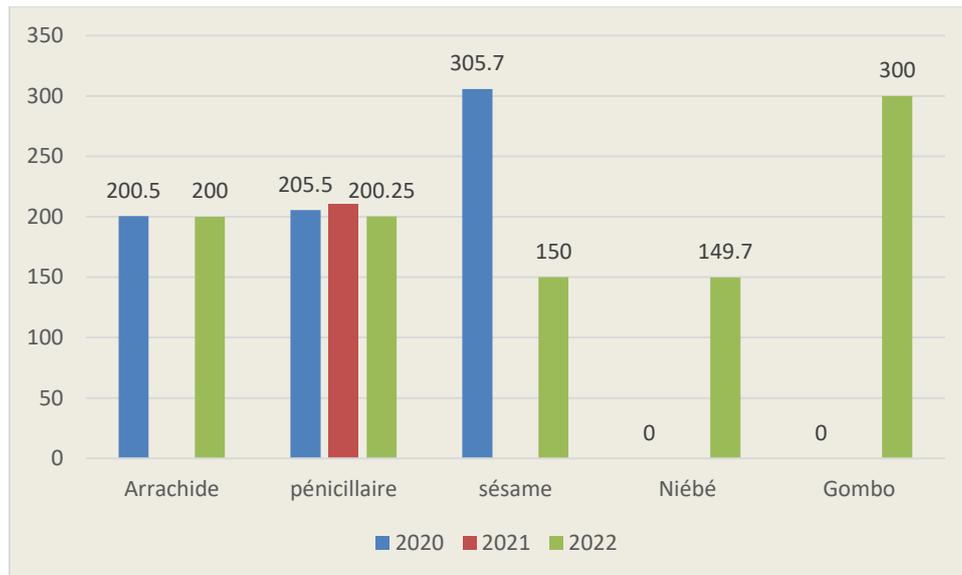
*La culture maraîchère* est pratiquée à partir des mois d'Octobre. Les produits cultivés portent sur la tomate, l'oignon, le gombo, concombre, pastèque.

#### 2.3.2.1. Mécanisation agricole

La mécanisation agricole se caractérise de nos jours par les équipements modernes (charrues, tracteurs, motopompes). L'État y apporte un appui conséquent en tracteurs à travers l'ANADER. Cependant les tracteurs sont rétrocédés aux producteurs. Mais dans la Province de l'Ennedi Est, les tracteurs appartiennent aux particuliers et un hectare coûte 30.000 FCFA. Ce qui n'est pas à la bourse des producteurs. La grande majorité des producteurs emploient les ânes pour accroître les superficies de leur exploitation agricole familiale. A l'insuffisance des équipements agricoles modernes, s'ajoutent :

- La dévastation des champs par les troupeaux de bétails ;
- Rareté de la pluviométrie ;
- Mauvaise répartition des pluies ;
- Ennemis de cultures (chenilles légionnaires, rongeurs, oiseaux granivores, criquets pèlerins) ;
- Insuffisance des produits phytosanitaires, les intrants agricoles (engrais chimiques et semence améliorée) ;
- Coût élevé des intrants ;
- Non professionnalisation des agriculteurs.

Figure 4: Estimation de la production des cultures en Kg (2020 à 2022) à Amdjarass



Source : ANADER Amdjarass

La production annuelle des céréales et oléagineux de 2020 à 2022 dans le Département d'Amdjarass est estimée à 1922,15 Kg soit 1, 92 tonnes. De 2021 à 2022 le mil pénicillaire est produit régulièrement durant les trois ans. Mais l'arachide, le sésame, le Niébé, le Gombo ne sont pas produits en 2021. Le Niébé et le Gombo ne sont produits qu'en 2022 période d'abondance des précipitations comme vous pouvez le constater dans la figure 2 ci-dessus.

Les cultures maraichères à savoir la tomate, l'oignon, le gombo, le concombre, la pastèque ne sont pas quantifiables faute des données disponibles.

### 2.3.2.2 Organisation des acteurs du secteur agricole

Selon la revue documentaire, les données recueillies auprès des services de l'ANADER soulignent l'existence d'Organisations des producteurs (OP) et des faitières susceptibles de fournir des services multiples à leurs membres grâce à l'appui des projets/programmes du secteur agricole. En revanche, les résultats des entretiens administrés aux producteurs agricoles affirment leur non-professionnalisme, l'absence d'encadrement par les agents de l'ANADER et l'insuffisance des matériels et équipements agricoles modernes. L'analphabétisme des exploitants agricoles n'a pas été considéré par les producteurs interviewés comme un facteur de sous-développement du secteur agricole.

La synthèse des secteurs de production est présentée dans le tableau 6 ci-dessous.

## **2.4. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DES SECTEURS DE SOUTIEN À LA PRODUCTION.**

### **2.4.1. Le commerce**

Le commerce, deuxième principale activité dans la province de l'Ennedi, est basée sur la vente de quelques produits locaux : les céréales, les produits maraichers, les produits manufacturés et aussi des produits de l'artisanat. En ce qui concerne les produits manufacturés, une forte importation des biens en provenance des pays voisins (le Soudan et la Libye) et une partie de ces biens provient de N'Djamena. Cette commercialisation des produits industriels prend en compte quelques articles vestimentaires, des produits alimentaires et cosmétiques.

Cependant ces activités commerciales ne sont pas soutenues par les banques. Seule la BISIC est actuellement implanté à Amdjarass dans le chef-lieu de la province. Ce qui ne favorise pas les activités commerciales. Aussi l'enclavement de Province est un grand handicap pour le développement des activités commerciales.

### **2.4.2. Artisanat**

L'artisanat est très développé dans la Province. Il absorbe un nombre important de la population active et contribue à l'amélioration des conditions de vie des milliers de ménages à travers l'accroissement des revenus et la création d'emplois. On trouve à la fois l'artisanat d'art et de service. L'artisanat est beaucoup développé dans le Département de Wadi Hawar.

### **2.4.3. Hôtellerie**

Le tissu hôtelier de la province a connu une légère amélioration depuis quelques temps avec l'avènement d'un hôtel de cinq (5) étoiles avec une capacité de 53 chambres dont une suite présidentielle. L'hôtel emploie seize (16) personnes. Ce qui constitue un atout pour les touristes qui aimeront visiter les merveilles de l'Ennedi Est. Mais l'enclavement de l'hôtel par un Ouadis rend difficile l'accès pendant la saison pluvieuse. Il faut également souligner l'éloignement de cet hôtel du centre-ville d'Amdjarass. Le taux d'occupation mensuelle de cet hôtel est faible. Il n'atteint rarement 18%. Par ailleurs malgré l'existence des potentialités touristiques, on n'enregistre pas l'arrivée des touristes dans cet hôtel. Sa clientèle est composée des fonctionnaires en mission de travail. Il est nécessaire de montrer la visibilité de cet hôtel et aménager les sites touristiques autour de la Province afin qu'il soit pleinement exploité.

*Photo 10 : Hôtel 5 étoiles d'Amdjarass*



Cliché : Espace consulting, Août 2023

#### **2.4.4. Tourisme**

Le secteur touristique est très peu développé dans la Province de l'Ennedi Est car les sites touristiques potentiels ne sont ni aménagés, ni valorisés. Or, la Province regorge d'énormes potentialités touristiques. Les zones protégées de l'Ennedi sont gérées par African Parks une société sud-africaine qui est une organisation de conservation à but non lucratif qui assume l'entière responsabilité de la réhabilitation et de la gestion à long terme des parcs nationaux en partenariat avec les gouvernements et les communautés locales.

#### **2.4.5. Transport**

Il coexiste un transport terrestre développé et un transport aérien en pleine croissance alimenté par les vols des avions humanitaires Ndjamenas- Amdjarass et vis-versa. Cependant, le transport terrestre est animé par les véhicules Pick-up 4X4 sur le réseau routier non aménagés difficilement praticable. En saison des pluies les Ouadis imbibés d'eau bloquent la circulation parfois deux à trois jours. La photo ci-dessous montre l'entrée à Amdjarass.

Le transport aérien est aussi développé car l'aéroport international d'AMDJARASS de référence A1, peut accueillir notamment les avions de type Boeing 747. La capacité d'accueil est de plus de 200.000 passagers et plus de 10.000 tonnes de fret par an.

L'aéroport d'Amdjarass est situé à moins de deux heures de Khartoum, moins de deux heures de Tripoli et moins de 3 heures du Moyen-Orient.

*Photo 10 : la voie d'entrée dans la ville de d'Amdjarass en saison de pluie .*



Cliché : Espace consulting, Août 2023

Cette photo prise en mois d'Août illustre l'enclavement de la province en Général et la ville d'Amdjarass, chef-lieu de la province en particulier.

#### **2.4.6. Télécommunication**

La télécommunication est exploitée par les principaux opérateurs de la téléphonie : SOTEL, AIRTEL et TIGO. La couverture de la Province est insuffisante, mal desservie et objet de fréquentes perturbations journalières. Le réseau internet est quasiment inexistant dans certaines localités. Il va sans dire que le sous-développement et la faible couverture de NTIC constitue un frein à l'essor économique de la Province.

Aussi, il faut souligner que la Province de l'Ennedi dispose d'une structure de relais de l'ONAMA. Ce qui constitue un atout majeur en matière d'information, d'éducation et communication.

#### **2.4.7. Énergie**

Seule la ville d'Amdjarass, chef-lieu de la Province dispose de réseau électrique. Les autres départements ne sont pas desservis par la SNE. Une extension de l'Énergie éolienne relie la ville d'Amdjarass à Kaoura distant de 45 km. Mais elle est non fonctionnelle malgré la mise en place des équipements adéquats (poteaux, câbles électriques). La Province doit conjuguer ses efforts pour parachever cette installation et recourir à une source d'énergie moins coûteuse, écologique, facile d'accès qui est le solaire.

#### **2.4.8. Banques et institutions de micro-finance**

Des institutions bancaires (SGT, ECOBANK, CBT, ORABANK, UBA, BISIC) ayant pion à la capitale du Tchad, seule BCC est implantée à Amdjarass. Le transfert d'argent s'effectue par le canal des commerçants. C'est par conséquent un énorme manque à gagner, non seulement pour les activités commerciales, mais également booster les activités agropastorales et l'agrobusiness. Aussi, l'institution de la bancarisation des salaires, les agents de l'État sont obligés chaque fin de mois de se déplacer pour percevoir leur salaire à Abéché.

#### **2.4.9. Sports et loisirs**

##### **2.4.9.1. Sports**

Le sport dans la province, en particulier pour les jeunes, s'avère être le parent pauvre des activités socio-économiques et d'épanouissement populaire. Il se singularise par :

- Le manque de stade et de terrains de sports conformes aux normes internationales ;
- Le manque de maison des jeunes ;
- Le manque de maison de culture.

En dépit de l'absence d'attention accordée à ce pôle d'activités, les jeunes de la province s'adonnent à quelques activités sportives, notamment le football et les jeux de pétanque. Le football est l'activité sportive la plus pratiquée. Ces activités se déroulent uniquement sur les aires de jeux des écoles, des collèges, des lycées.

##### **2.4.9.2 Loisirs**

De même en matière de loisirs et culture, il n'existe pas dans toute la Province un Centre de Lecture et d'Actions Culturelles (CLAC) dont le rôle est l'acquisition des connaissances générales, l'épanouissement personnel, la recherche relative aux thématiques diverses et variées.

#### **2.4.10. Sécurité des personnes et des biens**

La sécurité des personnes et des biens est assurée par la police nationale, la gendarmerie et la garde nationale et nomade du Tchad (GNNT) et la force mixte Tchad-Soudan. En effet, malgré la guerre du Soudan, la Province est sécurisée et la population vit dans la quiétude.

Par ailleurs, l'attention doit être portée sur les conditions difficiles de travail des différentes forces de sécurité publique, la police judiciaire pour bien accomplir leurs missions.

Le récapitulatif des secteurs de soutien à la production est illustré par le tableau.7

**Tableau 4: Synthèse des atouts et contraintes des secteurs de soutien la production dans la province de l'Ennedi Est**

DOMAINES	ATOUS	CONTRAINTES
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Proximité frontalière avec les pays voisins (Soudan, Libye) ;</li> <li>✓ Existence de plusieurs marchés hebdomadaires animés par divers commerçants ;</li> <li>✓ Existence de potentiels opérateurs économiques ;</li> <li>✓ Existence des produits agricoles et pastoraux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mauvais état de voies de communication pour les échanges commerciaux ;</li> <li>✓ Surtaxe des produits manufacturés importés ;</li> <li>✓ Coût élevé de transport des produits locaux ;</li> <li>✓ Insuffisance des ressources financières pour investir dans les AGR ;</li> <li>✓ Hausse des prix des produits manufacturés ;</li> <li>✓ Fermeture de frontière du Soudan ;</li> <li>✓ Prédominance du commerce informel ;</li> <li>✓ Insuffisance de marché de bétail ;</li> <li>✓ Manque de formation entrepreneuriale ;</li> <li>✓ Manque d'unité de transformation des produits locaux ;</li> </ul>
Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de tradition et culture artisanale florissante ;</li> <li>✓ Existence des matières premières ;</li> <li>✓ Existence des artisans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sous consommation des produits de l'artisanat ;</li> <li>✓ Manque de structures de formation professionnelle ;</li> <li>✓ Manque de matériels et équipements modernes de l'artisanat ;</li> <li>✓ Rareté des matières premières ;</li> <li>✓ Non professionnalisation des acteurs de l'artisanat ;</li> <li>✓ Insuffisance des ressources financières pour l'acquisition des matières premières ;</li> <li>✓ Mode traditionnel d'exploitation des peaux de bétail ;</li> <li>✓ Manque d'unité de transformation ;</li> <li>✓ Coût élevé des matières premières (fer).</li> </ul>
Mines et carrières	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence des matières premières ;</li> <li>✓ Disponibilité de la main-d'œuvre ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Manque d'organisation du secteur minier et des carrières ;</li> <li>✓ Exploitation traditionnelle, des carrières</li> <li>✓ Manque de site public de carrière.</li> </ul>
Tourisme et hôtellerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence d'un hôtel à trois étoiles ;</li> <li>✓ Existence de promoteurs hôteliers ;</li> <li>✓ Existence des œuvres d'art ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Enclavement de la Province ;</li> <li>✓ Inexistence des voies aménagées reliant les différents Départements ;</li> <li>✓ Cout exorbitant de prix de transport ;</li> </ul>

DOMAINES	ATOUTS	CONTRAINTES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence des sites touristiques (les chaînes de montagne, la réserve de l'Ennedi)</li> <li>✓ Existence de Africa Parcks,...</li> </ul>	
Energie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de la SNE ;</li> <li>✓ Disponibilité de source d'énergie éolienne ;</li> <li>✓ Existence du personnel qualifié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Manque de couverture totale de la ville d'Amdjarass ;</li> <li>✓ Coupure régulière du courant pendant la journée ;</li> <li>✓ Détérioration des poteaux électriques par les vents violents accompagnés des pluies.</li> </ul>
TIC/économie numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence des réseaux GSM (Airtel, Tigo) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faible couverture de la connexion internet ;</li> <li>✓ Perturbation fréquente de la connexion internet et des réseaux GSM ;</li> </ul>
Transports	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence des pistes rurales reliant les différents départements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Enclavement de la Province ;</li> <li>✓ Impraticabilité des voies pendant la saison des pluies ;</li> <li>✓ Persistance des transports en commun avec des véhicules pick-up de fortune ;</li> <li>✓ Cherté de prix de transport</li> </ul>

## 2.5. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DES SECTEURS SOCIAUX

### 2.5.1. L'éducation formelle

#### 2.5.1.1. L'enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire vise développer les capacités psychomotrices de l'enfant, favoriser la scolarisation et préparer l'enfant à l'entrée à l'enseignement primaire. Il est dispensé dans les structures que sont les écoles maternelles et jardins d'enfants au profit des enfants âgés de 3 à 5 ans. Sur le plan institutionnel, il est géré par le Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale mais le suivi pédagogique est assuré par le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique (cf. loi 16). En comparant les établissements préscolaires par province, la plupart des établissements sont concentrés dans la Ville de N'Djaména (52,5%) suivi du Guéra (14,9%) Quant à l'Ennedi Est, il dispose d'un seul établissement en semi-dur en 2021/2022 (annuaire statistiques scolaires 2021/2022). C'est un établissement communautaire dont la langue d'apprentissage est le français.

L'enseignement préscolaire est organisé en 3 sections : la petite section accueille les enfants de 3 ans, la moyenne de 4 ans et la grande ceux de 5 ans. En 2021/2022, l'enseignement

préscolaire de l'Ennedi -Est compte 45 apprenants dont 10 (7 garçons et 3 filles) dans la petite section et 35 (21 garçons et 14 filles) dans la section moyenne. L'enseignement est dispensé par deux Educatrices (Annuaire scolaire 2021/2022).

### 2.5.1.2. L'enseignement primaire

L'Enseignement fondamental de la province de l'Ennedi –Est dispose de ;

- ✓ Cinq (05) Inspections Départementales de l'Education Nationale et la Promotion Civique (IDENPC) ;
- ✓ Neuf (09) Inspections Pédagogiques de l'Enseignement Primaire (IPEP) ;
- ✓ Un (01) Centre de Formation Professionnelle et Technique (CFTP) ;
- ✓ Un (01) Service de l'Alimentation et de Nutrition et de la Santé Scolaire (SANSS) non fonctionnel ;
- ✓ Deux (02) départementaux de Formation Continue de l'Enseignement Primaire (CDFCEP) dont un (1) non fonctionnel ;
- ✓ Une (01) Inspection de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle (IPAENF) non fonctionnelle ;
- ✓ Huit (08) Sous-secteurs d'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (SSAENF) non fonctionnels ;
- ✓ Trois (03) lycées ;
- ✓ Huit (10) Collèges d'Enseignement General (CEG) dont huit (08) fonctionnels ;
- ✓ Soixante-sept (67) Ecoles Primaires dont trente-huit (38) fonctionnelles.

**Tableau 5 : Identification des IDENPC, année de création, nombres des IPEP, des CEG et des lycées, distance avec la DPENPC**

IDENPC	ANNEE DE CREATION	NOMBRE DES IPEP		NOMBRE DES CEG		NOMBRE DES LYCEES		DISTANCE AVEC LA DPENPC
AMDJARASS	2013	3	AMDJARASS	5	AMDJARASS	2	AMDJARASS	600 m
			KAOUARA		DEBY ITNO			
			BIRDOUANE		FEMININ(FERME)			
					ENNEDI-HUMANITAIRE			
					SCHALOM			
BAO	2020	1	BAO	1	BAO		RAS	65 km
MOURDI	2020	1	MOURDI	1	MOURDI		RAS	425 km
ITOU	2020	2	ITOU	1	ITOU(FERME)		RAS	75 km
			NOHI					
WADI-HAWAR	2009	2	BAHAI	2	BAHAI		OURECASSONI	65 km
			KARIARI		OURECASSONI			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9</b>		<b>10</b>		<b>3</b>		

Source : Rapport de fin d'année 2022-2023 de la DPENPC de Ennedi-Est

Le tableau-ci-dessus montre que la Province dispose de 9 Inspections Pédagogiques de l'Enseignement Primaires (IPEP), 10 Collèges d'Enseignement Général et 3 lycées. En effet, sur 10 CEG, deux (2) sont non fonctionnels. Sur les trois (3) lycées, deux (2) sont situés dans le Département d'Amdjarass et un (1) dans le Département de Wadi-Hawar. Les quatre (4) Département à savoir BAO, Mourdi, Itou et Nohi n'ont pas des lycées.

Au niveau du primaire, on dénombre Soixante-sept (67) Ecoles dont trente-huit (38) seulement fonctionnelles soit 56% des écoles primaires fonctionnelles. Le tableau ci-dessous renseigne sur les écoles primaires non fonctionnelles.

**Tableau 6 : Les écoles primaires fonctionnelles et non fonctionnelles**

N°	IPEP	NOMBRE D'ÉCOLES	Fonctionnelle	Non fonctionnelle
01	AMDJARASS	12	10 fonctionnelles	2 non fonctionnelle (ARSOII, GONI)
02	BAHAI	17	5 fonctionnelles	12 non fonctionnelles (OUWEWE, SALIMKEY III, WADI GUIRIGUIRI, CHINIMOU, GOURBOUKEYE, INANOU DIAR II, INANOU-DIAR I, KERBOUKEYE, MONDO B, NARKOUMA B, SALIMKEY I, SALIMKEY II)
03	BAO BILIA	03	3 fonctionnelles	-
04	BIRDOUANE	1	1 fonctionnelle	-
05	ITOU	9	4 fonctionnelles	5 non fonctionnelles (BAH-GUINI , CHIGUIRI, DOUGOUBA, MISRA, TARDAO SADIA)
06	KAOURA	6	4 fonctionnelles	2 non fonctionnelles (CHERIME, HOLIME)
07	KARIARI	7	5 fonctionnelles	2 non fonctionnelles (KARIARI B, DJIBIA)
08	MOURDI	7	6 fonctionnelles	1 non fonctionnelles (TANGALIA)
09	NOHI	3	3 fonctionnelles	3 non fonctionnelles (ARWE, BIR DEGAULE, OURO)
TOTALGENERAL		68		

**Source :** Rapport de fin d'année 2022-2023 de la DPENPC de Ennedi-Est

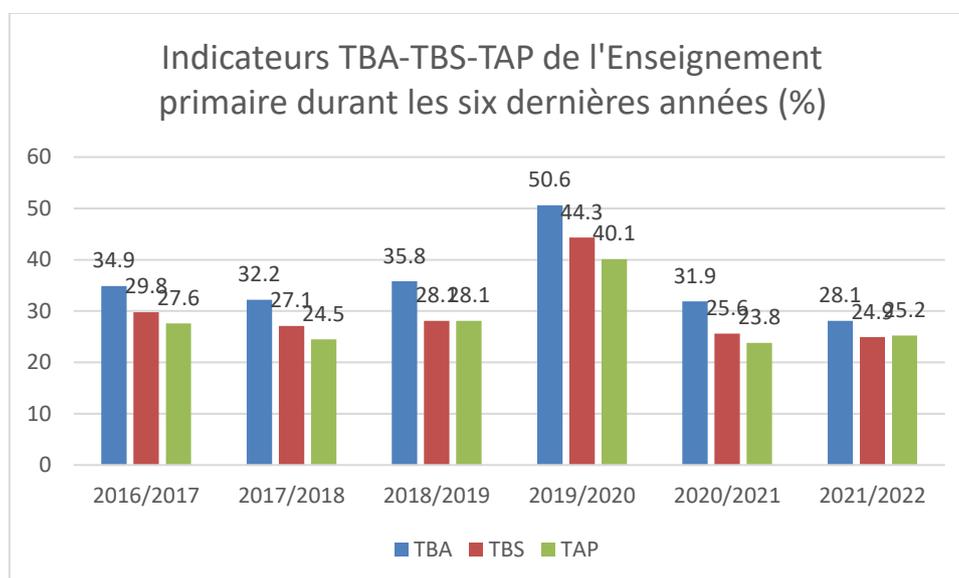
La fermeture de ces écoles est due aux manques d'enseignants maitres communautaires. Tous les maitres Communautaires qui étaient recrutés par l'APICED ne sont plus en activité dans la Province de l'Ennedi-Est.

L'Ennedi -Est fait partie des provinces du pays ayant des faibles taux bruts de scolarisation (TBS) et d'Achèvement au Primaire (TAP). Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) exprime la capacité du système à accueillir les enfants âgés de 6 à 11 ans tandis que le Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) est un indicateur permettant de mesurer l'effectivité des élèves à finir le cycle du primaire. Enfin, le Taux Brut d'Admission (TBA) indique le niveau général d'accès à l'enseignement primaire et traduit la capacité d'un système à assurer l'accès en première année d'études pour la population ayant l'âge officiel d'admission à l'école.

En effet, en 2021/2022, le TBS est de 24,9% dont 22,9% pour les filles et 27,4% pour les garçons contre 25,6 % en 2020/2021 et 91,5% au niveau national. Le TAP est de 25,2% dont 30,1% pour les filles et 21,2% pour les garçons contre 23,8 % en 2020/2021 et 46,96% au niveau national. Le Taux d'Admission est de 28,1% dont 30,4% pour les filles et 26,3% pour les garçons contre 31,9% en 2020/2021 et 119% au niveau national. La parité filles/garçons dans la province est de 0,78. Cela explique que le pourcentage des garçons à l'école dépasse celui des filles. Il faut souligner que sur la population scolarisable âgée de 6 à 11 ans de 31 736 (annuaire statistique scolaire 2021/2022), 7 901 sont scolarisés soit 25%.

La figure ci-dessous montre l'évolution des différents indicateurs de performance du système éducatif dans la province.

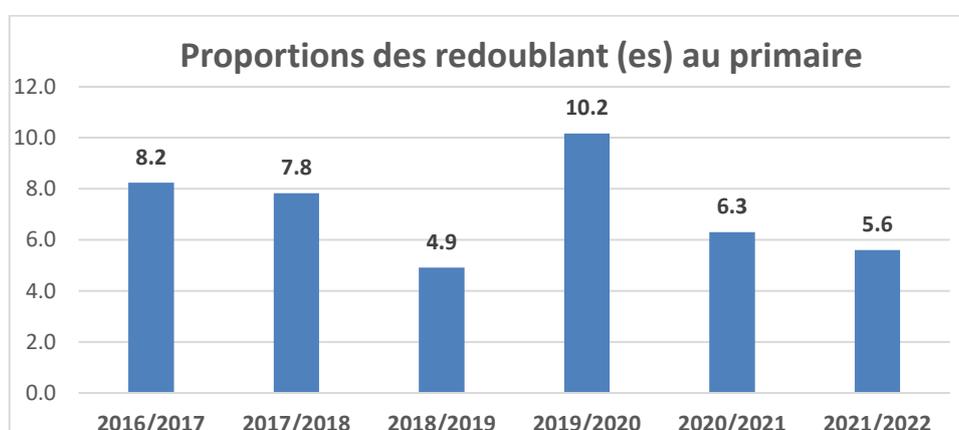
Figure 5 : Indicateurs TBA-TBS-TAP de l'Enseignement primaire en (%)



Source : annuaire statistique scolaire de 2017 à 2022

De 2017 à 2022, le taux d'achèvement au primaire a évolué en dents de scie. Le pic est atteint en 2020, avec un taux de 40,1%. Le faible taux est observé en 2021 avec un taux de 23,8%. Le taux d'achèvement pour les garçons est de 21,2% contre 30,1 pour les filles. On remarque que les filles se maintiennent à l'école que les garçons. Cette irrégularité dans l'évolution du taux d'achèvement cache les maux dont souffre le système scolaire dans la province de l'Ennedi- Est. Il est important que les conditions de travail soient améliorées, afin de sortir l'école primaire des sentiers battus.

Figure 6 : Proportions des redoublants (es) au primaire

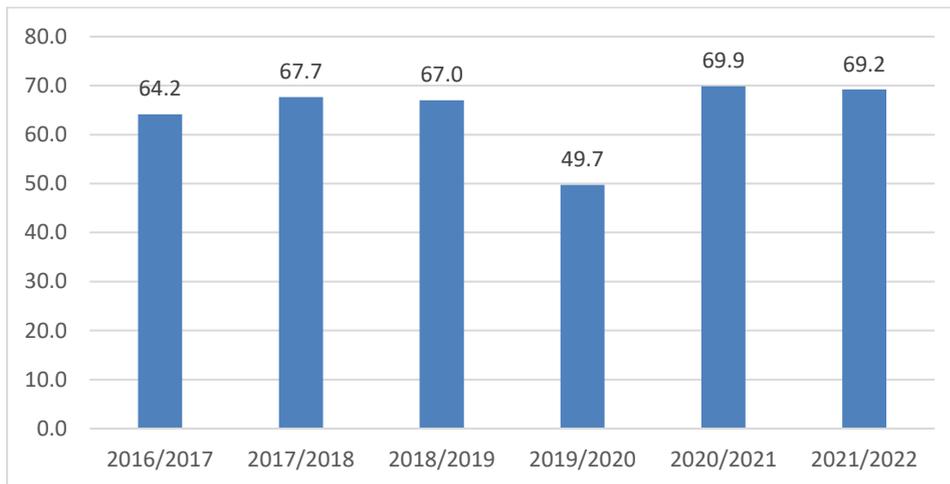


Source : annuaire statistique scolaire de 2017 à 2022

L'examen de ce graphique montre que le taux de redoublement a enregistré une baisse progressive allant 10,2% à 5,6% de 2020 à 2022, soit une baisse de 4,6 points. Ce qui signifie

que de 2020 à 2022, il y a environ 40 enfants sur 100 inscrits qui ont repris la même classe. Ce taux de redoublement est de 5,7% pour les garçons et 5,4% pour les filles. Il faut souligner que ces taux de redoublement sont inférieurs par rapport au seuil acceptable fixé par l'UNESCO qui est 10%. Par ailleurs, on note des abandons massifs (voir graphique ci-après).

Figure 7 : Taux d'abandon au primaire



Source : annuaire statistique scolaire de 2017 à 2022

De l'analyse de ce graphique ci-dessus, il ressort que l'évolution des taux d'abandon au primaire dans la province est mitigée. Car de 2017 à 2019, on est passé de 64,2% à 67,80% soit une hausse de 3,6 points. Mais, l'année 2020 a connu une baisse avec un taux de 49,7%, malheureusement celui-ci a rebondi avec un taux de 69% pour les deux dernières années 2021 et 2022. Preuve que non seulement les conditions d'études ne se sont pas descentes, mais aussi la fermeture de certaines écoles due à la démission des maîtres communautaires qui ne sont plus pris en charge par l'APICED.

Par ailleurs, il faut souligner également l'émigration des jeunes garçons vers la Libye, le Soudan, l'Egypte ou bien dans les grands centres urbains du Tchad. Un bon nombre vont vers les zones aurifères. Les raisons d'une telle situation découlent également des pesanteurs socioculturelles, mimétisme (orgueil de ceux qui rentrent avec des moyens colossaux de l'étranger),

#### ❖ Les structures d'accueil.

Dans la province de l'Ennedi -Est, 14,2% des classes pédagogiques dans l'enseignement primaire sont en secko ou en potopoto ou bien dans les tentes. Ce sont des écoles dont les conditions d'apprentissages ne sont pas descentes. La plupart sont des écoles communautaires. Néanmoins, les écoles construites en durs et semi dur représentent 85,8%.

Figure 8 : Types de constructions en %

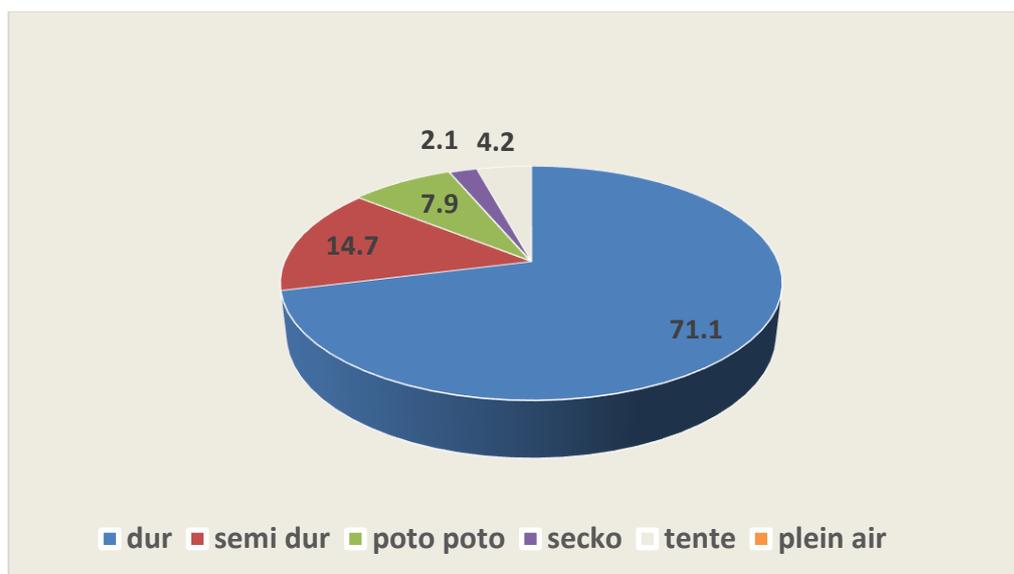
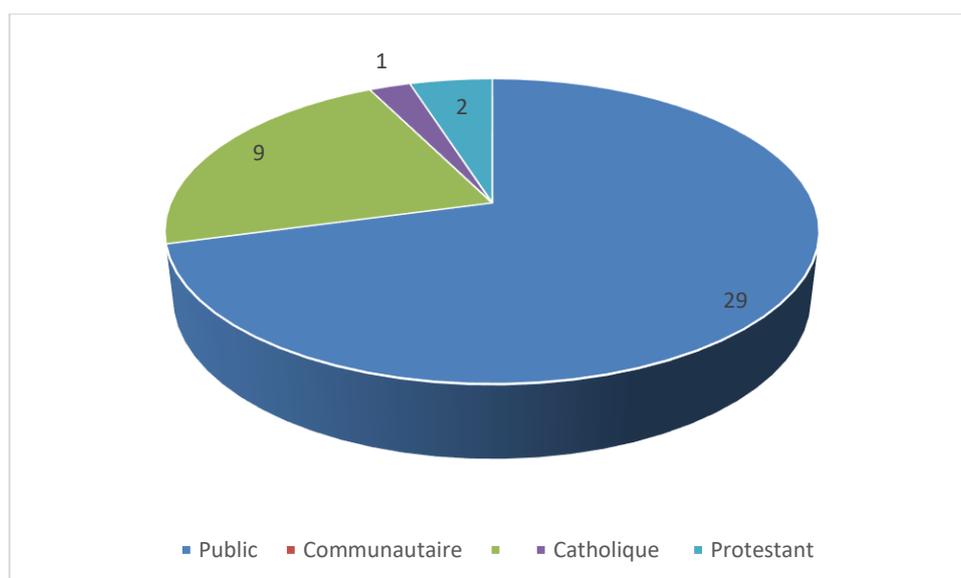


Figure 9 : Répartition des écoles selon le statut



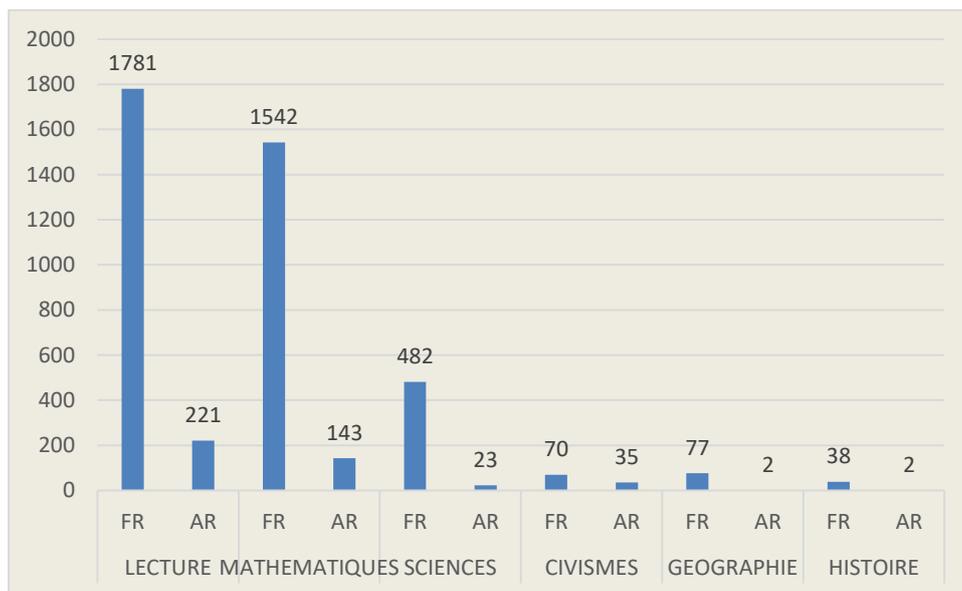
*Source : annuaire statistique scolaire 2019*

Cette figure présente la répartition des écoles primaires par statut. En effet, 70,13 % des écoles sont publiques. Les écoles communautaires ne représentent que 21,95%. Les proportions des écoles privées confondues, Catholique et protestantes sont respectivement de 2,43% pour l'école Catholique et 4,87% pour les écoles protestantes. Il est nécessaire de faire le plaidoyer afin que les écoles publiques, privées et arabophones soient suffisamment créées afin d'accroître le TBS et le TAP. Toutefois, les enseignants déployés dans la province sont majoritairement absents car certains viennent prendre services et repartent à N'Djaména, d'autres ne viennent pas du tout pour multiples raisons dont la cherté de vie ou l'éloignement de la province de la capitale. Les écoles manquent donc cruellement des enseignants.

❖ **Les différents ratios scolaires et les matériels pédagogiques**

Le ratio élèves/salle de classe est de 52 contre 55 au niveau national. Le ratio élèves /enseignant formés est de 95. En outre, concernant le matériel pédagogique, le ratio est de 1 manuel pédagogique toutes disciplines confondues pour 2 élèves ; le ratio livre/élève est d'un livre de lecture pour 5 élèves, un livre de calcul pour 6 élèves et un livre science pour 17 élèves. La figure ci-dessous souligne la disponibilité des manuels pédagogiques dans la province.

Figure 10 : Disponibilité des manuels pédagogiques par discipline

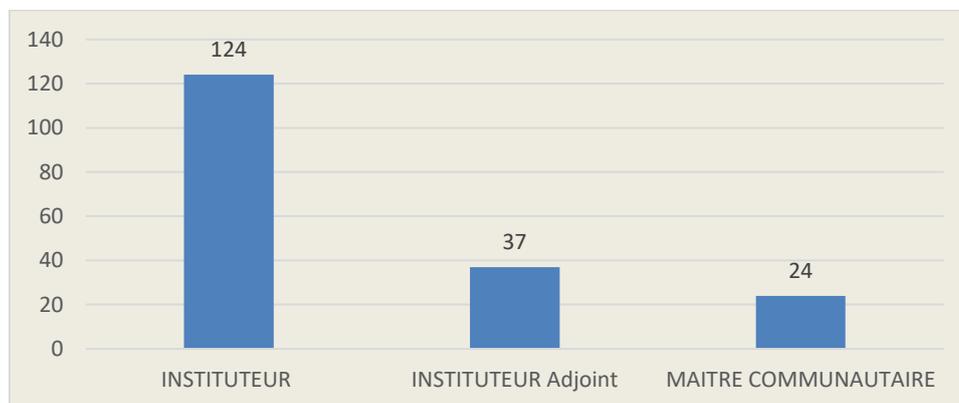


Source : annuaire statistique scolaire 2022

❖ **Disponibilité du personnel enseignant qualifié**

La province souffre d'un déficit en enseignants au primaire. Le nombre d'enseignants tous grades confondus est de 185 dont 124 instituteurs (67,2%). 37 instituteurs adjoints (20%) Les maîtres communautaires représentent 12, 97%. La figure 11 présente la situation en 2022.

Figure 11 : Nombre d'enseignants dans le primaire par grade selon le genre

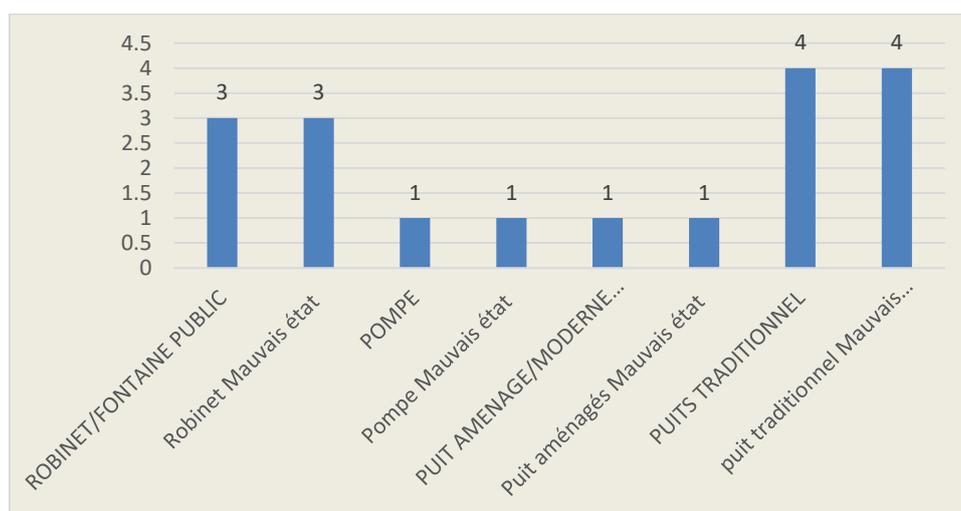


Source : annuaire statistique scolaire 2019

❖ **Nombre de points d'eau dans l'enseignement primaire par type et selon l'état**

Le problème d'eau se pose avec acuité car le taux de couverture des établissements en eau est très faible ; il est de l'ordre de 4,86% en 2021/2022. Par ailleurs, 50% de ces points sont en mauvais état. La figure ci-dessous donne les détails sur la couverture des écoles en point d'eau.

Figure 12: Nombre de points d'eau dans les établissements durant les 5 dernières années.

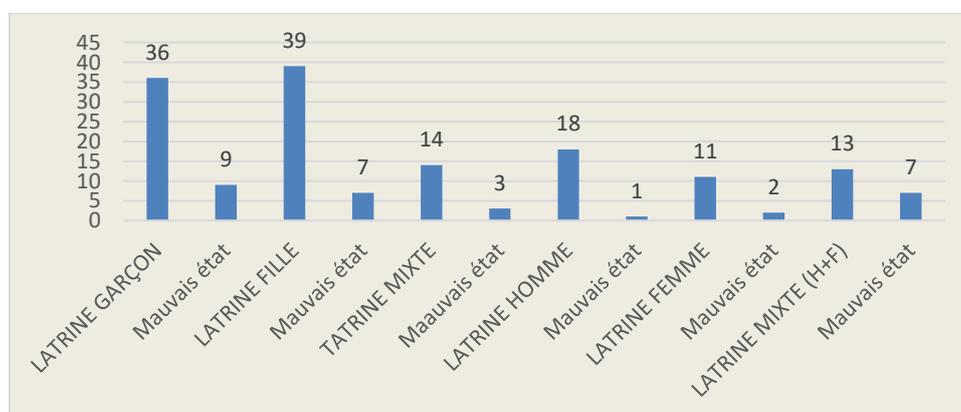


Source : Annuaire statistique scolaire 2021-2022

❖ **Latrines dans l'enseignement primaire par type et selon le statut**

Sur 185 écoles recensées au cours de l'année 2022, on dénombre 160 latrines dont 131 en bon état soit un taux de déserte de 70,81%. Une amélioration reste à faire pour que tous les établissements soient dotés des latrines. Car un établissement sans bloc de latrine constitue un facteur de décrochage surtout pour les filles qui ont besoin de ces locaux pour l'hygiène menstruelle. La figure ci-dessous montre la situation de déserte en blocs de latrines dans les établissements primaires tous statuts confondus dans la province de l'Ennedi Est.

Figure 13 : Nombre de blocs de latrines par type et selon l'état



Source : annuaire statistique scolaire de 2014 à 2019

### **2.5.1.3. L'enseignement moyen.**

L'enseignement moyen est ouvert à tous les élèves ayant réussi à obtenir la moyenne au CM2 pour l'entrée en 6ème. Dans la province, 1563 collégiens sont enregistrés au cours de l'année 2021-2022 dont 834 filles soit 53%.

Les taux d'achèvement (TA) de ces six dernières années ont évolué en dent de scie : 23,1 % en 2017 ; 10,6% en 2018 ; 9,8% en 2019 ; 7,4% en 2020 ; 6,7% en 2021 7,4% en 2022 contre 21,7% au niveau national. Quant aux taux de rétention, (TR), ils oscillent entre 155,3% et 75% soit 144,4% pour les garçons et 190,4% pour les filles contre 65%, soit 71% pour les garçons et 56,8% pour les filles au niveau national 2020/2021.

La scolarisation des filles est légèrement supérieure à celle des garçons au moyen. Une faible proportion d'élèves avec un taux inférieur à 5,6% parviennent à terminer le cycle moyen dont 5,4% pour les garçons et 6,5% pour les filles. Le taux d'admission au BEF de 2022 est de 23% dont 16,24% pour les garçons et 6,37% pour les filles contre 37% au niveau national.

### **2.5.1.4. L'enseignement secondaire.**

La province compte trois (3) lycées publics dont un francophone, un arabophone et un bilingue. Deux lycées sur trois sont implantés en milieu urbain contre un seul en milieu rural (Kariari).

Les effectifs d'élèves des lycées en 2021/2022 sont de 777 élèves dont 400 filles soit 51,48%, contre 747 élèves dont 398 filles soit 53, 27% en 2020/2021. L'effectif a connu une hausse de 4%. L'augmentation de la proportion des filles dans cet ordre d'enseignement est de 14,6%.

### **2.5.1.5. L'enseignement technique et la formation professionnelle**

Il n'y a pas d'établissement de l'enseignement secondaire technique dans la province de l'Ennedi Est. Mais, il existe un établissement public de formation technique et professionnelle. Les cours sont dispensés par un Instituteur détenteur de CAP et 14 vacataires. Le Centre dispose de cinq (5) immobiliers en bon état.

Il existe également une Ecole Nationale Supérieure des Technologies de l'information et de la Communication (ENASTIC). On dénombre 161 étudiants pour l'année académique 2022-2023. 109 ont décroché la licence dans les cinq (5) différentes filières à savoir : Management des TIC, e-marketing et économie numérique, Réseaux et Telecom, Génie logiciel et Cyber sécurité. La formation se déroule sur 1 à 2 ans selon le niveau d'entrée (4ième ou 5ième année). Le recrutement se fait sur étude de dossier. Le niveau requis minimum est bac + 3.

## **2.5.2. L'Education Non Formelle**

L'Education non formelle renferme l'Alphabétisation et l'Education de Base Non Formelle.

### **2.5.2.1. L'éducation de Base non formelle.**

L'Education de Base Non Formelle concerne les jeunes déscolarisés et non scolarisés âgés de 9 à 14 ans. Il n'existe qu'une seule école d'éducation de base non formelle dans la Province. L'éducation de base non formelle est retenue en tant qu'alternative éducative complémentaire à l'éducation formelle au regard de la volonté du Gouvernement d'assurer, dans les meilleurs

délais raisonnables, l'éducation de base au plus grand nombre d'enfants et d'adultes d'une part, et de faire face aux insuffisances du système éducatif en termes de personnels enseignants et d'encadrement et d'infrastructures et d'équipements d'autre part.

### 2.5.1.2. L'alphabétisation.

Le programme d'alphabétisation comprend deux cycles : cycle d'alphabétisation de base et cycle post-alphabétisation (cycle optionnel, formations à la carte). Le cycle d'alphabétisation de base est subdivisé en deux niveaux de formation : i) le niveau de l'Alphabétisation Initiale (AI) ; ii) le niveau de la Formation Complémentaire de Base (FCB). L'alphabétisation initiale (AI) concerne l'enseignement et l'apprentissage des disciplines instrumentales (lecture, écriture et calcul), la Formation Complémentaire de Base (FCB) est un approfondissement des connaissances de base et concerne surtout les domaines de connaissances psycho sociales et professionnelles. Il n'y a pas des centres d'Alphabétisation dans la province.

### 2.5.3. Le système de santé.

#### 2.5.3.1. Offre des services

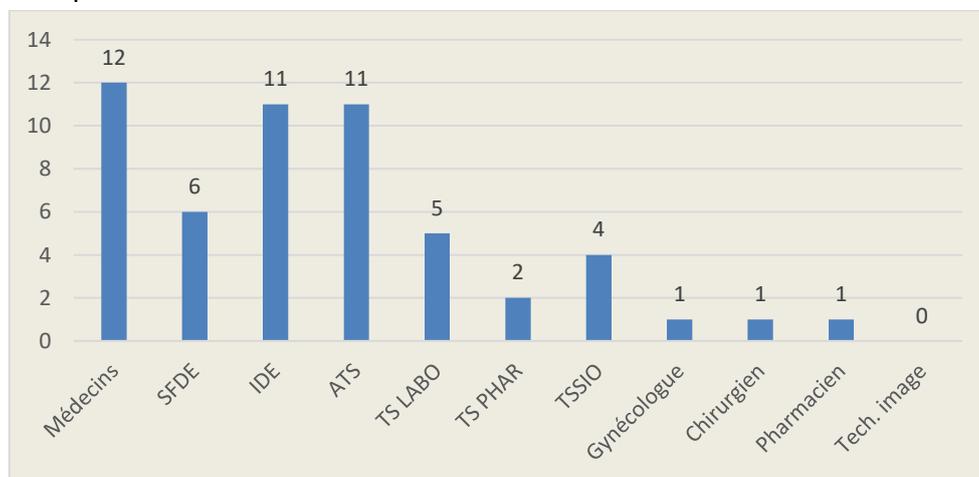
L'amélioration de la santé de la population est conditionnée par la mise à disposition du Ministère de la Santé Publique et de la prévention des ressources, notamment les ressources humaines. À cet effet, chaque année, des médecins, infirmiers, sage-femmes, pharmaciens, ... sont recrutés par le Gouvernement et ses partenaires. En dépit des efforts consentis, on note une insuffisance quantitative et qualitative en matière de personnel. Car le ratio habitant/Médecin dans la province est de :

- 1 médecin pour 8023 habitants (Norme OMS : 1 médecin = 1/10 000),
- 1 SFDE pour 84279 habitants (Norme OMS : 1 SFDE = 1 / 5000),
- 1 infirmier pour 24079 habitants (Norme OMS : 1 infirmier = 5000).

#### 2.5.3.1.1. Ressources humaines

On note une insuffisance en ressources humaines dans le domaine de la santé. La figure ci-dessous illustre cette affirmation.

Figure 14 : Répartition des ressources humaines dans la Province



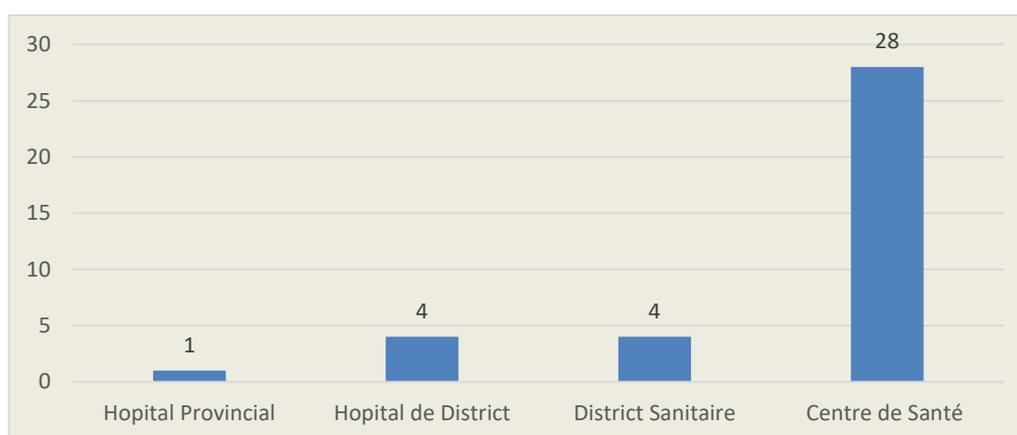
Source : DPSSN-Ennedi-Est, 2023

### 2.5.3.1.2 Infrastructures sanitaires

L'analyse du tableau ci-dessus, montre que la couverture sanitaire théorique de la province est acceptable. Mais dans la réalité cette couverture cache beaucoup de problèmes en termes de fonctionnalité et de qualité avec le personnel professionnel. La province de l'Ennedi Est, dispose de 28 centres de santé dont 7 non fonctionnelles soit 75% des centres fonctionnelles. Un hôpital de provincial et 8 districts sanitaires. Les districts sanitaires sont localisés dans les Départements de **Amdjarass, Bahai, Mourdi et la sous-préfecture de Kaoura.**

Le tableau ci-dessous nous donne les détails :

Figure 15 : Répartition des infrastructures sanitaires dans la province



Source Annuaire sanitaire 2020

### 2.5.3.1.3. Consultation Prénatale

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande un minimum de quatre visites prénatales tout au long de la grossesse.

La tendance est en baisse au niveau CPN1 et CPN4. Il est nécessaire de mobiliser toutes les femmes enceintes à venir en consultation pendant tout le processus de grossesse à l'accouchement.

Tableau 7 : Principaux indicateurs SR au niveau des CS

Indicateurs	2021	2022
Taux d'utilisation de service	33%	24%
Taux de référence (%)	11%	18%
Taux CPN1	33,33%	36%
CPN4	14%	16%
Taux grossesse à risque dépistées (%)	3%	2%
Taux Accouchements assistés (%)	35,42%	29%
Taux CPE NI (%)	7%	10%
Taux malnutris dépistés (%)	12,20%	11%

Source : DPSSN-Ennedi-Est, 2023

Le taux d'utilisation de service est en régression de 9 points. Cela se justifie par le faible plateau technique et le taux de consultation qui n'est pas à la bourse de certains patients.

**Tableau 8 : Couvertures vaccinales chez les enfants de 0 à 11 mois selon les différents types d'antigènes**

DSPSN	BCG	VPO 0	VPO 1	PENTA1	VPO 3	PENTA 3	VPI	VAR	VAA	Men A	VAT2
Ennedi Est	69,9	71,3	70,4	72,3	65,2	66,8	66,3	65,9	65,3	64,9	52,4

Source Annuaire sanitaire 2020

Au niveau des couvertures vaccinales, des sensibilisations restent à faire pour accroître les différents taux de la vaccination des enfants de 0 à 11 mois car aucun antigène n'a atteint un chiffre supérieur à 72,3%.

### 2.5.3. 2. Rapport de la mortalité maternelle

Les taux de mortalité sont des indicateurs de développement et des indicateurs clés de l'état de santé d'une population. Le Tchad a lancé officiellement la campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA le 15 décembre 2009) qui est une initiative de l'Union Africaine et de plusieurs organisations et ONG dont l'UNFPA. La CARMMA vise à sensibiliser et à promouvoir le plan d'action de Maputo. En dépit des efforts consentis pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, le niveau de la mortalité maternelle au Tchad reste toujours élevé (860/100 000NV) selon l'EDS/MICS 2014-2015.

Au niveau de la province de l'Ennedi Est, la mortalité maternelle observée est imputable à la faible fréquentation des structures sanitaires par les femmes enceintes (24% en 2022 selon les données de la Délégation sanitaire). Quant au taux de mortalité infanto-juvénile, il est de **50** pour milles naissances vivantes (MICS 2019), alors qu'au niveau national, il est de 122‰ naissances.

### 2.5. 3.3. Nutrition

Le taux de la Malnutrition Aiguë Globale (MAG) des enfants de 6 à 59 mois est de 20, 9%. Le pourcentage de la MAG des enfants de moins de 5 ans est de 23,3%. Prévalence supérieure au seuil d'alerte fixé par l'OMS qui est de 10%. Quant à la malnutrition aiguë sévère (MAS) des enfants de 0 à 59 mois dans la province, le taux de prévalence est de 0,2 %, ce qui est acceptable par rapport au seuil de l'OMS qui est de 2%.

Toutefois, il est nécessaire d'ouvrir des UNT dans tous les districts de la province et les UNA dans tous les centres de santé de la province ainsi que la formation des agents de la santé et communautaires dans la prise en charge de la malnutrition.

### 2.5. 3.4. VIH/SIDA

La province se caractérise par un taux négligeable de séroprévalence. En effet, sur 300 hommes dépistés dans la ville d’Amdjarass lors des visites médicales, un seul est séro+ soit 0,33% selon les données de DPSSN-Ennedi-Est. Ce sont des scores faibles qui encourage les autorités publiques locales à intensifier les campagnes de sensibilisation contre la pandémie du VIH/SIDA. Le dépistage volontaire du VIH/SIDA au niveau de la population masculine n’est pas enregistré. Des sensibilisations doivent être menées pour encourager le dépistage volontaire de la population au VIH/SIDA.

### 2.5.4. Eau, Hygiène et assainissement

#### 2.5.4.1 Hygiène et assainissement

Le problème d’hygiène et d’assainissement se pose avec acuité car près de 77.3% de la population pratiquent la défécation à l’air libre (MIC6, 2019). Les dépotoirs des ordures existent mais en absence des services de collecte des ordures ménagers, des immondices joncent les sols partout dans tous les Départements. Aussi, il n’existe pas non plus des canaux d’évacuation des eaux de pluies en dépit de bitumage de quelques principales rues d’Amdjarass. Cela a pour conséquence l’érosion pendant les fortes pluies (voir photo ci-dessous).

*Photo 10 : érosion des rues pendant les fortes pluies à Amdjarass*



Cliché : Espace Consulting, Août 2023

#### 2.5.4.2. L’accès à l’eau

Selon les résultats de la quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4) de 2018, le taux d’accès à l’eau potable est de 28,8 % avec d’énormes disparités départementales. Pendant la saison sèche, la population parcourt plusieurs kilomètres pour espérer trouver de l’eau. Par ailleurs, on note quelques problèmes :

- Salinité de la nappe phréatique dans certaines localités (Amdjarass, Kariari) ;
- Sols dominés par le socle dur rendant difficile la réalisation des forages d’eau.

### **2.5.5. États des lieux de la protection de la femme et de la petite enfance**

La question du bien-être des femmes et des enfants n'est pas reluisante dans la province de l'Ennedi Est. Il existe plusieurs groupements féminins bien structurés. Cependant, leur accès au financement et à l'autonomie est plutôt la quadrature du cercle.

En ce qui concerne la petite enfance, il faut déplorer le manque de structure d'encadrement des enfants en âge préscolaire. Soulignons que les parents/gardiens des enfants assignent par tradition culturelle les enfants de 0 à 14 ans à la maltraitance. En effet 75,2% de ces enfants subissent des agressions psychologiques. 83,2% subissent toute méthode de discipline violente. Par ailleurs, le pourcentage d'enfants âgés de 5 à 11 ans impliqués dans l'activité économique pendant au moins une heure par semaine représente 28,4% malgré leur jeune âge. 35% des enfants âgés de 12 à 14 ans sont impliqués dans les activités économiques au moins 14 heures par semaine.

La loi règlementant le mariage n'est pas totalement appliquée dans la province car 42,1% des filles sont mariées avant 18 ans, 7,7% des filles sont mariées avant 15 ans ; 3% des filles de 0 à 14 ans subissent la MGF ; 2,6% des femmes sont victimes de violence physique, de vol ou d'agression (Enquête par grappes à indicateurs multiples : MICS6, 2019).

## **2.6. GOUVERNANCE PROVINCIALE**

L'administration de la Province de l'Ennedi est appuyée dans sa mission de développement socio-économique par le Comité Provincial d'Actions (CPA), les Comités Départementaux d'Actions (CDA), les Délégations provinciales, et les services techniques déconcentrés représentant les départements ministériels dans la Province.

### **2.6. 1. Structuration du Comité Provincial d'Actions (CPA)**

La Province est dirigée par le Gouverneur nommé par décret présidentiel et a pour prérogative régaliennne la présidence du CPA. La vice-présidence est assurée par le Délégué provincial du Ministère de la Prospective économique et des Partenariats internationaux. Le CPA comprend toutes les délégations provinciales des ministères sectoriels, des représentants des ONG locales et internationales, des représentants des OSC, des associations des femmes, de tous les PTF présents dans la province.

Le CPA a des démembrements au niveau de chaque Département, les Comités Départementaux d'Actions (CDA). Selon les dispositions des textes qui régissent le fonctionnement du CPA, il se réunit statutairement une fois par mois et organise des réunions extraordinaires en cas de besoin. Mais dans la Province de l'Ennedi, cette disposition règlementaire administrative n'est nullement observée, encore moins appliquée par les autorités de tutelle. Par ailleurs le Délégué du Ministère de la Prospective économique et des Partenariats internationaux qui devrait assurer la vice-présidence du CPA n'est pas nommé dans la Province.

## **2.6. 2. État des lieux des services rendus aux populations**

S'agissant d'interaction Délégués provinciaux et administrés, mieux encore des services rendus aux populations, le déficit de communication est d'autant plus abyssal que les populations n'appréhendent pas à leur juste valeur les activités menées par le CPA. Les populations ignorent les activités du CPA. Il est donc important que le CPA mette en place un service de communication qui rendra compte des activités menées par le Gouvernorat et le CPA.

Il est également important d'organiser régulièrement les réunions mensuelles et renforcer les canaux de communication pour informer la population sur les grandes décisions prises par le CPA lors de ces sessions ordinaires et extraordinaires.

Les services déconcentrés ont pour mission fondamentale d'accompagner la province dans l'accomplissement de ses missions. Mais dans la Province de l'Ennedi Est, toutes les Délégations ne sont pas représentées. Les Délégations présentes sont :

1. Délégation Provinciale des Finances et du Budget ;
2. Délégation Provinciale de la Santé ;
3. Délégation Provinciale de Développement Rural ;
4. Délégation Provinciale de l'Education Nationale ;
5. Délégation Provinciale de la Jeunesse et du Sport ;
6. Délégation Provinciale de l'Elevage ;
7. Délégation Provinciale des Infrastructures ;
8. Délégation Provinciale de la Justice ;
9. Délégation Provinciale de l'Action Sociale ;
10. Délégation Provinciale de l'Environnement,
11. Délégation Provinciale de l'Urbanisme
12. Délégation Provinciale du Tourisme ;
13. Délégation Provinciale de la Police.

Cependant, certaines délégations font face à l'insuffisance des infrastructures, au manque des matériels informatiques, de bureaux, et à l'insuffisance cruelle de moyens techniques, financiers et de ressources humaines qualifiées.

## **2.6. 3. Les autres acteurs de développement**

La province a bénéficié au cours de ces dernières années de l'appui technique et financier des partenaires au développement à travers des projets et des programmes. Ces appuis peuvent être capitalisés dans le cadre de la mise en œuvre du PDP de la province. Ces partenaires interviennent dans plusieurs domaines notamment sanitaire (UNICEF) construction de barrages (ADES, GIZ), soutien aux réfugiés (IRC, UNHCR, HIAS, JRS, PAM, GERTS, CRT, Banque mondiale à travers PARCA) etc.

Selon le délégué du Commission Nationale d'accueil de Réinsertion des Réfugiés (CNARR), Brahim Ousmane, a relevé que "les activités réalisées par la Commission dans cette localité sont la distribution des vivres et non vivres, la mobilisation des ressources pour faire face au Covid-19 dans la localité, l'établissement des actes de naissance pour les enfants, l'intensification des activités sanitaires et la sensibilisation sur la cohabitation pacifique.

Le tableau ci-dessous présente de manière non exhaustive quelques projets et programmes mis en œuvre ou en cours de mise en œuvre par certains partenaires au développement.

**Tableau 9 : Projets et programmes mis en œuvre ou en cours de mise en œuvre**

N° d'ordre	PTF /Intitulé du projet ou programme	Domaines D'intervention	Zones de couverture	Budget/Période d'exécution
01	OMS	Prévention/Surveillance épidémiologique	Toute la Province	
02	UNICEF	Education, Santé/Nutrition, Eau, assainissement et hygiène, Protection de l'enfant	Toute la Province	2017-2022/510 000 \$
04	PAM		Toute la Province	
05	UNHCR	Assistance aux réfugiés	Toute la Province	
06	OIM		Toute la Province	
07	Banque Mondiale/Projet d'Appui au Pastoralisme dans le Sahel (PRAPS)	Modernisation des infrastructures et renforcement des capacités des services vétérinaires	Toute la Province	42 millions \$ Hadjer Lamis, Kanem, Lac, Bahr El Gazal, Sud Borkou, Batha, Guéra, Wadi Fira, Ouaddaï, Sila, Ennedi Est et Ouest (2016-2021)
08	Banque Mondiale/Projet d'appui aux Réfugiés et communautés d'accueil (PARCA)	Accès aux services de santé et d'éducation, transferts monétaires, accompagnement d'activités productives	Département de Bahai	
09	BID/Projet de développement de la résilience et de lutte contre l'insécurité alimentaire au Tchad (PDRLIAT)	Soutien aux moyens d'existence, adaptation CC, capacité de gestion des crises alimentaires	Toute la province	19, 2 milliards FCFA Tibesti, Borkou, Ennedi-Est, Ennedi-Ouest, Wadi-Fira, Ouaddaï, Batha, Dar Sila, Guéra, Salamat, Lac, Kanem, Bahr El Gazal, Chari-Baguirmi et Hadjer-Lamis (2015-2020)

Source : IRAM (2019), Adaptation aux changements climatiques et renforcement de la résilience au Tchad et enquête de terrain fait par Espace Consulting

#### 2.6. 4. Finances provinciales

Les finances provinciales s'articulent autour de la structure et de l'évolution du budget de l'Etat alloué à la province (crédits de fonctionnement du Gouvernorat et des délégations provinciales).

Conformément aux textes régissant le fonctionnement du Gouvernorat, la mobilisation des ressources financières ne fait pas partie des prérogatives du Gouvernorat. Les missions de contrôle, de la sécurisation et de la gouvernance des ressources mobilisées par les autres structures provinciales incombent au Gouverneur et à ses services techniques d'appui.

L'Etat intervient également dans la province à travers le financement de certains projets sur ressources propres. Le tableau ci-dessus permet d'apprécier l'évolution du financement de l'Etat au gouvernorat et aux délégations provinciales.

**Tableau 10 : Évolution des crédits aux délégations provinciales (en FCFA) (Ecart ou soldes)**

Année	2020		2021		2022		2023	
	Allocations	Dépenses	Allocations	Dépenses	Allocations	Dépenses	Allocations	Dépenses
Gouvernorat	115000000	115000000	115000000	115000000	163000000	163000000	163000000	
Délégation Éducation	22852000	22852000	22852000	22852000	22852000	22852000	22852000	
Délégation Sante	72316000	72316000	70000000	70000000	81408773	81408773	81408773	
Délégation Agriculture	3500000	3500000	10000000	10000000	10000000	10000000	10000000	
Délégation Élevage	0	0	8323450	8323450	10000000	10000000	8000000	
Délégation de finance	15000000	15000000	15000000	15000000	15000000	15000000	8000000	
Délégation Jeunesse sport	10000000	10000000	10000000	10000000	7000000	7000000	2000000	
Délégation Infrastructures	10392550	10392550	14124875	14124875	10926250	10926250	12426250	
Délégation de Genre	5000000	5000000	10000000	10000000	10000000	10000000	10000000	
Délégation du tourisme	0	0	0	0	3000000	3000000	0	
Délégation de l'urbanisme	2000000	2000000	2000000	2000000	3000000	3000000	2000000	
Délégation de l'environnement	6000000	6000000	6000000	6000000	6000000	6000000	6000000	
<b>Total</b>	<b>262060550</b>	<b>262060550</b>	<b>283300325</b>	<b>283300325</b>	<b>342187023</b>	<b>342187023</b>	<b>325687023</b>	

Source : Lois des Finances 2020, 2021, 2022 et 2023

De 2020 à 2023, les allocations budgétaires ont augmenté de 262,06 millions de FCFA à 325,6 millions de FCFA, soit un accroissement d'environ 24,3%.



La province est exposée à plusieurs risques, notamment les chocs environnementaux récurrents tels que les vents violents, la mauvaise pluviométrie, la prédation des champs par les ennemis de culture (chenilles légionnaires, criquets, rongeurs), la dévastation des champs par les animaux.

### 3.1. Définition de quelques concepts

Selon la Commission européenne, le risque est un danger éventuel, plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité, ou éventualité d'un événement futur, incertain ou d'un terme indéterminé, ne dépendant pas exclusivement de la volonté des parties et pouvant causer la perte d'un objet ou tout autre dommage.

Ainsi, le risque peut être les pertes potentielles en vies humaines, en blessures ou en biens détruits ou endommagés qui pourraient se produire dans une communauté ou une zone donnée dans un délai précis. Il est déterminé de façon probabiliste en fonction de l'aléa, de l'exposition, de la vulnérabilité et de la capacité.

#### Formule de risque

$$\text{Risque} = \frac{\text{Aléa (choc, stress)} \times \text{Exposition} \times \text{Vulnérabilité} \times \text{Manque de Capacité d'absorption}}{\text{Capacité}}$$

### **Aléas (chocs et stress)**

- Aléas liés au climat : sécheresse, inondations, températures extrêmes, tempêtes de poussière ;
- Conflits entre éleveurs et agriculteurs, et conflits intercommunautaires ;
- Épidémies (rougeole, maladies à transmission vectorielle : paludisme) ;
- Pollution de l'environnement et atteinte aux écosystèmes (dégradation des sols, pollution de l'air etc.).

### **Exposition**

- La position d'être susceptible et vulnérable, spécifiquement aux chocs et stress.

### **Vulnérabilité**

- Caractéristique des personnes, d'une communauté, d'un système ou d'actifs/capital, portant sur leur vulnérabilité aux effets dommageables de divers dangers / aléas.

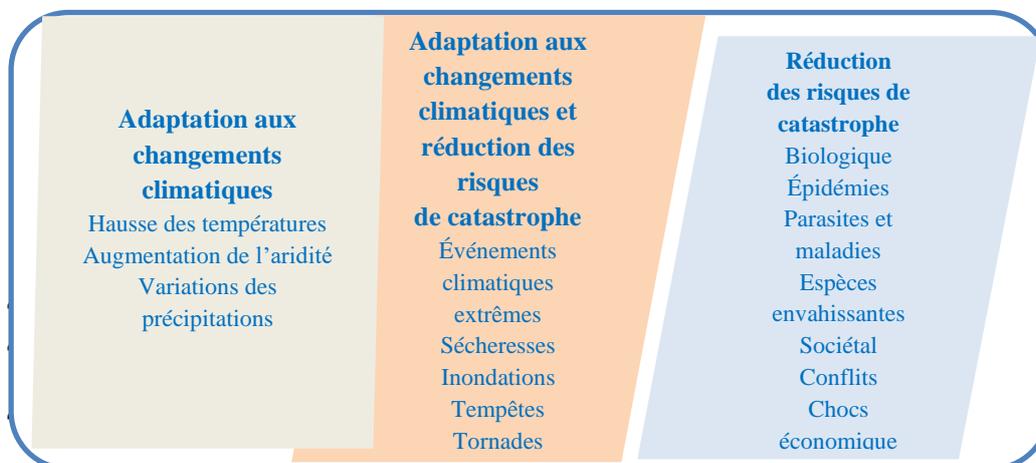
### **Capacité**

- Les forces, attributs et ressources disponibles dans une communauté ou un système afin d'accomplir des objectifs donnés.

### **(Manque de) capacités**

- Manque d'investissements/intégration de la programmation et des plans tenant compte du climat et des risques (globalement et par secteurs) ;
- Absence de protection sociale et d'autres possibilités de transfert de risques ;
- Analyses des risques sous-optimales et capacités globales de gestion des risques de catastrophes, y compris pour le rétablissement et la réhabilitation, l'alerte rapide, globalement et par secteur ;
- Systèmes d'information sur la gestion des catastrophes sous-optimaux ou inexistantes ;
- Manque d'infrastructures et de services (santé, éducation, nutrition) résistant aux catastrophes et au climat.

Figure 16 : *Typologie des risques*

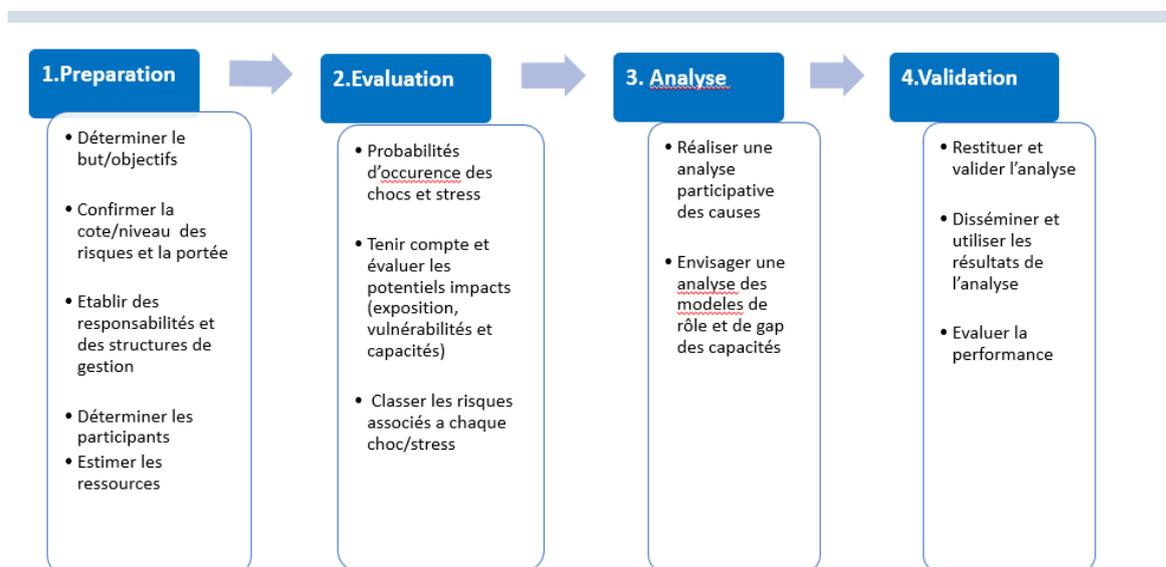


### 3.2. Programmation tenant compte des risques

Les programmes basés sur les risques visent à renforcer la résilience aux chocs et aux stress en identifiant et en s'attaquant aux causes profondes et aux facteurs de risque, y compris les vulnérabilités, le manque de capacité et l'exposition à divers chocs et stress. Cette approche programmatique nécessite une analyse rigoureuse des risques auxquels sont confrontés les ménages et les communautés. C'est en ce sens qu'elle améliore les liens entre programmation pour le développement et programmation humanitaire, en prévoyant une méthode pour :

- Les programmes de développement afin de cibler les communautés et les systèmes à risque ;
- Une action humanitaire visant le long terme en s'appuyant sur les systèmes existants, en considération du développement afin de laisser des acquis sur place.

On distingue quatre principales étapes dans l'analyse des risques : (1) préparation ; (2) évaluation ; (3) analyse ; (4) validation qui seront décrites ci-dessous.



Il est possible de parvenir à un développement tenant compte des risques en intégrant les risques climatiques et de catastrophe ainsi que la gestion de ces risques dans le processus de prise de décision au quotidien en matière de développement. La programmation est un processus dynamique qui vise à faire du risque une partie intégrante des stratégies de développement, y compris les processus d'élaboration des politiques, de planification, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation. La programmation tenant compte des risques consiste à intégrer les enjeux des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans les activités de développement plutôt que de les traiter comme des modules complémentaires. Des approches communes en matière d'institutionnalisation des risques climatiques et de catastrophe favoriseront une action plus cohérente et plus efficace (PNUD 2020).

### 3.3 Les principaux risques

La province est exposée aux aléas climatiques. L'analyse par province de l'index INFORM 2022 fait ressortir la vulnérabilité de la province de l'Ennedi Est aux catastrophes naturelles avec un indice de vulnérabilité de 6,9 sur 10, derrière le Lac (8,3), Wadi Fira (7,9), le Ouaddaï (7,3) et le Sila (7,2).<sup>3</sup> Dans la mesure où la majorité de la population vivent des activités agricoles et pastorales, les aléas climatiques affectent leurs moyens d'existence.

Par ailleurs, les conflits frontaliers ont contraint aux déplacements des milliers de réfugiés soudanais. Avec plus de 36 900 réfugiés selon le rapport d'OCHA de décembre 2022, la province de l'Ennedi Est reste une zone d'accueil pour les réfugiés. Tous ces facteurs exposent les populations à des chocs récurrents, affectant ainsi leurs capacités de résilience.

**Tableau 11: Synthèse des risques**

Catégorie de risque	Descriptif du risque	Probabilité	Impact	Niveau de risque
Risques naturels	✓ Inondations	✓ Faible	✓ Modéré	✓ Moyen
	✓ Diminution et irrégularité de la pluviométrie	✓ Presque certaine	✓ Majeur	✓ Moyen
	✓ Vents violents/ tempête de sable	✓ Certaine	✓ Majeur	✓ Elevé
	✓ Erosion/ Dégradation des sols	✓ Certaine	✓ Majeur	✓ Elevé
	✓ Températures extrêmes (chaud et froid)	✓ Certaine	✓ Majeur	✓ Moyen
Risques environnementaux	✓ Destruction des champs par les ennemies de culture	✓ Presque certaine	✓ Modéré	✓ Moyen
	✓ Feu de brousse	✓ Certaine	✓ Majeur	✓ Elevé
	✓ Braconnage	✓ Certaine	✓ Majeur	✓ Elevé
	✓ Coupe abusive des arbres	✓ Certaine	✓ Majeur	✓ Elevé
	✓ Débordement du Lac Kariari	✓ Faible	✓ Modéré	✓ Moyen
	✓ Les épidémies	✓ Presque certaine	✓ Modéré	✓ Moyen
	✓ Surpâturage	✓ Presque certaine	✓ Modéré	✓ Moyen
Risques sociaux	✓ Insécurité dans les zones frontalières avec le Soudan et la Libye	✓ Certaine	✓ Modéré	✓ Moyen

<sup>3</sup> OCHA (2023), Aperçu des besoins humanitaires, mars 2023.

Risques sanitaires	✓ Maladies ( dues à la salinité de l'eau et au manque d'eau potable ; Toux (due aux vents)	✓ Certaine	✓ Modéré	✓ Moyen
Risques économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Chômage/sous-emploi des jeunes</li> <li>✓ Inflation des prix des denrées alimentaires</li> <li>✓ Détérioration des infrastructures hydrauliques par de courant d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Certaine</li> <li>✓ Certaine</li> <li>✓ Presque certaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Majeur</li> <li>✓ Majeur</li> <li>✓ Modéré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elevé</li> <li>✓ Elevé</li> <li>✓ Moyen</li> </ul>

**Source : Établi par Espace Consulting.**

## CHAPITRE 4 : DEFIS ET OPPORTUNITES DE DEVELOPPMENT DE LA PROVINCE

### 4.1. LES PRINCIPAUX DEFIS DE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE

Au regard des consultations populaires soutenues par l'analyse des risques, la province de l'Ennedi Est doit fournir d'efforts pour relever les trois (3) principaux défis auxquels elle se trouve confrontée pour amorcer un réel développement sur la période 2024-2028. Il s'agit de :

#### **L'enclavement et l'éloignement de la province**

La province est très éloignée de la capitale N'Djamena (environ 1235 km). L'axe Abéché-Amdjarass (distant d'environ 425 km km) n'est pas aménagée (route bitumée). Il n'existe non plus des routes aménagées reliant le chef-lieu de la province aux chefs-lieux des départements. En saison pluvieuse, l'accès à certains départements reste difficile.

Par ailleurs, la province souffre d'importants déficits en infrastructures de transport (routes, gare routières...) entravant la commercialisation et limitant la connectivité aux marchés. Le désenclavement externe et interne de la province est une priorité car il pourra favoriser le développement des secteurs de la production et de soutien à la production (l'élevage, le le tourisme).

#### **Le renforcement des secteurs de production et de soutien à la production**

La rareté des pluies limite la production agricole. L'insuffisance de l'eau handicape le développement du maraîchage. Dans un contexte marqué par l'aridité et l'irrégularité de la pluviométrie, l'accès à l'eau est crucial. La sécurité alimentaire est précaire, en partie du fait des difficultés de circulation, même si des réalisations planifiées promettent un proche désenclavement (route Abéché- Amdjarass.).

On note auparavant l'exportation des dromadaires vers la Libye et le Soudan mais ces dernières années, cette exportation s'est ralentie en raison de l'insécurité. Aussi, le manque des données fiables sur ces exportations ne permet pas de connaître l'ampleur des flux.

#### **L'amélioration de l'accès durable à l'eau pour l'homme et pour le bétail et de l'accès équitable à l'éducation et à la santé**

L'accès à l'eau reste un défi important en raison de la salinité de la nappe phréatique et du fait que la province est une zone de socle. La maîtrise des eaux de surface à travers des aménagements (retenue d'eau, petits barrages) offre des potentiels importants en matière de développement des filières commerciales porteuses (maraîchage, oignons, fruits) et d'abreuvement du bétail tout en renforçant les services d'appui aux producteurs et la poursuite du désenclavement de la zone.

L'accès aux soins de santé primaire reste limité en raison de l'insuffisance des structures de santé et de leur éloignement (en moyenne, il faut parcourir 53 km pour accéder à un centre de santé) ainsi que du nombre limité de personnel soignant.

Le taux brut de scolarisation au primaire a légèrement régressé passant de 25.6% (24.6% pour les filles ; 27.4% pour les garçons) en 2020/2021 à 24,9% dont 22,9% pour les filles et 27,4% pour les garçons en 2021/2022. Toutefois, il demeure l'un des plus faibles du pays.

### **L'adaptation et l'atténuation aux effets du changement climatique**

La province est affectée par les effets du changement climatique. Selon les données de l'enquête ENSA de 2020, la province est affectée par les inondations et les ennemies de cultures. Cette situation affecte les productions agricoles et pastorales avec des impacts sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce contexte, il s'avère important d'engager une réflexion sur la résilience de l'agriculture à travers le recours aux semis améliorés, la mécanisation et le désenclavement des zones productrices à travers le développement des infrastructures rurales (routes, pistes) pour l'écoulement des produits agricoles vers les marchés.

Il est une nécessité de sécuriser les exploitations agricoles en renforçant leurs capacités d'adaptation aux changements de l'environnement (écologique et des marchés), par l'amélioration de leurs liens aux marchés urbains ou provinciaux, en recourant notamment à une large gamme de formes de mobilisation de l'eau. <sup>4</sup>

Selon les données de OCHA <sup>5</sup>, les inondations de 2022 ont affecté 15000 personnes provoquant des destructions des champs et des abris. Les changements climatiques exacerbent également les tensions autour des ressources naturelles ; cette situation impacte la production agricole.

L'intégration des réfugiés, retournés et déplacés soudanais dans les Communautés hôtes et l'instauration de la cohabitation pacifique entre les deux Communautés.

## **4.2. OPPORTUNITES**

L'existence des projets et des programmes soutenus par les partenaires au développement, la présence des délégations provinciales des ministères, des associations, des ONG nationales et internationales, le dynamisme des commerçants de la province, l'existence des sites touristiques (aires protégées, peintures rupestres,) constituent quelques opportunités sur lesquelles la province pourra s'appuyer pour relancer son développement socio-économique et culturel.

Il existe aussi une possibilité d'utiliser les mécanismes innovants de financement, comme le fonds verts climat pour les activités en lien avec le changement climatique.

## **4.3 MENACES**

---

<sup>4</sup> AFD (2011), Note prospective sur les enjeux du développement rural au Tchad, novembre.

<sup>5</sup> OCHA, (2022), Aperçu sur les inondations, octobre.

La province est située dans une zone où sévissent des conflits politico –militaires dans les pays voisins (Soudan et la Libye). Si ces conflits se prolongent, ils pourraient avoir des impacts significatifs sur les pays voisins, dont le Tchad. L'impact socio-économique de la guerre au Soudan et en Libye sur le Tchad peut être analysé à travers divers canaux, notamment le commerce, les besoins humanitaires, les dépenses sécuritaires ainsi que l'impact sur les moyens de subsistance déjà limités des populations hôtes.

Il est donc nécessaire que le Gouvernement élabore un plan intégré de réponse qui mettrait ensemble l'ensemble des parties prenantes pour assurer une bonne coordination des efforts, selon une approche holistique de réponse. Ce plan servira pour la mobilisation des ressources requises pour la réponse.

## CHAPITRE 5 : VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE

Adoptée en 2017, la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons », énoncée comme suit : « **Le Tchad, une nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée, et offrant un cadre de vie agréable pour tous** », est un cadre de référence de la politique économique et sociale visant à accroître le bien-être des populations à travers quatre (4) axes stratégiques :

- ☞ Renforcement de l'unité nationale ;
- ☞ Renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit ;
- ☞ Développement d'une économie diversifiée et compétitive ;
- ☞ Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne.

Cette vision sera opérationnalisée à travers trois Plans Nationaux de Développement (PND 2017-2021, PND 2024-2028, PND 2029-2030). Le premier plan (PND 2017-2021), mis en œuvre, a pris fin en décembre 2021.

### 5.1. Vision et objectif du Plan de Développement la Province de l'Ennedi Est

#### 5.1.1. Vision de la Province

Sur la base de la vision nationale, des orientations nationales de développement et des aspirations de la population, la vision de développement de la Province de l'Ennedi Est s'énonce comme suit : « *D'ici à 2030, l'Ennedi Est, est une Province, à économie résiliente, désenclavé, desservie d'eau et d'énergie où les populations accèdent de manière équitable aux service sociaux de base de qualité.* ».

#### 5.1.2 Objectif pour le quinquennat

Pour les cinq années à venir, l'objectif principal de développement est d'améliorer de façon significative le niveau et la qualité des conditions de vie des populations de la Province.

### 5.2. Axes stratégiques de développement

Le plan provincial de développement repose sur quatre (4) axes stratégiques qui s'appuient sur les actions prioritaires répondant aux principaux défis identifiés au cours du processus de consultation et d'élaboration. Il s'agit de :

**Axe 1** : Dynamisation du secteur de production et de soutien à la production (élevage, agriculture, commerce, transport, tourisme, artisanat, télécommunication) ;

- **Sous axe 1** : Développement des infrastructures (routières, hydrauliques, énergétiques)
- **Sous axe 2** : Renforcement des systèmes de productions pastorales et agricoles ;

**Axe 2** : Amélioration de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène, assainissement) ;

**Axe 3** : Développement des actions d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques.

**Axe 4** : Développement des actions de coordination, de la mise en œuvre et la mobilisation des ressources pour le financement du PDP

### **5.2.1. Les actions prioritaires Axe 1**

**Axe 1** : Dynamisation du secteur de production et de soutien à la production (élevage, agriculture, commerce, transport, tourisme, artisanat, télécommunication) ;

**Sous axe 1 : Développement des infrastructures (routières, hydrauliques, énergétiques)**

Les actions prioritaires :

- Réalisation des châteaux d'eau potable dans les Départements ;
- La construction des aménagements hydro-agricoles ;
- Finalisation de l'Axe Abéché-Amdjarass en construction.
- Aménagement des Axes Amdjarass-Mourdi;
- Aménagement de l'Axe Amdjarass-Itou-Nohi
- Aménagement de l'Axe Amdjarass-Bahai
- Aménagement de l'Axe Amdjarass-Bao.
- Aménagement des Axes Mourdi- Koufra;
- Aménagement de l'Axe Mourdi-Frontiere Soudan
- Construction des bassins de rétention d'eaux dans les départements pour les activités agricoles de contre saison ;
- Couverture des départements en réseau d'eau et d'électrique

**Sous axe 2 : Renforcement des systèmes de productions pastorales et agricoles**

Les actions prioritaires :

- Construction des résidences, des bureaux et des postes vétérinaires des Départements ;
- Construction des abattoirs et aire d'abattage équipés des puits dans les Départements ;
- Renforcement du secteur de l'élevage en personnel qualifié en nombre suffisant ;
- Mise en place des produits et médicaments vétérinaires dans les Départements ;
- Construction des puits pastoraux ;

- Promotion des techniques de conditionnement, de stockage et de commercialisation des produits pastoraux ;
- Mécanisation agricole par l'utilisation des tracteurs, charrues et motopompes ;
- Dotation des agriculteurs en semences améliorées adaptables à la zone de production ;
- Création d'un environnement favorable au développement des échanges commerciaux, de l'artisanat, du tourisme, de l'énergie, et des TIC.

### 5.2.2 Les actions prioritaires Axe 2

**Axe 2 : Amélioration de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène, assainissement).**

#### Sur le plan sanitaire.

##### Le renforcement de l'offre de services à travers :

- Rendre fonctionnel les centres de santé non fonctionnel ;
- Dotation des formations sanitaires en plateaux techniques adéquats et en personnel qualifié de santé en nombre suffisant (médecins, infirmiers, sages –femmes, garçon/fille de salle) ;
- La construction d'une pharmacie provinciale et son approvisionnement en médicaments essentiels ;
- **Renforcement de la demande de services**
- Sensibilisation des populations sur la fréquentation dans les structures sanitaires ;
- La construction des centres sociaux en y affectant les animateurs et animatrices ;
- La construction des CLAC ;
- La construction des maisons des jeunes

#### Sur le plan de l'éducation

##### Le renforcement de l'offre de services à travers :

- Dotation des structures scolaires en enseignants qualifiés, en matériels didactiques, équipements au primaire ;
- La construction des infrastructures scolaires en matériaux durables au primaire, moyen et secondaire ;
- Mise en place des cantines scolaires.

##### Renforcement de la demande de services :

- La sensibilisation des populations pour l'envoi et le maintien des enfants à l'école et surtout les filles ;
- La fourniture des kits d'hygiène aux filles ;
- L'aide aux ménages vulnérables afin de faire face aux barrières financières d'accès des enfants à l'école (AGR, transferts monétaires etc).

#### Au niveau de l'eau, l'hygiène et de l'assainissement

- Construction des châteaux d'eau équipés des panneaux solaires dans les différents départements et traiter l'eau des barrages pour les alimenter ;
- Fabrication et installation des bacs à ordures dans les Départements ;

- Construction des latrines dans les structures scolaires et sanitaires, espaces publics dans les différents départements ;
- Mettre en place et rendre fonctionnel les comités d'hygiène et de l'assainissement dans les Départements.
- Sensibilisation sur les connaissances d'hygiène, d'eau et de l'assainissement ;
- Sensibilisation des populations sur les maladies liées à l'eau
- Traitement de l'eau de Erdi pour l'approvisionnement de Am-djarass.

### **Genre, protection de l'enfant et de la femme, protection sociale**

- La sensibilisation de la population sur les pesanteurs socio-culturelles néfastes et anti-sociales ;
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin et jeune ;
- La facilitation d'accès aux micro-crédits pour les Activités Génératrices des Revenus des femmes ;

#### **5.2.3. Les actions prioritaires Axe 3**

### **Axe 3 : Développement des actions d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques sensibles au genre.**

#### **Elevage**

- La sensibilisation et la formation des éleveurs sur la pratique de l'élevage intensif ;
- Le développement des cultures fourragères par les éleveurs ;
- La construction des aires de stationnement et de pâturage pour le bétail.

#### **Agriculture**

- Construction des seuils d'épandage dans les Départements favorables ;
- Formation en fabrication de compost pour la fertilisation du sol ;
- Production des pépinières ;
- Construction des magasins de stockage des produits agricoles

#### **5.2.4. Les actions prioritaires de l'Axe 4**

### **Axe 4 : Développement des actions de coordination, de la mise en œuvre et la mobilisation des ressources pour le financement du PDP**

- Mettre en place les structures fonctionnelles de coordination, de suivi et d'évaluation du PDP ;
- Organiser les revues annuelles, à mi-parcours et finale du PDP ;
- Mettre à la disposition du CPA et des CDA des outils de travail (équipements de bureau, ordinateurs, voiture pour le suivi de la mise en œuvre du PDP ;
- Former les OSC en redevabilité/contrôle citoyen ;
- Mettre à la disposition de la province une structure pour la mobilisation des ressources.

### 5.3. Les résultats attendus (impact, effets et produits) par axe stratégique

Pour la mise en œuvre du PDP de l'Ennedi Est, les quatre (4) axes stratégiques retenus, l'impact, les effets et les produits y afférents se déclinent comme suit :

**Tableau 12 : Impact, effets et produits attendus par axe stratégique du PDP**

EFFETS	PRODUITS
<b>Impact : D'ici à 2030, l'Ennedi Est, est une Province, à économie résiliente, désenclavé, desservie d'eau et d'énergie où les populations accèdent de manière équitable aux services sociaux de base de qualité.</b>	
<b>Axe stratégique 1 : Dynamisation des secteurs de production et de soutien à la production</b>	
<b>Effet 1.1 :</b> D'ici à fin 2028, les systèmes de production agro-sylvo-pastorales de la province sont améliorés	<b>Produit 1.1.1 :</b> D'ici à fin 2028, les producteurs agricoles sont outillés (semences améliorés, tracteurs, charrues, produits phytosanitaires, engrais, pesticides, encadrement) pour améliorer le rendement et accroître le volume de production.
	<b>Produit 1.1.2 :</b> D'ici à fin 2028, les producteurs pastoraux disposent des équipements adéquats (produits vétérinaires, parcs de vaccination, aires d'abattage, puits pastoraux, aire de pâturage, aires de stationnement) et d'un encadrement, pour améliorer le rendement et promouvoir l'élevage intensif
	<b>Produit 1.1.3 :</b> D'ici à fin 2028, la pêche dans le lac de Kariyari est promue
<b>Effet 1.2 :</b> D'ici à fin 2028, les infrastructures de soutien à la production (routes, hydraulique rurale, source d'énergie, NTIC, transformation des produits locaux) de la province sont améliorées.	<b>Produit 1.2.1 :</b> D'ici à fin 2028, les principales infrastructures routières et hydrauliques rurales de la province sont aménagées
	<b>Produit 1.2.2 :</b> D'ici à fin 2028, un environnement favorable au développement de l'énergie, et à l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) est développé dans la province
<b>Axe stratégique 2 : Amélioration de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base</b>	
<b>Effet 2.1 :</b> D'ici à fin 2028, 70% de la population de la province de l'Ennedi Est utilisent les services de santé de qualité	<b>Produit 2.1.1 :</b> D'ici à fin 2028, 70% des formations sanitaires de la province disposent de personnel qualifié en nombre suffisant et disponible, des infrastructures sanitaires et des plateaux techniques adéquats pour une prise en charge adéquate des patients.
	<b>Produit 2.1.2 :</b> D'ici à fin 2028, 30% de la population de la province fréquentent les formations sanitaires.
	<b>Produit 2.1.3 :</b> D'ici à fin 2028, le personnel sanitaire a des capacités accrues pour une prise en charge adéquate des patients et de la malnutrition.
	<b>Produit 2.1.4 :</b> D'ici à fin 2028, les relais communautaires et les pairs-éducateurs ont des capacités accrues pour sensibiliser, informer les populations sur l'utilisation des services de santé.
<b>Effet 2.2 :</b> D'ici à fin 2028, 70% des filles et garçons de la province de l'Ennedi Est accèdent à une éducation	<b>Produit 2.2.1 :</b> D'ici à fin 2028, tous les établissements (écoles, collèges, lycées, instituts) de la province disposent des infrastructures et d'équipements adéquats ainsi que des enseignants qualifiés.

EFFETS	PRODUITS
<b>Impact :</b> <i>D'ici à 2030, l'Ennedi Est, est une Province, à économie résiliente, désenclavé, desservie d'eau et d'énergie où les populations accèdent de manière équitable aux services sociaux de base de qualité.</i>	
de qualité.	<p>Produit 2.2.2 : D'ici à fin 2028, les populations de la province ont des capacités accrues pour assurer le maintien des enfants à l'école.</p> <p>Produit 2.2.3 : D'ici à fin 2028, la province dispose des infrastructures de loisirs (CLAC, maison de culture, et les terrains de sports)</p>
<b>Effet 2.3 :</b> D'ici à fin 2028, le taux d'alphabétisation des adultes augmente de 10%.	<p>Produit 2.3.1 : D'ici à fin 2028, tous les départements de la province disposent des centres d'alphabétisation pour les apprentissages instrumentaux et fonctionnels des adultes.</p> <p>Produit 2.3.2 : D'ici à fin 2028, tous les départements de la province disposent des centres d'Éducation de Base Non Formelle de la afin d'offrir une formation de seconde chance aux apprenants âges de 9 à 14 ans.</p>
<b>Effet 2.4 :</b> D'ici à fin 2028, les populations de la province notamment les plus vulnérables bénéficient des mesures de protection sociale, de protection de l'enfant et de la femme.	<p><b>Produit 2.4.1 :</b> D'ici à fin 2028, la province disposent des centres sociaux construits et équipés avec un personnel qualifié pour la prise en charge des personnes vulnérables</p> <p><b>Produit 2.4.2 :</b> D'ici à fin 2028, 80% des acteurs institutionnels (la délégation du ministère du Genre et de la Solidarité nationale, les associations et ONGs) sont aptes à protéger et à prendre en charge les populations vulnérables notamment les enfants, les femmes, les personnes âgées, les réfugiés, etc., contre les violations des droits humains (traite, abus, violences basées sur le Genre, exploitations.)</p> <p><b>Produit 2.4.3 :</b> D'ici à fin 2028, 50% des populations de la province sont aptes à utiliser les services de protection et à participer à la prévention contre les violations des droits humains (traite, abus, les violences basées sur le genre et l'exploitation, etc.,).</p> <p><b>Produit 2.4.4 :</b> D'ici à fin 2028, 6000 ménages vulnérables bénéficient des mesures de protection sociale pour soutenir leurs moyens d'existence et faciliter l'accès aux services sociaux de base.</p>
<b>Effet 2.5 :</b> D'ici à fin 2028, la couverture des populations de la province de l'Ennedi Est en infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement de qualité est augmentée de 15%	<p><b>Produit 2.5.1 :</b> D'ici à fin 2028, les départements de la province de disposent des infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement.</p> <p><b>Produit 2.5.2 :</b> D'ici à fin 2028, 75% de la population de la province ont une meilleure connaissance des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.</p>
<b>Axe stratégique 3 : Développement des actions d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques.</b>	
<b>Effet 3.1 :</b> D'ici à 2028, les effets des changement climatiques sur la production agricole dans la province de l'Ennedi Est sont réduits	<p><b>Produit 3.1.1 :</b> D'ici à fin 2028, les populations de la province ont des connaissances en techniques de fabrication compost, de fumier et d'insecticides bio sont maîtrisées</p> <p><b>Produit 3.1.2 :</b> D'ici à fin 2028, les populations de la province ont accès aux variétés améliorées des cultures adaptées aux changements climatiques</p> <p><b>Produit 3.1.3 :</b> D'ici à fin 2028, l'agroforesterie est promue dans la province.</p> <p><b>Produit 3.1.4 :</b> D'ici à fin 2028, les populations de la province ont des capacités accrues en techniques de conservation de l'eau et des sols</p>

EFFETS	PRODUITS
<b>Impact :</b> <i>D'ici à 2030, l'Ennedi Est, est une Province, à économie résiliente, désenclavé, desservie d'eau et d'énergie où les populations accèdent de manière équitable aux services sociaux de base de qualité.</i>	
	<b>Produit 3.1.5 :</b> D'ici à fin 2028, la province dispose des bassins de rétention d'eaux et des seuils d'épandage pour les activités agricoles de contre-saison.
<b>Effet 3.2.</b> D'ici à 2028, la production résiliente de l'élevage de la province de l'Ennedi-Est est améliorée pour faire face aux changements climatiques	<b>Produit 3.2.1 :</b> D'ici à fin 2028, les départements de la province disposent des aires de stationnement et de pâturage avec des puits pastoraux pour l'élevage intensif.
	<b>Produit 3.2.2:</b> D'ici à 2028, les groupements d'éleveurs ont des capacités renforcées pour pratiquer l'élevage intensif.
	<b>Produit 3.2.3:</b> D'ici à 2028, les institutions d'appui aux actions d'atténuation et d'adaptation aux effets de changements climatiques disposent des agents en nombre suffisant ainsi que des infrastructures de bureau, de logement du personnel et des moyens roulants pour booster la production pastorale.
<b>Axe stratégique 4 : Développement des actions de coordination, de la mise en œuvre et de la mobilisation des ressources pour le financement du PDP</b>	
<b>Effet 4.1 :</b> D'ici à fin 2028, les structures de coordination, de suivi et d'évaluation du PDP sont mises en place et fonctionnelles	<b>Produit 4.1.1:</b> D'ici à fin 2028, la province dispose des structures fonctionnelles de coordination, de suivi et d'évaluation du PDP
	<b>Produit 4.1.2:</b> D'ici à fin 2028, les organisations de la société (ONGs, associations de développement, structures traditionnelles etc.) ont des capacités accrues en redevabilité sociale /contrôle citoyen pour une participation de qualité au suivi de la mise en œuvre du PDP
<b>Effet 4.2 :</b> D'ici à fin 2028, la Province mobilise les ressources pour le financement du PDP	<b>Produit 4.2.1 :</b> D'ici à fin 2028, la province dispose d'une structure pour la mobilisation des ressources.
	<b>Produit 4.2.2.</b> D'ici à fin 2028, le CPA et les services provinciaux sont outillés pour mobiliser et gérer efficacement les ressources financières de la province

## 5.4. Alignement des orientations stratégiques du PDP de l'Ennedi Est avec les ODD

**Tableau 13 : Cohérence du PDP avec le PND 2024-2028 et les ODD**

Axes de PDP	ODD	Axes du PND 2024-2028
<b>Axe 1 :</b> Dynamisation des secteurs de production et de soutien à la production	<p><b>ODD1 :</b> Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</p> <p><b>ODD2 :</b> Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p> <p><b>ODD7 :</b> Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p> <p><b>ODD8 :</b> Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> <p><b>ODD9 :</b> Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> <p><b>ODD10 :</b> Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p>	<p><b>Axe 2 :</b> Renforcement de la bonne gouvernance et de l'état de droit (sous-axe 2.2 : Renforcement de la gouvernance économique ; sous-axe 2.5 : accélération de la décentralisation comme modèle de développement local</p> <p><b>Axe 3 :</b> Développement d'une économie diversifiée et compétitive</p>
<b>Axe 2 :</b> Amélioration de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base	<p><b>ODD3 :</b> Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p> <p><b>ODD4 :</b> Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p> <p><b>ODD5 :</b> Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> <p><b>ODD 6 :</b> Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.</p> <p><b>ODD11 :</b> Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	<b>Axe 4 :</b> Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne (Sous-axe 4.1 : Un environnement sain avec des ressources naturelles préservées Sous-axe 4.2 : Un cadre propice à l'épanouissement et au bien-être de la population)
<b>Axe 3 :</b> Développement des actions d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques	<p><b>ODD13 :</b> Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p> <p><b>ODD15 :</b> Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation</p>	<b>Axe 4 :</b> Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne (Sous-axe 4.1 : Un environnement sain avec des ressources naturelles préservées)
<b>Axe 4 :</b> Développement des actions de coordination, de la mise en œuvre et de la mobilisation des ressources pour le financement du PDP	<p><b>ODD16 :</b> Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p> <p><b>ODD17 :</b> Partenariats pour la réalisation des Objectifs</p>	<b>Axe 2 :</b> Renforcement de la bonne gouvernance et de l'état de droit (sous axe 2.1. Promotion de la performance et de la motivation dans l'administration publique ; Sous-axe 2.5. L'accélération de la décentralisation comme modèle de développement local)

### **5.5. Cadre logique de la programmation**

Les différents axes stratégiques retenus ainsi que l'impact, les effets et produits qui en découlent ont servi de socle pour l'élaboration du cadre des résultats du PDP de la Province de l'Ennedi Est (Voir annexe 1).

## CHAPITRE 6 : COUTS, MECANISMES ET STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PDP

Au regard des tendances qui se dégagent du diagnostic, de la vision et des orientations stratégiques définies, le Plan d'actions quinquennal a été élaboré en identifiant les actions pertinentes à mettre en œuvre pour l'obtention des produits définis et l'atteinte des résultats. Ces actions sont programmées dans le temps et dans l'espace avec des acteurs/structures responsables de mise en œuvre. Le plan quinquennal détaillé est présenté en annexes (cf. Annexe 2).

### 6.1. Programmes et projets de développement

Sur la base des axes stratégiques et des effets attendus, quatre (4) programmes et neuf (11) projets de développement ont été définis dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 14 : Programmes et projets de développement**

PROGRAMMES	PROJETS
<b>Programme 1 :</b> Dynamisation des secteurs de production et de soutien à la production	<b>Projet 1 :</b> Appui à l'amélioration des systèmes de production agro-sylvo--pastorales de la province
	<b>Projet 2 :</b> Appui à l'amélioration des infrastructures de soutien à la production (routes, hydraulique rurale, source d'énergie, NTIC, transformation des produits locaux) de la province
<b>Programme 2 :</b> Amélioration de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base	<b>Projet 1 :</b> Appui à la population de la province de l'Ennedi Est à l'utilisation des services de santé de qualité
	<b>Projet 2 :</b> Appui à l'accès des filles et garçons de la province de l'Ennedi Est à une éducation de qualité.
	<b>Projet 3 :</b> Appui à l'augmentation du taux d'alphabétisation des adultes de 10%.
	<b>Projet 4 :</b> Appui à la population de la province notamment les plus vulnérables aux mesures de protection sociale, de protection de l'enfant et de la femme.
	<b>Projet 5 :</b> Appui à la couverture des populations de la province de l'Ennedi Est en infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement de qualité
<b>Programme 3 :</b> développement des actions d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques	<b>Projet 1 :</b> Appui à la réduction des effets des changement climatiques sur la production agricole dans la province de l'Ennedi Est
	<b>Projet 2 :</b> Appui à l'amélioration de la production résiliente de l'élevage de la province de l'Ennedi-Est pour faire face aux changements climatiques
<b>Programme 4 :</b> Développement des actions de coordination, de la mise en œuvre et de la mobilisation des ressources pour le financement du PDP	<b>Projet 1 :</b> Appui à la mise en place de la coordination, le suivi et l'évaluation du PDP
	<b>Projet 2 :</b> Appui à mobilisation des ressources pour le financement du PDP

## 6.2. Cout global du PDP

Le coût global du PDP s'élève à **73. 743 milliards FCFA**.

**Tableau 15 : ESTIMATION DU COUT GLOBAL**

<b>Programme</b>	<b>Cout total en FCFA</b>	<b>%</b>
<b>Programme 1</b> : Dynamisation des secteurs de production et de soutien à la production	32 804 250 000	44.5
<b>Programme 2</b> : Amélioration de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base	37 475 500 000	50.8
<b>Programme 3</b> : Développement des actions d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques	2 880 000 000	3.9
<b>Programme 4</b> : Développement des actions de coordination, de la mise en œuvre et de la mobilisation des ressources pour le financement du PDP	584 000 000	0.8
<b>Total</b>	<b>73 743 750 000</b>	<b>100,0</b>

L'analyse du tableau ci-dessus montre que le programme Amélioration l'accès équitable des populations aux services sociaux de base de qualité est le programme ayant le budget le plus élevé (37.475 milliards FCFA) suivi du Programme Dynamisation des secteurs de production et de soutien à la production (32.8 milliards FCFA). Le troisième programme concerne le Développement des actions d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques (2.880 milliards FCFA) et en fin le développement des actions de coordination, de la mise en œuvre et de la mobilisation des ressources pour le financement du PDP (584.000.000 millions de FCFA).

## 6.3. Contribution de chaque acteur au financement du PDP

La répartition des contributions au financement est basée sur les hypothèses des capacités de mobilisation interne des ressources, les lois des finances et les projets/programmes en cours de mise en œuvre ou en pipeline financés par les PTFs intervenant dans la province.

### *Hypothèses de projection :*

- **Crédits de fonctionnements gouvernorat et délégations provinciales**

De 2020 à 2023, les allocations budgétaires ont augmenté de 262,06 millions de FCFA à 325,6 millions de FCFA, soit un accroissement moyen annuel d'environ 24,3%. En partant de l'hypothèse que les crédits de fonctionnement augmenteront annuellement de 25% sur la période 2024-2028, les allocations budgétaires cumulées sur la période 2024-2028 se chiffreront à **3.340 milliards de FCFA**.

- **Investissements Etat sur budget propre**

Sur la période 2015-2022, les investissements publics sur ressources propres se sont chiffrés à 28 milliards de FCFA, soit en moyenne 4 milliards de FCFA par an. On suppose que sur la période 2024-2028, ces investissements seront maintenus. On les estime à **20 milliards de FCFA** sur la période couverte par le PDP.

- **Financement des projets/programmes financés par les PTFs sur prêts ou dons**

Sur la période 2015-2022, les financements se sont chiffrés à environ 14 milliards de FCFA, soit en moyenne 2 milliards de FCFA par an. On suppose que sur la période 2024-2028, cette tendance sera maintenue. On estime à **10 milliards de FCFA** l'appui des PTFs sur la période couverte par le PDP.

- **Contribution des populations/Diaspora**

On suppose que sur la période 2024-2028, les populations/diaspora contribueront à hauteur d'environ 5% du coût global du PDP, soit **3,044 milliards de FCFA**.

**Tableau 16 : Contribution de chaque acteur au financement du PDP (en milliards FCFA)**

Acteurs	Contribution prévisionnelle	Apport (ressources disponibles ou à disponibiliser)	% contribution prévisionnelle au PDP	Gap de financement	% contribution Gap PDP
Populations/Diaspora	3.044	0	4.14	3.044	7.59
Etat/Province	45.842	23.34	62.40	22.502	56.08
PTF	24.58	10	33.46	14.58	36.34
<b>TOTAL</b>	<b>73.466</b>	<b>33.34</b>	<b>100</b>	<b>40.126</b>	<b>100</b>

La majorité des financements (environ 92.42% du gap de financement du PDP) sera recherchée à travers les PTFs (36.3%) et l'Etat (environ 56 %). A cet effet, une stratégie de mobilisation des ressources s'appuyant sur une stratégie de communication efficace sera développée et mise en œuvre. En outre, la province doit intensifier ses actions de plaidoyer à l'endroit du gouvernement, des PTF et de la population/diaspora en mettant un accent particulier sur les opportunités qui s'offrent à la province par rapport aux projets existants et sur les mécanismes d'intégration des projets et programmes du PDP dans l'ensemble des projets et programmes à inscrire dans le Plan National de Développement (PND) 2024-2028).

## 6.4. Stratégie de mise en œuvre et dispositif de suivi-évaluation

### 6.4.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre

Selon les dispositions légales et réglementaires régissant les collectivités territoriales décentralisées, l'élaboration et l'exécution du Plan de Développement Provincial relève de la compétence du Gouverneur et du Comité Provincial d'Actions (CPA). Aussi, le CPA est l'organe compétent pour la coordination de toutes les actions de développement de la province. Le Gouverneur et les autres membres du CPA sont les organes de décision.

Mais pour des raisons d'efficacité et de transparence, il est important de compléter ce dispositif par deux nouveaux organes en vue de renforcer le CPA et de permettre à tous les acteurs stratégiques de la province de participer de façon inclusive à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du PDP. Il s'agit particulièrement du Comité technique de Pilotage du PDP et du Comité Technique de suivi-évaluation du PDP. Ce nouveau dispositif constitue le cadre institutionnel de coordination de l'opérationnalisation de l'ensemble du mécanisme de mise en œuvre du PDP. Le coût de ce dispositif et des activités à mener, fait partie intégrante du coût global du PDP.

Le Comité de Pilotage (CP) du PDP est l'organe d'orientation pour la mise en œuvre du PDP. Il est le lieu d'échanges sur les plans de travail annuels (PTA) et sur les stratégies de communication et de mobilisation des ressources financières pour le compte de la Province. Le CP est présidé par le Gouverneur de la province et regroupe tous les délégués provinciaux des démembrements des différents ministères sectoriels présents dans la Province, tous les PTF intervenant dans la Province, les organisations de la société civile, les opérateurs économiques, les groupements et associations de développement etc.

Le Comité Technique de Suivi-Évaluation a pour principales attributions de :

- Développer les outils techniques de planification et de suivi-évaluation y compris les outils financiers y afférents ;
- Assurer la planification des interventions dans le cadre de la mise en œuvre du PDP ;
- De collecter périodiquement les données chiffrées sur les conditions de vie des ménages de la Province en vue d'alimenter la base de données ;
- Organiser les revues périodiques du PDP de concert avec tous les acteurs impliqués dans le processus de sa mise en œuvre.

### 6.4.2. Suivi & Évaluation

Cette composante fondamentale de la gouvernance s'appuie fondamentalement sur un rapportage systématique trimestriel des progrès réalisés et éventuellement des difficultés rencontrées dans la conduite des activités planifiées au niveau des différents organes en charge de la mise en œuvre du PDP. Le suivi et l'évaluation sont basés sur un système de mesure de performance des programmes et de l'administration provinciale, défini par les indicateurs objectivement vérifiables formulés. Au démarrage de la mise en œuvre du PDP, il sera mis en place le système d'information et élaboré le plan intégré de suivi-évaluation qui

précisera les différentes activités de suivi-évaluation dont celles de renforcement des capacités.

### **6.4.3. Suivi budgétaire**

Le suivi budgétaire va consister à la planification et au suivi de la gestion budgétaire et prendra également en compte aussi bien les recettes de fonctionnement et d'investissement que les dépenses de fonctionnement et d'investissement. En effet, le suivi budgétaire permettra d'apprécier à la fois les efforts de mobilisation et de consommation des ressources. Le suivi budgétaire est sans nul doute un système de veille pour une gestion efficiente des ressources. À cet effet, la province de l'Ennedi Est devra disposer d'un service financier pour conduire les activités financières y compris l'élaboration, l'exécution et le suivi de la mise en œuvre du budget.

## CONCLUSION

La Province de l'Ennedi Est dispose d'énormes potentialités pastorales, commerciales et agricoles, qu'il convient de valoriser en vue d'accompagner les producteurs et de trouver des solutions au problème d'emploi des jeunes et des femmes. D'autres ressources non moins importantes pourraient sans doute contribuer à son développement. Il s'agit notamment du tourisme, des transports, du savoir-faire des artisans locaux mais surtout l'expertise de ses nombreux cadres qui occupent de hautes fonctions dans l'administration tchadienne.

Malgré, tout cela, la province de l'Ennedi Est se trouve toujours confrontée à des défis majeurs de développement qui sont liées au développement de l'économie provinciale, le renforcement des secteurs de soutien à la production, l'amélioration de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base de qualité ainsi qu'à la gestion durable des ressources naturelles et stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Cet état de choses a des répercussions négatives sur tous les secteurs d'activités.

De plus, la faible organisation du système de production agro-pastoral, et la faiblesse du tissu industriel, sont à l'origine d'énormes difficultés dont les conséquences affectent de façon drastique l'économie provinciale.

Par ailleurs, certains partenaires au développement, les ONG et les associations de développement interviennent et accompagnent à travers des projets et programmes les autorités provinciales et les populations. C'est un atout sur lequel CPA pourra s'appuyer pour améliorer le développement socio-économique et culturel de la province. A cet effet, il est important de renforcer la concertation entre le CPA et les différents partenaires au développement et les organisations de la société civile.

## ANNEXES

### Annexe 1 : cadre de résultats :

Résultats du PDP	Indicateurs			Moyens de vérification	Risques et hypothèses
	Libellé	Référence	Cible (2028)		
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : DYNAMISATION DES SECTEURS DE PRODUCTION ET DE SOUTIEN A LA PRODUCTION</b>					
<b>Effet 1.1 :</b> D'ici à fin 2028, les systèmes de production agro-sylvo--pastorales de la province sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surface cultivée n'utilisant pas de manière excessive d'engrais chimiques et pesticides</li> </ul>	0%	500ha	Rapports d'activités ANADER et délégation de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Crise économique</li> <li>Volonté politique</li> <li>Appui des PTF</li> <li>Aléas climatiques</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part de fourrage supplémentaire pour le pâturage du bétail</li> </ul>	7 ha	20 ha		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'hectares de terres agricoles bénéficiant de systèmes d'irrigation améliorés</li> </ul>	10 ha	150 ha		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des seuils d'épandage construits</li> </ul>	11	30		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de barrages hydroagricoles construits</li> </ul>	06	12		
<b>Produit 1.1.1:</b> D'ici à fin 2028, les producteurs agricoles sont outillés (semences améliorés, tracteurs, charrues, produits phytosanitaires, engrais, pesticides, encadrement) pour améliorer le rendement et accroître le volume de production.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion de producteurs utilisant des pesticides homologués</li> </ul>	50%	<ul style="list-style-type: none"> <li>60%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités d'ANADER</li> <li>PV de réception des intrants</li> <li>Rapport de mission de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des terres agricoles,</li> <li>Instabilité politique</li> <li>Respect des engagements de l'État</li> <li>Engagements des PTF</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion de producteurs utilisant des engrais organiques</li> </ul>	2%	<ul style="list-style-type: none"> <li>5%</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sites de production des semences à cycle court créés,</li> </ul>	00	<ul style="list-style-type: none"> <li>06</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion des producteurs bénéficiant d'encadrement technique</li> </ul>	10%	<ul style="list-style-type: none"> <li>30%</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de tracteurs et charrues achetés</li> </ul>	27 (tracteurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>30 tracteurs et 300 charrues</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des motos pompes pour le maraichage</li> </ul>	250	<ul style="list-style-type: none"> <li>2000</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le mètre linéaire de grillage acheté pour la clôture des champs maraichers</li> </ul>	00	4500 m		

Résultats du PDP	Indicateurs			Moyens de vérification	Risques et hypothèses
	Libellé	Référence	Cible (2028)		
<b>Produit 1.1.2:</b> D'ici à fin 2028, les producteurs pastoraux disposent des équipements adéquats (produits vétérinaires, parcs de vaccination, aires d'abattage, puits pastoraux, aire de pâturage, aires de stationnement) et d'un encadrement, pour améliorer le rendement et promouvoir l'élevage intensif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion des producteurs pastoraux disposant des équipements et infrastructures pastoraux ;</li> <li>Proportion des producteurs pastoraux bénéficiant d'encadrement technique</li> </ul>	10%  2%	<ul style="list-style-type: none"> <li>30%</li> <li>30%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport de mission de formation</li> <li>PV de réception des infrastructures pastorales</li> <li>Rapport d'activités de la Délégation provinciale de l'Elevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagements des PTF ;</li> <li>Respect des engagements de l'Etat</li> </ul>
<b>Produit 1.1.3:</b> D'ici à fin 2028, la pêche dans le lac de Kariyari est promue	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion des pêcheurs disposant des équipements de pêche</li> <li>Nombre d'étangs pour la pisciculture créés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0%</li> <li>0</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>15%</li> <li>3</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de formation</li> <li>PV de réception des ouvrages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement des producteurs</li> <li>Insuffisance d'encadrement des pêcheurs</li> </ul>
<b>Effet 1.2 :</b> D'ici à fin 2028, les infrastructures de soutien à la production (routes, hydraulique rurale, source d'énergie, NTIC, transformation des produits locaux) de la province sont améliorées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des kilomètres linéaires des voies rurales réhabilitées et aménagées ;</li> <li>Nombre de château construits</li> <li>Nombre unité de transformation du lait mise en place</li> <li>Nombre de salles informatiques construites et équipées</li> </ul>	ND  3 0 01	735 km  30 06 05	Rapport délégation des infrastructures	Respect des engagements de l'Etat Crise financière ; Engagement des PTFs
<b>Produit 1.2.1 :</b> D'ici à fin 2028, les principales infrastructures routières et d'hydrauliques rurales de la province sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de kilomètres linéaires de routes et de pistes rurales réhabilitées et aménagées</li> <li>Nombre des puits pastoraux construits</li> </ul>	00 00	735km 30	Rapport délégation des infrastructures	Respect des engagements de l'Etat Crise financière ; Engagement des PTFs

Résultats du PDP	Indicateurs			Moyens de vérification	Risques et hypothèses
	Libellé	Référence	Cible (2028)		
<b>Produit 1.2.2.</b> D'ici à fin 2028, un environnement favorable au développement de l'énergie et à l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) est développé dans la province	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'accès à l'électricité dans la province</li> <li>Proportions des ménages utilisant les énergies renouvelables (solaire et éolienne)</li> <li>% des personnes ayant accès aux NTIC (Téléphonie mobile)</li> </ul>	8,4% en 2019 (MICS6, 2019)  ND  32%	<ul style="list-style-type: none"> <li>15 %</li> <li>50%</li> <li>50%</li> </ul>	Rapport SNE, Rapport ECOSIT 4, 5 et 6  Rapport de la délégation d'infrastructures	Respect des engagements de l'Etat Crise financière ; Engagement des PTFs
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : AMELIORATION DE L'ACCES EQUITABLE DES POPULATIONS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE</b>					
<b>Effet 2.1: D'ici à fin 2028, 70% de la population de la province de l'Ennedi Est utilisent les services de santé de qualité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de couverture des services</li> <li>Taux d'accouchements assistés ;</li> <li>Taux prévalence du paludisme ;</li> <li>Taux prévalence VIH ;</li> <li>Taux de malnutrition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>24%</li> <li>12,3%</li> <li>52,8% ;</li> <li>7%</li> <li>12,1%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>38%</li> <li>50% ;</li> <li>30%</li> <li>1% ;</li> <li>9%</li> </ul>	Rapport enquête MICS 6 et 7 Annuaire statistiques sanitaires Rapport enquête SMART Enquête de couverture vaccinale	Respect des engagements de l'Etat ; Engagement des TPFs, Engagement des membres du CPA ; Engagement des communautés
<b>Produit 2.1.1:</b> D'ici à fin 2028, 60% des formations sanitaires de la province disposent de personnel qualifié en nombre suffisant et disponible, des infrastructures sanitaires et des plateaux techniques adéquats pour une prise en charge adéquate des patients.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ratio Médecin/pop ;</li> <li>Infirmier/pop</li> <li>SFE/P</li> <li>Proportion de formations sanitaires ayant un plateau technique adéquat ;</li> <li>Nombre des structures de santé dotées des panneaux solaires et de dispositifs éoliens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1/29.847</li> <li>1/15.572</li> <li>1/10.611</li> <li>0</li> <li>00</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1/20000</li> <li>1/10000</li> <li>1/7000</li> <li>20%</li> <li>50%</li> </ul>	Rapport d'activités Délégation provinciale sanitaire de l'Ennedi Est	Respect des engagements de l'Etat Engagement des PTFs,;
<b>Produit 2.1.2:</b> D'ici à fin 2028, 50% de la population de la province fréquentent les formations sanitaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de fréquentation des formations sanitaires publiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>29%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>50%</li> </ul>	Rapport Délégation provinciale sanitaire	Respect des engagements de l'Etat ; Engagement des PTFs, Engagement des

Résultats du PDP	Indicateurs			Moyens de vérification	Risques et hypothèses
	Libellé	Référence	Cible (2028)		
					communautés
<b>Produit 2.1.3.</b> D'ici à fin 2028, le personnel sanitaire a des capacités accrues pour une prise en charge adéquate des patients et de la malnutrition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion du personnel formés</li> </ul>	ND	<ul style="list-style-type: none"> <li>90%</li> </ul>	Rapport d'activités de la Délégation provinciale sanitaire	Respect des engagements de l'Etat ; Engagement des PTFs,
<b>Produit 2.1.4 :</b> D'ici à fin 2028, les relais communautaires et les pairs-éducateurs ont des capacités accrues pour sensibiliser, informer les populations sur l'utilisation des services de santé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de relais communautaires et les pairs-éducateurs</li> </ul>	ND	600	Rapport de formation	Engagement des relais communautaires Engagement du CPA
<b>Produit 2.1.5.</b> D'ici a la fin 2028, 50% des formations sanitaires bien équipées en matériels logistiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de véhicules alloués au secteur de santé</li> <li>Nombre de générateurs pour l'électricité</li> <li>Nombre de chaine de froid</li> </ul>	1 1 4	5 4 3	Rapport de livraison	Respect des engagements de l'Etat ; Engagement des PTFs,
<b>Effet 2.2 :</b> D'ici à fin 2028, 45% des filles et garçons de la province de l'Ennedi Est accèdent à une éducation de qualité.	Taux Brut Scolarisation au primaire  Taux Admission au Primaire  Taux d'achèvement	24,9% (2020/2021)  25,2% 2020/2022  23,8% 2021	50%  45%  40%	Annuaire scolaires 2022/2023 ; 2023/2024 ; 2024/2025 ; 2025/2026 ; 2026/2027)	Respect des engagements de l'Etat Existence des structures scolaires, Appui des PTF
<b>Produit 2.2.1 :</b> D'ici à fin 2028, tous les établissements (écoles, collèges, lycées, instituts) de la province disposent des infrastructures et d'équipements adéquats ainsi que des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion de salles de classes en matériaux définitifs au primaire.</li> <li>Ratio élèves/salles de classe au primaire ;</li> </ul>	85,8%  1/52	100%  1/45	Annuaire scolaires 2022/2023 ; 2023/2024 ; 2024/2025 ; 2025/2026 ; 2026/2027)	Volonté politique ; Existence des structures scolaires, Appui des PTF

Résultats du PDP	Indicateurs			Moyens de vérification	Risques et hypothèses
	Libellé	Référence	Cible (2028)		
qualifiés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ratio élèves/d'enseignants qualifiés au primaire</li> </ul>	1/85	1/50%		
<b>Produit 2.2.2 :</b> D'ici à fin 2028, les populations de la province ont des capacités accrues pour assurer le maintien des enfants à l'école.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des parents d'élèves vulnérables bénéficiant de cash transfert ou autre pour soutenir l'accès et le maintien des enfants à l'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ND</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6000</li> </ul>	Rapport de distribution de cash	Volonté politique ; Existence des structures scolaires, Appui des PTF
<b>Produit 2.2.3 :</b> D'ici à fin 2028, la province dispose des infrastructures de loisirs (CLAC, maison de culture, et les terrains de sports)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombres d'infrastructures de culture et de loisirs dans la province</li> </ul>	00	<ul style="list-style-type: none"> <li>3</li> </ul>	Rapport d'activités de la délégation de la culture	Respect des engagements de l'Etat Appui des PTF
Produit 2.2.4. D'ici à la fin 2028, 100% des établissements scolaires disposent des équipements pédagogique et matériels didactiques adéquats	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ratio livre/élève</li> <li>Proportion des établissements primaires disposant des équerres, compas, globe, règles graduées etc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1/5</li> <li>ND</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1/1</li> <li>100%</li> </ul>	Rapport de réception des manuels et équipements pédagogiques et didactiques	Respect des engagements de l'Etat Appui des PTF
<b>Effet 2.3 :</b> D'ici à fin 2028, le taux d'alphabétisation des adultes augmente de 10%.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion des femmes alphabétisées</li> <li>Proportion des hommes alphabétisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,6%</li> <li>42%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3%</li> <li>52%</li> </ul>	Rapport de la Délégation de l'Education Nationale ECOST 4,5 et 6	Volonté politique ; Existence des structures scolaires, Appui des PTF
<b>Produit 2.3.1 :</b> D'ici à fin 2028, tous les départements de la province disposent des centres d'alphabétisation pour les apprentissages instrumentaux et fonctionnels des adultes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de centres d'alphabétisation construits</li> </ul>	00	<ul style="list-style-type: none"> <li>6</li> </ul>	Rapport de la délégation d'infrastructure	Volonté politique ; Existence des structures scolaires, Appui des PTF
<b>Produit 2.3.2 :</b> D'ici à fin 2028, tous les départements de la province disposent des centres d'Éducation de Base Non Formelle de la afin d'offrir une formation de seconde chance aux apprenants âges de 9 à 14 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de centres d'Education de Base Non Formelle construits</li> </ul>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>5</li> </ul>	Rapport de la délégation d'infrastructure	Volonté politique Engagement des PTFs. Engagement du CPA
<b>Effet 2.4 :</b> D'ici à fin 2028, les populations de la province notamment les plus vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion de filles et femmes, victimes de l'excision ;</li> </ul>	3%	<ul style="list-style-type: none"> <li>00%</li> </ul>	MICS – Tchad	Engagement des communautés

Résultats du PDP	Indicateurs			Moyens de vérification	Risques et hypothèses
	Libellé	Référence	Cible (2028)		
<b>bénéficiaire des mesures de protection sociale, de protection de l'enfant et de la femme.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion de filles et femmes, victimes de mariage précoce ;</li> <li>Proportion de filles et garçons de 5 à 11 ans, victimes de travail et de la traite</li> <li>Nombre des ménages vulnérables bénéficiant de cash transfert ou autre pour soutenir leurs moyens d'existence</li> </ul>	42,1% 28,4% ND	<ul style="list-style-type: none"> <li>10%</li> <li>10%</li> <li>6000</li> </ul>	MICS –Tchad MICS -Tchad Rapport PARCA	Engagement du CPA
<b>Produit 2.4.1:</b> D'ici à fin 2028, la province dispose des centres sociaux construits et équipés avec un personnel qualifié pour la prise en charge des personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des centres sociaux construits et équipés</li> <li>Nombre de personnel qualifié déployé et disponible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2</li> <li>ND</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5</li> <li>20</li> </ul>	MICS –Tchad MICS –Tchad MICS -Tchad	Volonté politique Engagement des PTFs. Engagement du CPA
<b>Produit 2.4.2:</b> D'ici à fin 2028, 40% des acteurs institutionnels (la délégation du ministère du Genre et de la Solidarité nationale, les associations et ONGs) sont aptes à protéger et à prendre en charge les populations vulnérables notamment les enfants, les femmes, les personnes âgées, les réfugiés, etc., contre les violations des droits humains (traite, abus, violences basées sur le Genre, exploitations.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion d'acteurs aptes à protéger et à prendre en charge les populations vulnérables victimes la traite, les abus, les violences basées sur le genre, l'exploitation des enfants à des fins économiques, etc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ND</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>40%</li> </ul>	Rapport d'activité de la délégation de l'action sociale	Volonté politique Engagements des PTFs. Engagement du CPA
<b>Produit 2.4.3:</b> D'ici à fin 2028, 50% des populations de la province sont aptes à utiliser les services de protection et à participer à la prévention contre les violations des droits humains (traite, abus, les violences basées sur le genre et l'exploitation, etc.,).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion de ménages sensibilisés sur la prévention des abus, des violences et de l'exploitation des plus vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ND</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>70%</li> </ul>	Rapport d'activité de la délégation de l'action sociale	Engagement des PTF. Engagement des communautés
<b>Produit 2.4.4 :</b> D'ici à fin 2028, 6000 ménages vulnérables bénéficiant des mesures de protection sociale pour soutenir leurs moyens d'existence et	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de ménages couverts par des programmes de protection sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>00</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6000</li> </ul>	Rapport d'activité PARCA	Engagements des PTFs et de l'Etat.

Résultats du PDP	Indicateurs			Moyens de vérification	Risques et hypothèses
	Libellé	Référence	Cible (2028)		
faciliter l'accès aux services sociaux de base.					
<b>Effet 2.5</b> : D'ici à fin 2028, la couverture des populations de la province de l'Ennedi Est en infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement de qualité est augmentée de 15%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de défécation à l'air libre ;</li> <li>Taux d'accès de la population à l'eau potable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>77,3%</li> <li>28,8 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>40%</li> <li>35, %</li> </ul>	Rapport MICS Rapport MICS	Engagement de l'Etat et des PTFs. Engagement du CPA
<b>Produit 2.5.1</b> : D'ici à fin 2028, les départements de la province de disposent des infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de latrine construites par département ;</li> <li>Nombre de dépotoirs de collecte des ordures construits par département ;</li> <li>Nombre de comités d'hygiène et d'assainissement mis en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ND</li> <li>ND</li> <li>00</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>50</li> <li>20</li> <li>20</li> </ul>	Rapport de la délégation d'infrastructure Rapport d'activité de mise en place des comités d'hygiène	Engagement de l'Etat et des PTFs. Engagement du CPA
<b>Produit 2.5.2.</b> D'ici à fin 2028, 75% de la population de la province ont une meilleure connaissance des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion de ménages ayant une bonne connaissance des pratiques essentielles et des pratiques d'hygiène et d'assainissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ND</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>75%</li> </ul>	Rapport de formation et de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement	Engagement de l'Etat et des PTFs. Engagement du CPA
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT DES ACTIONS D'ATTENUATION ET D'ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.</b>					
<b>Effet 3.1</b> : D'ici à 2028, les effets des changement climatiques sur la production agricole dans la province de l'Ennedi Est sont réduits	Proportion d'agriculteurs ayant adopté des itinéraires techniques adaptés aux changements climatiques.	2%	30%	Archives du CPA, Rapports d'activités du CPA,	Engagement de l'Etat et des PTFs. Engagement des communautés
<b>Produit 3.1.1</b> : D'ici à fin 2028, les populations de la province ont des connaissances en techniques de fabrication compost, de fumier et des pesticides bio	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de producteurs utilisant des pesticides bio</li> <li>Taux de producteurs utilisant des Engrais organiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0%</li> <li>0</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>30%</li> <li>50%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités du CPA</li> <li>PV de réception des sites de production</li> <li>Rapport de mission de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des structures de production semencier</li> <li>Volonté politique</li> <li>Engagement des PTFs</li> </ul>

Résultats du PDP	Indicateurs			Moyens de vérification	Risques et hypothèses
	Libellé	Référence	Cible (2028)		
<b>Produit 3.1.2</b> : D'ici à fin 2028, les populations de la province ont accès aux variétés améliorées des semences adaptées aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion des producteurs disposant des variétés des semences adaptées aux changements climatiques</li> </ul>	ND	<ul style="list-style-type: none"> <li>50%</li> </ul>	PV de livraison des semences améliorées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des structures de production semencier</li> <li>Volonté politique</li> <li>Engagement des PTFs</li> </ul>
<b>Produit 3.1.3</b> : D'ici à fin 2028, l'agroforesterie est promue dans la province	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des pépinière produit</li> </ul>	10.000	500.000	Rapports d'activité du Ministère de l'environnement et de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des structures de production des pépinières</li> <li>Volonté politique</li> <li>Engagement des PTF</li> </ul>
<b>Produit 3.1.4</b> : D'ici à fin 2028, les populations de la province ont des capacités accrues en techniques de conservation de l'eau et des sols.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des techniques de restauration des sols utilisées</li> </ul>	0	5 (1 fois/an)	Rapports de formation des producteurs sur les techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Volonté politique</li> <li>Engagement des PTFs</li> <li>Disponibilité de l'eau pendant la saison des pluies</li> </ul>
<b>Produit 3.1.5</b> : D'ici à fin 2028, la province dispose des bassins de rétention d'eaux et des seuils d'épandage pour les activités agricoles de contre-saison	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des bassins de rétention construit</li> <li>Nombre des seuils d'épandages pour les activités agricoles</li> </ul>	06 11	<ul style="list-style-type: none"> <li>12</li> <li>30</li> </ul>	PV de réception des seuils d'épandage et les bassins de rétention Rapport CPA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Volonté politique</li> <li>Engagement des PTFs</li> <li>Disponibilité de l'eau pendant la saison des pluies</li> </ul>
<b>Effet 3.2.</b> D'ici à 2028, la production résiliente de l'élevage de la province de l'Ennedi-Est est améliorée pour faire face aux changements climatiques	Proportion des éleveurs disposant des équipements adéquats pour la promotion de l'élevage	0	50%	Rapport d'activité de la délégation de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Volonté politique</li> <li>Engagement des PTF</li> <li>Engagement des éleveurs</li> </ul>

Résultats du PDP	Indicateurs			Moyens de vérification	Risques et hypothèses
	Libellé	Référence	Cible (2028)		
<b>Produit 3.2.1 :</b> D'ici à fin 2028, les départements de la province disposent des aires de stationnement et de pâturage avec des puits pastoraux pour l'élevage intensif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre des éleveurs (hommes et femmes) formés sur les techniques d'alimentation modernes d'élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 600</li> </ul>	Rapport de la Délégation provinciale de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement des éleveurs</li> <li>• Engagement du CPA</li> <li>• Implication des OSC</li> <li>• Engagement des PTFs</li> </ul>
<b>Produit 3.2.2:</b> D'ici à 2028, les groupements d'éleveurs ont des capacités renforcées pour pratiquer l'élevage intensif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion des éleveurs dont les capacités sont renforcées pour la pratique de l'élevage intensif</li> <li>•</li> </ul>	0	50%	Rapport de la Délégation provinciale de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement des éleveurs</li> <li>• Engagement du CPA</li> <li>• Implication des OSC</li> <li>• Engagement des PTF</li> </ul>
<b>Produit 3.2.3:</b> D'ici à 2028, les institutions d'appui aux actions d'atténuation et d'adaptation aux effets de changements climatiques disposent des agents en nombre suffisant ainsi que des infrastructures de bureau, de logement du personnel et des moyens roulants pour booster la production pastorale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'agents d'élevage dans les Départements.</li> <li>• Nombre d'auxiliaires d'élevage pour assurer la santé de leurs animaux.</li> <li>• Nombres de moyens roulants mis a la disposition de la délégation provinciale de l'élevage</li> <li>• Nombre des bureaux construits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ND</li> <li>ND</li> <li>ND</li> <li>ND</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100</li> <li>100</li> <li>06</li> <li>06</li> </ul>	Rapport de la Délégation provinciale de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des éleveurs</li> <li>• Engagement du CPA</li> <li>• Implication des OSC</li> <li>• Engagement des PTF</li> </ul>

Résultats du PDP	Indicateurs			Moyens de vérification	Risques et hypothèses
	Libellé	Référence	Cible (2028)		
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE COORDINATION, DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES</b>					
<b>Effet 4.1 :</b> D'ici à fin 2028, les structures de coordination, de suivi et d'évaluation du PDP sont mises en place et fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>CPA, CDA et autres structures de suivi fonctionnelles</li> <li>Mécanismes de redevabilité sociale/contrôle citoyen disponibles</li> </ul>	Non  Non	Oui  Oui	Rapport d'activités CPA et OSC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des ressources</li> <li>Engagement des membres du CPA, des CDA et des OSC</li> </ul>
<b>Produit 1.1.1:</b> D'ici à fin 2028, la province dispose des structures fonctionnelles de coordination, de suivi et d'évaluation du PDP	CPA, CDA, comité de suivi technique fonctionnelles	Non	Oui	Rapport d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des ressources</li> <li>Engagement des membres du CPA et des CDA</li> </ul>
<b>Produit 1.1.2:</b> D'ici à fin 2028, les organisations de la société (ONGs, associations de développement, structures traditionnelles etc.) ont des capacités accrues en redevabilité sociale /contrôle citoyen pour une participation de qualité au suivi de la mise en œuvre du PDP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des OSC formées en redevabilité sociale et contrôle citoyen</li> <li>Nbre de missions de contrôle citoyen effectuées par les OSC</li> </ul>	0	60	Rapport de formation	Disponibilité des ressources
		0	10	Rapport d'activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement des OSC</li> </ul>
<b>Effet 4.2 :</b> D'ici à fin 2028, la province mobilise les ressources pour le financement du PDP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des fonds mobilisés</li> </ul>	0%	70%	Rapports d'activités	Respect des engagements des partenaires, de l'Etat et des communautés
<b>Produit 4.2.1 :</b> D'ici à fin 2028, la province dispose d'une structure pour la mobilisation des ressources.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'un organe fonctionnel de mobilisation des ressources</li> </ul>	Non	Oui	Rapport d'activités du CPA	Engagement du CPA
Produit 4.2.2. D'ici à fin 2028, le CPA et les services provinciaux sont outillés pour mobiliser et gérer efficacement les ressources financières de la	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des membres des CPA et des services déconcentrés formés sur les techniques de mobilisation</li> </ul>	0	100	Rapport de formation	Engagement du CPA Disponibilité des

Résultats du PDP	Indicateurs			Moyens de vérification	Risques et hypothèses
	Libellé	Référence	Cible (2028)		
province	des ressources				ressources

## Annexe 2 : Plan quinquennal

	Produits	Activités	Structures responsables	Localisation	Coût en francs CFA					
					2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : DYNAMISATION DES SECTEURS DE PRODUCTION ET DE SOUTIEN A LA PRODUCTION</b>										
Effet 1.1 : D'ici à fin 2028, les systèmes de production agro-sylvo--pastorales de la province sont améliorés	Produit 1.1.1: D'ici à fin 2028, les producteurs agricoles sont outillés (semences améliorés, tracteurs, charrues, produits phytosanitaires, engrais, pesticides, encadrement, kits maraichers) pour améliorer le rendement et accroître le volume de production.	Activité 1.1.1.1 : Former les groupements des producteurs à la production des semences améliorées, la technologie post-récolte et la technique de production des cultures maraichères	CPA, Délégation provinciale de l'agriculture ANADER (les différentes Directions techniques) et les PTF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
		Activité 1.1.1.2: construire 30 seuil d'épandage, 6 barrages et 26 bassins de rétention de 10 m3	CPA, Délégation provinciale de l'agriculture ANADER (les différentes Directions techniques) et les PTF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	265750000	265750000	265750000	0	0	797250000
		Activité 1.1.1.3 : Achat des charrues et tracteurs	CPA, Délégation provinciale de l'agriculture ANADER (les différentes Directions techniques) et les PTF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	457 500 000	457 500 000	0	0	0	915 000 000
		Activité 1.1.1.4 : Achat des outils informatiques (20 ordinateurs portables et 6 ordinateurs fixes avec ses accessoires)	CPA, Délégation provinciale de l'agriculture ANADER (les différentes Directions techniques) et les PTF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	11 500 000	11 500 000	0	0	0	23 000 000

		Activité 1.1.1.5: Achat des kits maraichers (motopompes, brouettes, grillages, pelles, pioches, râteaux, houes)	CPA, Délégation provinciale de l'agriculture ANADER (les différentes Directions techniques) et les PTF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	50 000 000	50 000 000	0	0	0	100 000 000
		Activité 1.1.1.6: Sensibilisation et formation sur l'utilisation des engrais bio	CPA, Délégation provinciale de l'agriculture ANADER (les différentes Directions techniques) et les PTF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	15 000 000	15 000 000	15000000	15000000	15000000	75 000 000
		Activité 1.1.1.7: Former les éleveurs en bloc nutritionnel (pierre à lécher	CPA, Délégation provinciale de l'agriculture ANADER (les différentes Directions techniques) et les PTF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	15 000 000	15 000 000	15000000	15000000	15000000	75 000 000
		Activité 1.1.1.8: Achat des moyens roulants (4véhicules et 20 Motos)	CPA, Délégation provinciale de l'agriculture ANADER (les différentes Directions techniques) et les PTF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	40 000 000	4 000 000	40000000	0	0	84 000 000
		Activité 1.1.1.9: Construire un magasin de stockage des aliments du bétails	CPA, Délégation provinciale de l'élevage et les PTF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	300 000 000	300 000 000	0	0	0	600 000 000

		Activité 1.1.1.10 : Achat des produits phytosanitaires, semences améliorées et engrais chimiques certifiés	CPA, Délégation provinciale de la l'agriculture ANADER (les différentes Directions techniques) et les PTF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Produit 1.1.2: D'ici à fin 2028, les producteurs pastoraux disposent des équipements adéquats (produits vétérinaires, parcs de vaccination, aires d'abattage, puits pastoraux, aire de pâturage, aires de stationnement) et d'un encadrement, pour améliorer le rendement et promouvoir l'élevage intensif		Activité 1.1.2.1 : construire 16 parcs de vaccination, 26 aires d'abattage, 16 postes vétérinaires, 42 puits pastoraux, 6 abattoirs, 12 mares et aires de stationnement et de pâturage	CPA, Délégation provinciale de l' élevage et les PTF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	585000000	585000000	585000000	0	0	1755000000
		Activités 1.1.2.2: construction d'une pharmacie vétérinaire avec les équipements et la doter en produits	CPA, Délégation provinciale de l' élevage et les PTF	Départements d'Amdjarass	975 000 000	0	0	0	0	975 000 000
		Activités 1.1.2.3: plaider pour mettre à la disposition de la province trente (30) techniciens vétérinaires ainsi que le renforcement de leurs capacités	CPA, Délégation provinciale de l' élevage et les PTF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
		Activité 2.1.2.4 : constituer sept (7) résidences et bureaux des délégués	CPA, Délégation provinciale de l' élevage et les PTF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	140 000 000	140 000 000	140 000 000	0	0	420 000 000
		Activité 2.1.2.5 : construction trois (3) étangs pour la pisciculture à Kariayari	CPA, Délégation Provinciale de la pêche et les PTF	Kariayari dans le Département de Wadi Hawar	0	30 000 000	30 000 000	30 000 000	0	90 000 000
Produit 1.1.3: D'ici à fin 2028, la pêche dans le lac de Kariayari est promue		Activité 2.1.2.6 : achat des équipements de pêche	CPA, Délégation Provinciale de la pêche et les PTF	Kariayari dans le Département de Wadi Hawar	0	15 000 000	15 000 000	15 000 000	0	45 000 000

Effet 1.2 : D'ici à fin 2028, les infrastructures de soutien à la production (routes, hydraulique rurale, source d'énergie, NTIC, transformation des produits locaux) de la province sont améliorées.	Produit 1.2.1 : D'ici à fin 2028, les principales infrastructures routières et d'hydrauliques rurales de la province sont améliorées	Activité 1.2.1.1 : Aménager 1335 km de routes pour désenclaver les départements	CPA, délégation provinciale des infrastructures et les PTF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	800000000	7000000000	8000000000	7000000000	1000000000	23800000000
		Activité 2.2.1.2 : construire 26 Châteaux d'eau de 50m3	CPA, délégation provinciale des infrastructures,	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	200000000	600000000	500000000	0	0	1300000000
	Produit 1.2.2. D'ici à fin 2028, un environnement favorable au développement de l'énergie et à l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) est développé dans la province	Activité 1.2.2.1: construire un central Photovoltaïque de 5 MW	CPA, Ministère de l'Energie, Délégation PTF	Amdjarass, Kariyari, Bahai, Kaoura	400000000	400000000	400000000	0	0	1 200 000 000
		Activité 1.2.2.2 : construire un centre multimédia à Amdjarass	CPA, ministère des postes et télécommunication PTF	Amdjarass	0	50 000 000	50 000 000	0	0	100 000 000
	<b>TTOTAL AXE 1</b>					<b>4 344 750 000</b>	<b>10 028 750 000</b>	<b>10 145 750 000</b>	<b>7165 000 000</b>	<b>1 120 000 000</b>

	Produits	Activités	Structures responsables	Localisation	Coût en francs CFA					
					2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : AMELIORATION DE L'ACCES EQUITABLE DES POPULATIONS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE</b>										
Effet 2.1: D'ici à fin 2028, 70% de la population de la province de l'Ennedi Est utilisent les services de santé de qualité	Produit 2.1.1 : D'ici à fin 2028, 70% des formations sanitaires de la province disposent de personnel qualifié en nombre suffisant et disponible, des infrastructures sanitaires et des plateaux techniques adéquats pour une prise en charge adéquate des patients.	<b>Activité 3.1.1.1 :</b> Plaider pour mettre à la disposition de la province 20 Sage-femmes, 20 IDE, 30 Techniciens supérieurs en soins infirmiers, 02 Techniciens supérieurs en pharmacie, 30 ATS, 10 laborantins, 50 relais communautaires et pairs-éducateurs.	CPA, CDA, Délégation provinciale de la santé et les PTF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	15000000	15000000	15000000	0	0	45 000 000
		<b>Activité 3.1.1.2 :</b> Former le personnel soignant et Agents d'hygiène et d'assainissement	CPA, CDA, Délégation Provinciale de la santé, PTF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	20000000	20000000	20000000	20000000	0	80 000 000
		<b>Activité 3.1.1.3:</b> équiper en plateaux techniques adéquat les districts sanitaires et les centres de santé et rendre fonctionnel les 7 centres de santé non fonctionnel	CPA, CDA, Délégation Provinciale de la santé, PTF	3 Départements de la Province de l'Ennedi Est non fonctionnels	130000000	130000000	130000000	0	0	390 000 000
	Produit 2.1.1 : D'ici à fin 2028, 50% de la population de la province fréquentent les formations sanitaires.	<b>Activité 3.1.2.2 :</b> Former les corps soignant sur l'accueil des malades et rendre accessible aux personnes vulnérables les taux de consultation	CPA/CDA, Délégation provinciale de la santé, Agences et ONGs humanitaires de Développement	6 Départements de la santé de l'Ennedi Est	15000000	15000000	15000000	15000000	0	60 000 000
		<b>Activité 3.1.2.3:</b> Construire 01 PPA et 01 Dépôt répartiteur des médicaments	CPA, CDA, Délégation provinciale de la santé	Amdjarass	731250000	731250000	0	0	0	1 462 500 000

	Produit 2.1.3. D'ici à fin 2028, le personnel sanitaire a des capacités accrues pour une prise en charge adéquate des patients et de la malnutrition	Activité 2.1.3.1: les capacités du personnel soignant sont renforcées pour une prise en charge adéquat des patients de la malnutrition	CPA, CDA, Délégation provinciale de la santé	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	15000000	15000000	15000000	15000000	0	60 000 000
		Activité 2.1.3.2: créer des UNT, UNS et UNA dans tous les centres de santé de la province,	CPA/CDA, Délégation provinciale de la santé, OE, Agences et ONGs humanitaires de Développement	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	50000000	50000000	0	0	0	100 000 000
	Produit 2.1.4 : D'ici à fin 2028, les relais communautaires et les pairs-éducateurs ont des capacités accrues pour sensibiliser, informer les populations sur l'utilisation des services de santé.	Activité 2.1.4.1 : former relais communautaires et les pairs-éducateurs pour sensibiliser les populations sur les stratégies élaborées par les programmes de santé	CPA/CDA, Délégation provinciale de la santé, OE, Agences et ONGs humanitaires de Développement	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	15000000	15000000	15000000	15000000	0	60 000 000
		Activité 2.1.4.2: doter les pairs-éducateurs et les relais communautaires des moyens roulants (motos) pour la sensibilisation des populationn à utiliser les structures sanitaires	CPA/CDA, Délégation provinciale de la santé, , Agences et ONGs humanitaires de Développement	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	37500000	37500000	0	0	0	75 000 000
Effet 2.2 : D'ici à fin 2028, le taux d'alphabétisation des adultes augmente de 10%.	Produit 2.2.1 : D'ici à fin 2028, tous les établissements (écoles, collèges, lycées, instituts) de la province disposent des infrastructures et d'équipements adéquats ainsi que des	<b>Activité 2.2.1.1</b> : Plaider pour mettre à la disposition de l'enseignement primaire 100 enseignants du primaire, 40 au cours moyen et 15 enseignants secondaire.	CPA/CDA, Délégation provinciale de la santé, , Agences et ONGs humanitaires de Développement	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	15000000	15000000	15000000	15000000	0	60 000 000

	enseignants qualifiés.	<b>Activité 2.2.1.2 :</b> Construire et équiper 70 salles de classe au primaire, 5 IDEN, 9 IPEP, 1 CFTP et les doter des moyens roulants	CPA, CDA, Délégation provinciale de l'éducation nationale	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	350000000	350000000	350000000	0	0	1 050 000 000
		<b>Activité 2.2.1.3:</b> Construire les logements aux Directeurs des établissements et proviseurs des lycées	CPA/CDA, Délégation provinciale de l'éducation nationale	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	220000000	220000000	220000000	220000000	220000000	1 100 000 000
		<b>Activité 2.2.1.4 :</b> Construire et équiper une (1) maisons des jeunes	CPA/CDA, Délégation provinciale de l'éducation nationale, OE, Délégation de la jeunesse et sport	Amdjarass	0	100000000	0	0	0	100 000 000
	Produit 2.2.2 : D'ici à fin 2028, les populations de la province ont des capacités accrues pour assurer le maintien des enfants à l'école.	Activité 2.2.2.1: Prendre des mesures de protection sociale à 1800 ménages soit 300 par Département pour soutenir leurs moyens d'existence afin de maintenir les enfants à l'école et surtout les filles	Délégation provinciale de l'action sociale, , Agences et ONGs humanitaires de Développement	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	324000000	324000000	0	0	0	648000000
		Activité 2.2.2.2: sensibiliser les parents à envoyer les enfants à l'école et les soutenir	CPA/CDA, Délégation de l'Education Nationale. , les leaders religieux, OE, Agences et ONGs humanitaires de Développement	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	15000000	15000000	15000000	15000000	15000000	75 000 000

	<b>Produit 2.2.3</b> : D'ici à fin 2028, la province dispose des infrastructures de loisirs (CLAC, maison de culture, et les terrains de sports)	Activité 2.2.3.1 : construire 4 terrains de football et un stade	CPA, Délégation de la jeunesse, Délégation de la culture	Amdjarass, Bahai, Kariari et Kaoura	3000000000	3000000000	3000000000	3000000000	3000000000	15 000 000 000
		<b>Activité 2.2.3.2</b> : Construire 4 CLAC et une maison de culture et les équiper	CPA/CDA, Délégation de la jeunesse et sport, Délégation de la culture	Amdjarass, Bahai, Kariari et Kaoura	1000000000	1000000000	1000000000	1000000000	1000000000	500 000 000
Effet 2.3 : D'ici à fin 2028, le taux d'alphabétisation des adultes augmente de 10%.	Produit 2.3.1 : D'ici à fin 2028, tous les départements de la province disposent des centres d'alphabétisation pour les apprentissages instrumentaux et fonctionnels des adultes	<b>Activité 3.2.1.1</b> : Sensibiliser les autorités traditionnelles et les responsables en charge des écoles départementales à créer les centres d'alphabétisation et inciter les adultes analphabètes à s'y intéresser	CPA, CDA, Délégation provinciale de l'éducation nationale	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	15000000	15000000	15000000	0	0	45000000
		<b>Activité 3.3.1.1</b> : Plaider auprès des PTF pour le financement des activités d'alphabétisation fonctionnelle	CPA, CDA, Délégation provinciale de l'éducation nationale	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	15000000	15000000	15000000	0	0	45000000
	Produit 2.3.2 : D'ici à fin 2028, tous les départements de la province disposent des centres d'Éducation de Base Non Formelle de la afin d'offrir une formation de seconde chance aux apprenants âges de 9 à 14 ans	<b>Activité 3.3.1.2</b> : Plaider auprès des PTF pour le financement des activités des Centres d'éducation de Base Non Formelle (CEBNF)	CPA, CDA, Délégation provinciale de l'éducation nationale	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	15000000	15000000	15000000	0	0	45000000

Effet 2.4 : D'ici à fin 2028, les populations de la province notamment les plus vulnérables bénéficient des mesures de protection sociale, de protection de l'enfant et de la femme.	Produit 2.4.1: D'ici à fin 2028, la province dispose des centres sociaux construits et équipés avec un personnel qualifié pour la prise en charge des personnes vulnérables	Activité 2.4.1.1: construire et équiper les centres sociaux dans la province de l'Ennedi Est et faire le plaidoyer pour y affecter les animateurs	CPA, CDA, Délégation Provinciale du Genre et de la Solidarité nationale	6 Départements de la province	100000000	100000000	100000000	0	0	300 000 000	
	Produit 2.4.2: D'ici à fin 2028, 40% des acteurs institutionnels (la délégation du ministère du Genre et de la Solidarité nationale, les associations et ONGs) sont aptes à protéger et à prendre en charge les populations vulnérables notamment les enfants, les femmes, les personnes âgées, les réfugiés, etc., contre les violations des droits humains (traite, abus, violences basées sur le Genre, exploitations.)		Activité 2.4.2.1: former les acteurs institutionnels à protéger et à prendre en charge les populations vulnérables	CPA/CDA, Délégation Provinciale du Genre et de la Solidarité nationale, leaders religieux, Agences et ONGs humanitaires de Développement	6 Départements de la Province	15000000	15000000	15000000	0	0	45000000
			Activité 2.4.2.2: Construire une délégation des droits de l'Homme et la doter des moyens logistiques	CPA, CPA, Délégation des droits de l'homme	Département d'Amdjarass	50000000	50000000	0	0	0	100000000
			Activité 2.4.2.3: plaidoyer auprès de l'Etat pour augmenter l'effectif en personnel et appuyer la délégation pour la sensibiliser la population contre maltraitance des enfants en mouvement migratoire a la recherche de travail.	CPA, CPA, Délégation des droits de l'homme	15000000	15000000	15000000	15000000	0	0	45000000
			Activité 2.4.2.4: Former les populations sur la citoyenneté et leurs droits et devoirs et les sensibiliser sur les procédures d'accès à justice.	CPA, CPA, Délégation des droits de l'homme	15000000	15000000	15000000	15000000	15000000	15000000	75000000

	Produit 2.4.3 : D'ici à fin 2028, 50% des populations de la province sont aptes à utiliser les services de protection et à participer à la prévention contre les violations des droits humains (traite, abus, les violences basées sur le genre et l'exploitation, etc..).	<b>Activité 2.4.3.1.</b> Sensibiliser et appuyer financièrement es ménages vulnérables à utiliser les services de protection contre les violations des droits humains	CPA, CDA, Délégation Provinciale du Genre et de la Solidarité nationale, leaders religieux, , Agences et ONGs humanitaires de Développement	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	50000000	50000000	0	0	0	100 000 000
	Produit 2.4.4 : D'ici à fin 2028, 3000 ménages vulnérables bénéficiant des mesures de protection sociale pour soutenir leurs moyens d'existence et faciliter l'accès aux services sociaux de base.	Activité 2.4.3.2: octroyer le cash à 6000 ménages vulnérables	Délégation Provinciale du Genre et de la Solidarité nationale, , Agences et ONGs humanitaires de Développement	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	150000000	150000000	150000000	150000000	150000000	750 000 000
Effet 2.5 : D'ici à fin 2028, la couverture des populations de la province de l'Ennedi Est en infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement de qualité est augmentée de 15%	Produit 2.5.1 : D'ici à fin 2028, les départements de la province de disposent des infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement.	Activité 2.5.1.1. Construire 2000 latrines publiques, 6 dépotoirs de collecteurs publics et 60 bacs à ordures dans les six (6) chef-lieu des Départements soit 10 par Département dans les lieux publics	CPA, CDA, Délégation Provinciale du Genre et de la Solidarité nationale	6 Départements de la Province	5000000000	5000000000	5000000000	0	0	15 000 000 000
	Produit 2.5.2. D'ici à fin 2028, 75% de la population de la province ont une meilleure connaissance des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement	Activité : 2.5.2.1 : sensibiliser les populations de la Province sur les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement	CPA, CDA, Délégation Provinciale du Genre et de la Solidarité nationale	6 Départements de la Province	15000000	15000000	15000000	15000000	0	60 000 000
<b>TOTAL AXE 2</b>					<b>10 507 750 000</b>	<b>10 607 750 000</b>	<b>9 265 000 000</b>	<b>3 595 000 000</b>	<b>3 500 000 000</b>	<b>37 475 500 000</b>

**AXE STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT DES ACTIONS D'ATTENUATION ET D'ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Effet 3.1 : D'ici à 2028, les effets des changement climatiques sur la production agricole dans la province de l'Ennedi Est sont réduits	Produit 3.1.1 : D'ici à fin 2028, les populations de la province ont des connaissances en techniques de fabrication compost, de fumier et des pesticides bio	<b>Activité 3.1.1.1 :</b> former les producteurs sur les techniques de fabrication de compost, de fumier et des pesticides bio	CPA, Délégation de l'Agriculture, ANADER	6 Départements de la province	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0	60 000 000
		<b>Activité 4.1.1.2 :</b> doter les producteurs des équipements de production de compost, fumier et pesticides bio	CPA, Délégation de l'agriculture, PTF	6 Départements	30 000 000	30 000 000	30 000 000	0	0	90 000 000
	Produit 3.1.2 : D'ici à fin 2028, les populations de la province ont accès aux variétés améliorées des semences adaptées aux changements climatiques	<b>Activité 4.1.2.1 :</b> organiser les producteurs et les former sur la production des semences améliorées	CPA, Délégation de l'Agriculture, ANADER	6 départements de la province	20 000 000	20000000	20000000	0	0	60 000 000
		<b>Activité 4.1.2.2 :</b> Former des hommes, des femmes et des jeunes en fabrication de compost pour la fertilisation du sol	CPA, ANADER	6 Départements de la province	20 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	80 000 000
	Produit 3.1.3 : D'ici à fin 2028, l'agroforesterie est promue dans la province	<b>Activité 3.1.3.1 :</b> former la population à l'agroforesterie	CPA, Délégation de l'environnement, PTF	6 départements de la province	15 000 000	15 000 000	15 000 000	0	0	45 000 000
		Activité 3.1.3.1: développer 60 ha soit 10 ha par Département l'agroforesterie	CPA, Délégation de l'Environnement, PTF	6 Départements de la Province	100000000	100000000	100000000	0	0	300000000
	Produit 3.1.4 : D'ici à fin 2028, les populations de la province ont des capacités accrues en techniques de conservation de l'eau et des sols.	<b>Activité 3.1.4.1 :</b> former les populations sur les techniques de conservation de l'eau et des sols pour les cultures maraichères	CPA, Délégation de l'agriculture ANADER, PTF	6 départements de la province	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15000000	0	60 000 000

Effet 3.2. D'ici à 2028, la production résiliente de l'élevage de la province de l'Ennedi-Est est améliorée pour faire face aux changements climatiques	Produit 3.2.1 : D'ici à fin 2028, les départements de la province disposent des aires de stationnement et de pâturage avec des puits pastoraux pour l'élevage intensif.	Activité 3.2.1.1: créer 600 ha soit 100 h par Département pour développer les cultures fourragères et y construire des puits pastoraux pour le stationnement du bétail	CPA, Délégation de l'élevage, TF	6 départements de la province	300000000	300000000	300000000	0	0	900000000
		<b>Activité 3.2.1.2 :</b> construire 6 Complexes de conditionnement et de stockage de produits de l'élevage	CPA, Délégation de l'élevage	6 départements de la province	450000000	600000000	0	0	0	1050000000
	<b>Produit 3.2.2:</b> D'ici à 2028, les groupements d'éleveurs ont des capacités renforcées pour pratiquer l'élevage intensif.	Activité 3.2.2.1: former les groupements des éleveurs sur la pratique d'élevage intensif	CPA, Délégation de l'élevage	6 départements de la province	15 000 000	15 000 000	15000000	0	0	45 000 000
	<b>Produit 3.2.3:</b> D'ici à 2028, les institutions d'appui aux actions d'atténuation et d'adaptation aux effets de changements climatiques disposent des agents en nombre suffisant ainsi que des infrastructures de bureau, de logement du personnel et des moyens roulants pour booster la production pastorale	Activité 3.2.3.1.: renforcer l'effectif des agents en charge des institutions d'appui aux actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et les former pour booster la production pastorale et la protection de l'environnement	CPA, Délégation de l'élevage, PTF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	15 000 000	15 000 000	0	0	0	30 000 000
		Activité 2.2.3.2: doter les agents d'appui aux actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques des moyens roulants (2 véhicules 4X4), 17 motos et du carburant	CPA, Délégation de l'élevage, TF	6 Départements de la Province de l'Ennedi Est	80 000 000	80 000 000	0	0	0	160 000 000
<b>TOTAL AXE 3</b>					<b>1 080 000 000</b>	<b>1 225 000 000</b>	<b>530 000 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>2 880 000 000</b>

**AXE STRATEGIQUE 4 : DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE COORDINATION, DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES**

<p><b>Effet 4.1 :</b> D'ici à fin 2028, les structures de coordination, de suivi et d'évaluation du PDP sont mises en place et fonctionnelles</p>	<p>Produit 4.1.1: D'ici à fin 2028, la province dispose des structures fonctionnelles de coordination, de suivi et d'évaluation du PDP</p>	<p>Activité 4.1.1.1 : Elaborer les PTA</p>	CPA, CDA, PTF	6 Départements de la Province	15 000 000	15 000 000	15000000	15000000	15000000	75000000
		<p>Activité 4.1.1.2 : Organiser les revues annuelles, à mi-parcours et finale du PDP</p>	CPA, CDA, PTF	6 Départements de la Province	0	0	25000000	0	25000000	50000000
		<p>Activité 4.1.1.3 : Recruter un consultant pour le suivi du PDP</p>	CPA, CDA, PTF	6 Départements de la Province	4 800 000	4 800 000	4800000	4800000	4800000	24000000
		<p>Activité 4.1.1.4 : Mettre à la disposition du CPA et des CDA des outils de travail (équipements de bureau, ordinateurs, voiture pour le suivi de la mise en œuvre du PDP)</p>	CPA, CDA, PTF	6 Départements de la Province	50 000 000	50 000 000	0	0	0	100000000
	<p>Produit 4.1.2: D'ici à fin 2028, les organisations de la société (ONGs, associations de développement, structures traditionnelles etc.) ont des capacités accrues en redevabilité sociale /contrôle citoyen pour une participation de qualité au suivi de la mise en œuvre du PDP</p>	<p>Activité 4.1.2.1 : Former les OSC en redevabilité/contrôle citoyen</p>	CPA, CDA, PTF	6 Départements de la Province	15 000 000	15 000 000	15000000	15000000	0	60000000
	<p>Activité 4.1.2.2 : Réaliser les missions de contrôle citoyen</p>	CPA, CDA, PTF	6 Départements de la Province	0	40 000 000	0	40000000	0	80000000	

Effet 4.2 : D'ici à fin 2028, la province mobilise les ressources pour le financement du PDP	Produit 4.2.1 : D'ici à fin 2028, la province dispose d'une structure pour la mobilisation des ressources.	Activité 4.2.1.1 : Mettre en place un organe de mobilisation des ressources pour le financement du PDP	CPA, CDA, PTF	6 Départements de la Province	15 000 000	0	0	0	0	15 000 000
		Activité 4.2.1.2 : Organiser les missions de plaidoyer pour le financement du PDP	CPA, CDA, PTF	6 Départements de la Province	50 000 000	0	0	0	0	50000000
		Activité 4.2.1.3 : Organiser un forum/table ronde de mobilisation des ressources	CPA, CDA, PTF	6 Départements de la Province	50 000 000	50 000 000	0	0	0	100000000
	Produit 4.2.2. D'ici à fin 2028, le CPA et les services provinciaux sont outillés pour mobiliser et gérer efficacement les ressources financières de la province	Activité 4.2.2.1 : Former les membres du CPA et des services déconcentrés de l'Etat en techniques de mobilisation des ressources	CPA, CDA, PTF	6 Départements de la Province	15 000 000	15 000 000	0	0	0	30000000
<b>TOTAL AXE 4</b>					<b>214 800 000</b>	<b>189 800 000</b>	<b>59800000</b>	<b>74800000</b>	<b>44800000</b>	<b>584 000 000</b>

### Annexe 3 : Analyse FFOM

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>La gouvernance locale</b>				
Démocratie provinciale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence des ressources humaines à divers niveaux de responsabilité ;</li> <li>✓ Existence du CPA ;</li> <li>✓ Existence des CDA ;</li> <li>✓ Liberté d'expression</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faible implication des citoyens aux affaires provinciales ;</li> <li>✓ Faible représentativité des femmes dans les organes provinciaux de prise de décision ;</li> <li>✓ Faible fonctionnement du CPA ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de l'appui des PTF</li> <li>✓ Existence de ressources humaines qualif</li> <li>✓ Existence des ONG nationales et internationales appuyant la Province</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faible visibilité des actions du CPA au profit des populations de la province de l'Ennedi Est ;</li> <li>✓ Persistance de pesanteurs socioculturelles.</li> </ul>
L'administration provinciale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Personnel dynamique ;</li> <li>✓ Niveau d'instruction requis ;</li> <li>✓ Services provinciaux et départementaux existants et fonctionnels ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insuffisance du personnel qualifié ;</li> <li>✓ Absence des infrastructures et équipement de bureau des préfets des cinq (5) Départements (Bahaï, Bao, Itou, Nohi et Mourdi) ;</li> <li>✓ Insuffisance de matériels informatiques et de matériels de bureau ;</li> <li>✓ Insuffisance des infrastructures administratives et militaires ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence d'un cadre de concertation entre le CPA, les PTF et les OSC ;</li> <li>✓ Existence de PTF appuyant les délégations provinciales et les offices d'État ;</li> <li>✓ Existence d'une société civile engagée ;</li> <li>✓ Existence de projets et programmes intervenant dans divers secteurs dans la province.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faible représentativité des femmes au niveau du CPA et au niveau des organes de prises de décision ;</li> </ul>
<b>Le milieu humain</b>				
Élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence des techniciens vétérinaires ;</li> <li>✓ Existence de marché de bétail ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insuffisance des agents techniques d'élevage</li> <li>✓ Insuffisance des puits pastoraux et de pâturage ;</li> <li>✓ Insuffisance de parc de vaccination ;</li> <li>✓ Le manque des pharmacies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de marchés d'écoulement ;</li> <li>✓ Existence des projets/programmes intervenant dans le secteur de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vol d'animaux</li> <li>✓ Prévalence de maladies d'origine animale ;</li> <li>✓ Risque de conflits entre éleveurs et agriculteurs ;</li> </ul>

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence des aires d'abattage ;</li> <li>✓ Existence des médicaments contre les maladies du bétail ;</li> <li>✓ Existence des groupements des éleveurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>vétérinaires ;</li> <li>✓ Manque de médicaments et vaccins ;</li> <li>✓ Assèchement des mares ;</li> <li>✓ Insuffisance et mauvais état d'infrastructures ;</li> <li>✓ Manque d'abattoir moderne</li> <li>✓ Manque d'aire d'abattage</li> <li>✓ Manque de dispositif approprié pour les soins des animaux domestiques ;</li> <li>✓ Pas de poste de contrôle frontalier,</li> <li>✓ Absence de transformation des sous-produits d'élevage,</li> <li>✓ Absence des magasins de stockage des produits alimentaires des bétails ;</li> <li>✓ Manque de couloir de transhumance,</li> <li>✓ Manque des stations pastorales,</li> <li>✓ Manque des infrastructures d'élevage (bureaux et logement équipés et moyen roulant) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'élevage ;</li> <li>✓ Existence de PTF appuyant le secteur de l'élevage ;</li> <li>Existence des OSC appuyant le secteur de l'élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Persistance des pathologies animales ;</li> <li>✓ Forte divagation des animaux ;</li> <li>✓ Inexistence d'un cadre de concertation entre le CPA et les organisations des éleveurs.</li> </ul>
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Disponibilité et fertilité des terres inexploitées et riches ;</li> <li>✓ Disponibilité d'eau pendant la saison des pluies ;</li> <li>✓ Existence des seuils d'épandages construits sous le financement de l'Etat,</li> <li>✓ Existence des semences améliorées ;</li> <li>✓ Engouement et motivation des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dévastation des champs par les troupeaux ;</li> <li>✓ Rareté de la pluviométrie ;</li> <li>✓ Mauvaise répartition des pluies ;</li> <li>✓ Ennemis de cultures (chenilles légionnaires, rongeurs, oiseaux granivores, criquets pèlerins)</li> <li>✓ Conflit agriculteurs/ éleveur ;</li> <li>✓ Insuffisance de matériels et équipements agricoles modernes (charrues, tracteurs) ;</li> <li>✓ Insuffisance des produits phytosanitaires, les intrants agricoles ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de l'ANADER intervenant dans la fourniture des intrants ;</li> <li>✓ Existence du PNSA ;</li> <li>✓ Existence de marchés régionaux d'écoulement des produits agricoles ;</li> <li>✓ Existence de projets de relance et de promotion de la production agricole ;</li> <li>✓ Existence de PTF appuyant le secteur agricole ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Irrégularité des pluies ;</li> <li>✓ Prolifération de micro-organismes résistants aux traitements</li> <li>✓ Invasion des ennemis de la culture ;</li> <li>✓ Non disponibilité des intrants agricoles ;</li> <li>✓ Persistance des effets des changements climatiques ;</li> <li>✓ Dévastation des champs par les troupeaux d'animaux ;</li> <li>✓ Dévastation des champs par les</li> </ul>

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>producteurs ;</li> <li>✓ Existence de marchés locaux ;</li> <li>✓ Existence de l'ANADER</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence du programme de mécanisation agricole ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ennemis des cultures</li> </ul>
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Proximité frontalière avec les pays voisins (Soudan, Libye) ;</li> <li>✓ Existence de plusieurs marchés hebdomadaires animés par divers commerçants ;</li> <li>✓ Existence de potentiels opérateurs économiques ;</li> <li>✓ Existence des produits agricoles et pastoraux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mauvais état de voies de communication pour les échanges commerciaux ;</li> <li>✓ Surtaxe des produits manufacturés importés ;</li> <li>✓ Coût élevé de transport des produits locaux ;</li> <li>✓ Hausse des prix des produits manufacturés ;</li> <li>✓ Fermeture de frontière du Soudan ;</li> <li>✓ Prédominance du commerce informel ;</li> <li>✓ Insuffisance de marché de bétail</li> <li>✓ Manque d'unité de transformation des produits locaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Diversité de la production agricole et pastorale ;</li> <li>✓ Existence de marchés locaux, et internationaux d'écoulement des produits agro-pastoraux ;</li> <li>✓ Existence de la délégation provinciale des finances et du budget ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insuffisance de structures de micro-finance ;</li> <li>✓ Faible disponibilité de l'énergie électrique ;</li> <li>✓ Faible disponibilité de la connexion internet ;</li> <li>✓ Prévalence du Secteur informel ;</li> <li>✓ Environnement des affaires peu incitatif pour l'investissement.</li> </ul>
Problématique du genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de projets départementaux communs aux hommes et aux femmes ;</li> <li>✓ Existe des groupes mixtes dans les départements de la province ;</li> <li>✓ Existence des écoles mixtes dans les départements de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faible qualification professionnelle des femmes ;</li> <li>✓ Faible accès des femmes au financement des AGR ;</li> <li>✓ Faible accent mis sur le genre dans les projets de développement ;</li> <li>✓ Faible représentativité des femmes dans les organes de prise de décision ;</li> <li>✓ Faible taux d'accessibilité des femmes aux crédits ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence d'ONG œuvrant pour la promotion du genre ;</li> <li>✓ Existence d'une politique de promotion de la femme ;</li> <li>✓ Existence de PTF s'investissant pour la promotion du genre ;</li> <li>✓ Existence de la délégation provinciale du genre et de la solidarité nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Persistance de pesanteurs socioculturelles néfastes à l'épanouissement de la femme (excision, mariage précoce, faible taux de scolarisation, etc.) ;</li> <li>✓ Faible qualification professionnelle des femmes ;</li> <li>✓ Stigmatisation des couches vulnérables ;</li> <li>✓ Prévalence des cas de violences basées sur le genre (violences</li> </ul>

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	province	✓ Insuffisance de vulgarisation de la Convention relative aux Droits de l'Enfant ;		physiques, verbales, etc.) ;
<b>Les secteurs des services sociaux de base</b>				
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence des structures scolaires (préscolaire, primaire, moyen et secondaire) ;</li> <li>✓ Existence d'un établissement supérieur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insuffisance des enseignants qualifiés ;</li> <li>✓ Manque des établissements secondaires dans certains Départements ;</li> <li>✓ Déperdition scolaire accrue ;</li> <li>✓ Manque des points d'eau dans les établissements scolaires ;</li> <li>✓ Insuffisance de latrines dans les établissements scolaires ;</li> <li>✓ Manque des bibliothèques ;</li> <li>✓ Manque des maisons de culture ;</li> <li>✓ Faible couverture de garderies et jardins d'enfants ;</li> <li>✓ Absence des structures d'Alphabétisation dans la Province,</li> <li>✓ Manque des matériels et des formateurs spécialisés pour l'éducation de Base Non Formelle ;</li> <li>✓ Manque des matériels pédagogiques et didactiques dans les établissements scolaires.</li> <li>✓ Manque de cantine scolaire ;</li> <li>✓ Manque des logements pour les enseignants et administrateurs ;</li> <li>✓ Faible volonté des parents dans la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de la volonté politique de la part des autorités provinciales ;</li> <li>✓ Existence des PTF intervenant dans le secteur de l'éducation techniquement et financièrement ;</li> <li>✓ Existence de l'APE et AME au niveau provincial ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Année scolaire élastique ;</li> <li>✓ Non-respect du calendrier scolaire ;</li> <li>✓ Refus des enseignants de rejoindre leurs postes de travail dans certains départements ;</li> <li>✓ La géomorphologie peu favorable de la province pour la réalisation des ouvrages hydrauliques ;</li> <li>✓ Taux d'abandon élevé des élèves ;</li> </ul>

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
		politique scolaire.		
Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de personnel de santé formé et qualifié ;</li> <li>✓ Existence des infrastructures sanitaires Existence d'un hôpital provincial et des districts sanitaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Non gratuité de soins et consultations sanitaires ;</li> <li>✓ Mauvaise qualité d'accueil des patients ;</li> <li>✓ Faible plateau technique sanitaire ;</li> <li>✓ Insuffisance du personnel sanitaire qualifié ;</li> <li>✓ Manque de médicaments dans les formations sanitaires ;</li> <li>✓ Coûts élevés des médicaments ;</li> <li>✓ Faible ratio médecin/population ;</li> <li>✓ Faible ratio sage-femme/population ;</li> <li>✓ Faible ratio IDE/population ;</li> <li>✓ Eloignement des Centres de Santé par rapport aux hôpitaux de référence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de PTF et d'ONG nationales et internationales intervenant dans la santé ;</li> <li>✓ Existence de programme national de lutte contre les IST/VIH/SIDA et contre les maladies opportunistes (méningite, tuberculose, etc.) ;</li> <li>✓ Existence du programme de lutte contre le paludisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Personnel soignant peu qualifié ;</li> <li>✓ Persistance de l'auto-médication ;</li> <li>✓ Persistance des pesanteurs socioculturelles ;</li> <li>✓ Persistance de la malnutrition aigüe sévère (MAS) dans la Province.</li> </ul>
Eau, Hygiène et Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Disponibilité des nappes phréatiques souterraines ;</li> <li>✓ Existence de réseau hydrographique de surface (Kaoura, Kariari) ;</li> <li>✓ Existence de la société Royal Water</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Salinité de la nappe phréatique dans certaines localités ;</li> <li>✓ Sols dominés par des socles durs ;</li> <li>✓ Difficulté accrue d'accès à l'eau ;</li> <li>✓ Insuffisance de Pompes à Motricité Humaine ;</li> <li>✓ Coût élevé de la réalisation du château d'eau reliant Kaoura -Amdjarass ou Kariari-Amdjarass ;</li> <li>✓ Eloignement des points d'eau de surface ;</li> <li>✓ Tarissement des eaux des marres pour alimentation animale pendant la saison sèche</li> <li>✓ Coût élevé d'installation de forages ;</li> <li>✓ Longue profondeur de la nappe phréatique (plus de 100 m) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence des PTF et ONGs intervenant dans le domaine de l'eau, hygiène et l'assainissement ;</li> <li>✓ Existence des OSC intervenant dans l'hygiène et l'assainissement ;</li> <li>✓ Existence des projets et programmes de construction des ouvrages d'hygiène et d'assainissement ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Coût élevé de construction des ouvrages hydrauliques, hygiènes et d'assainissements ;</li> <li>✓ Faible taux de couverture et d'accessibilité des populations aux ouvrages d'hygiène et d'assainissement ;</li> <li>✓ Prévalence de la défécation à l'air libre ;</li> <li>✓ Difficultés d'accès des populations aux ouvrages d'hygiène et d'assainissement en période de pluie ;</li> <li>✓ Persistance des mauvaises pratiques d'hygiène et</li> </ul>

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Manque de service eau, assainissement et hygiène dans les différentes communes ;</li> <li>✓ Assèchement des puits pastoraux ;</li> <li>✓ Insuffisance des bacs à ordures dans certains quartiers de la ville d'Amdjarass ;</li> <li>✓ Maque des moyens pour l'enlèvement des ordures dans les Départements.</li> </ul>		d'assainissement.
Habitat et urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence d'un centre urbain constitué des quartiers administratifs et des quartiers urbains ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Absence d'un aménagement urbain dans les départements ;</li> <li>✓ Insuffisance des dispositifs d'hygiène et d'assainissement dans la ville d'Amdjarass et dans les chefs-lieux des Départements</li> <li>✓ Faible couverture des réseaux d'eau et d'électricité dans certains quartiers d'Amdjarass ;</li> <li>✓ Destruction des poteaux électriques et l'érosion des rues par les eaux de ruissellement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de la Délégation de l'urbanisme et de l'habitat ;</li> <li>✓ Existence des PTF dans la Province</li> <li>✓ Existence des communes dans tous les Départements de la Province</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Erosion très poussées due à la rigueur climatique dans la Province,</li> <li>✓ Vent violent ;</li> <li>✓ Violence des précipitations</li> </ul>
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence d'une délégation de l'environnement ;</li> <li>✓ Existence d'une biodiversité riche et variée ;</li> <li>✓ Existence de Parc ;</li> <li>✓ Existence de African Parks pour la gestion de l'aire protégée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Persistance des pratiques néfastes à la protection de l'environnement ;</li> <li>✓ Désertification ;</li> <li>✓ Insuffisance des agents forestiers sur le terrain ;</li> <li>✓ Forte pression des activités humaines sur les ressources naturelles ;</li> <li>✓ Surpâturage ;</li> <li>✓ Feu de brousse</li> <li>✓ Braconnage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence African Parks pour la gestion de l'aire protégée ;</li> <li>✓ Existence des Partenaires Techniques et Financiers appuyant le secteur de l'environnement ;</li> <li>✓ Insuffisance des agents forestiers sur le terrain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Braconnage opéré par les étrangers venant des pays voisins en complicité avec les autochtones ;</li> <li>✓ Feux de brousse ;</li> <li>✓ Désertification.</li> </ul>

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Présence des faunes (gazelle, Autriche, oiseaux...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insuffisance des moyens roulants pour le contrôle</li> </ul>		
Emploi et formation des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence du FONAJ ;</li> <li>✓ Existence ONAPE.</li> <li>✓ Existence d'un centre urbain constitué des quartiers administratifs et des quartiers urbains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rareté de débouchés pour les jeunes ;</li> <li>✓ Exode rural ;</li> <li>✓ Émigration vers la Libye et la zone d'orpillage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence d'une initiative au de l'État pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ;</li> <li>✓ Existence du FONAPE et du FONAJ pour l'insertion professionnelle et le financement des projets portés par les jeunes ;</li> <li>✓ Existence des PTF qui s'investissent dans la promotion de l'emploi des jeunes ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prévalence du népotisme dans l'appui du FONAPE et du FONAJ aux jeunes</li> </ul>
<b>Les secteurs de soutien à la production</b>				
Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de tradition et culture artisanale florissante ;</li> <li>✓ Existence des matières premières ;</li> <li>Existence des artisans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sous consommation des produits de l'artisanat ;</li> <li>✓ Manque de structures de formation professionnelle ;</li> <li>✓ Manque de matériels et équipements modernes de l'artisanat ;</li> <li>✓ Rareté des matières premières ;</li> <li>✓ Non professionnalisation des acteurs de l'artisanat ;</li> <li>✓ Insuffisance des ressources financières pour l'acquisition des matières premières ;</li> <li>✓ Mode traditionnel d'exploitation des peaux de bétail ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence des structures de micro-crédit étatique appuyant les activités de production,</li> <li>✓ Existence de terre pour la fabrication des briques ;</li> <li>✓ Existence de projets de promotion de l'artisanat ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Raréfaction des matières premières surtout le fer pour la fabrication des d'objets d'art ;</li> <li>✓ Absence de crédit en faveur des artisans.</li> </ul>

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Manque d'unité de transformation ;</li> <li>✓ Coût élevé des matières premières (fer).</li> </ul>		
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de la SNE ;</li> <li>✓ Disponibilité de source d'énergie éolienne ;</li> <li>✓ Existence du personnel qualifié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insuffisance de couverture totale de la ville d'Amdjarass par la SNE ;</li> <li>✓ Coupure régulière du courant pendant la journée ;</li> <li>✓ Détérioration des poteaux électriques par les vents violents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de Projets et programmes appuyant le secteur de l'énergie ;</li> <li>✓ Existence des services déconcentrés de l'État dans le domaine de l'énergie ;</li> <li>✓ Existence des projets pilotes expérimentaux pour l'adoption des énergies renouvelables ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Non extension du réseau électrique de la SNE ;</li> <li>✓ Absence d'un plan d'extension du réseau d'énergie électrique photovoltaïque et éolienne.</li> </ul>
Tourisme hôtellerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence d'un hôtel à 5 étoiles ;</li> <li>✓ Existence des œuvres d'art ;</li> <li>✓ Existence des sites touristiques (les chaînes de montagne, la réserve de l'Ennedi)</li> <li>✓ Existence de Africa Parcks,...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Enclavement de la Province ;</li> <li>✓ Inexistence des voies aménagées reliant les différents Départements ;</li> <li>✓ Cout exorbitant de prix de transport ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de promoteurs hôteliers ;</li> <li>✓ Existence des touristes en provenance de l'Europe pour visiter les montagnes non aménagées ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Surexploitation des ressources naturelles ;</li> <li>✓ Changement climatique ;</li> <li>✓ Méconnaissance des populations des réalités touristiques ;</li> </ul>
Transports	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de l'aéroport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Enclavement de la Province ;</li> <li>✓ Impraticabilité des voies pendant la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de PTF intervenant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faible investissement des</li> </ul>

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
télécommunication	<ul style="list-style-type: none"> <li>international d'Amdjarass</li> <li>✓ Existence des pistes rurales reliant les différents départements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>saison des pluies ;</li> <li>✓ Persistance des transports en commun avec des véhicules pick-up de fortune ;</li> <li>✓ Perturbation fréquente des réseaux GSM ;</li> <li>✓ Insuffisance de cybercafé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>dans l'aménagement des routes ;</li> <li>✓ Existence des promoteurs en téléphonie mobile ;</li> <li>✓ Existence des promoteurs en télécommunication fournissant l'accès à internet à haut débit ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>promoteurs de GSM en équipements modernes ;</li> <li>✓ Fréquentes interférences des réseaux GSM et de la connexion internet ;</li> <li>✓ Coût élevé de la connexion internet et de la communication ;</li> <li>✓ Dispositif d'entretien des routes bitumées peu efficace.</li> </ul>

## Bibliographie

- Banque Mondiale (2021) TCHAD : Investir dans l'augmentation des revenus ruraux, le capital humain et la résilience, avril
- Enquête démographique et de santé à indicateur multiple (EDS-MICS) 2014-2015)
- Enquête Démographique et de Santé du TCHAD (EDST II), Septembre 2005 ;
- IRAM (2019), Adaptation aux changements climatiques et renforcement de la résilience au Tchad
- Ministère de l'Économie et du Plan/INSEED, RGPH2 (2009) : « Résultats préliminaires par sous-préfecture », Décembre 2009 ;
- Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement (2020) MICS6, 2019, INSEED
- Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement (2018), ECOSIT 4, INSEED
- Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement (2017). Vision 2030, le Tchad que nous voulons.
- Ministère de l'Économie et du Plan/INSEED, RGPH2 (2009) : « Résultats globaux définitifs », Mars 2014 ;
- Ministère de l'Économie et du Plan/INSEED, RGPH2 (2009) : « Principaux indicateurs globaux issus de l'analyse thématique », Juillet 2012 ;
- Ministère de l'Éducation : Annuaire des Statistiques Scolaires, (2015 à 2020) ;
- Ministère de l'Aménagement (2014), Schéma national d'aménagement du territoire
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la promotion civique, Annuaire statistique scolaire 2019/2020 ; 2020/2021 ; 2021/2022
- Ministère de l'Élevage (2015), Recensement Général de l'Élevage (RGE)
- Ministère de l'Environnement et de l'Eau (2001). Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDAU 2003-2020).
- Ministère de la santé publique et de la prévention, Annuaire Statistique du Tchad 2015-2019
- Ministère de la santé publique et de la prévention, Enquêtes SMART, 2018, 2021, 2022.
- Ministère de l'Hydraulique (2017) : Stratégie Nationale de l'Assainissement 2017-2030
- OCHA (2017), Etude sur les aspects anthropologiques, historiques, juridiques et socio-économiques des régions du Borkou, Ennedi Est, Ennedi Ouest et du Tibesti, janvier
- OCHA (2023), Plan de réponse humanitaire, février
- PNUD (2014): Guide Juridique des Ressources Naturelles à l'usage des Collectivités Décentralisées : Foncier rural, Eau, Mines et Carrières, Avril.